

Vers des systèmes allaitants économes et autonomes : exemples de fermes bovines et ovines du réseau ADMM



Décembre 2019

Editorial

Dans cette parution, le réseau ADMM vous présente un recueil synthétique des expériences de maximisation d'engraissement à l'herbe déjà en place dans plusieurs régions du Massif Central ; ce document s'adresse à tous les éleveurs désireux de mettre en œuvre des systèmes de finition économes, autonomes, durables, respectant leur milieu naturel, répondant à un souhait de désintensification mais également de production de valeur ajoutée.

Les fermes présentées ici se sont prêtées à l'exercice du diagnostic en suivant la grille Indicateurs Clés de l'Agriculture Durable.

La mise en place des systèmes ainsi décrits demande une maîtrise approfondie des techniques de gestion de la pousse de l'herbe, de la conduite de pâturage et une connaissance de l'interaction de l'un avec l'autre. La plus-value qualitative obtenue d'une viande avec des qualités organoleptiques et gustatives d'une grande typicité nécessite la recherche ou la création d'une filière appropriée à ce type de production, génératrice de prix qui reconnaisse cette qualité.

Un argument majeur plaide en faveur des éleveurs qui choisissent l'optimisation du pâturage, c'est celui de croire qu'il est indispensable que les animaux aient un lien au sol. Ils favorisent ainsi l'auto-immunité de leur troupeau, notamment au travers de la biodiversité floristique des parcelles pâturées.

Michel Cheyvialle
Administrateur Cant'ADEAR



Sommaire

Editorial	2
1 Le réseau ADMM	4
1.1 Enjeux et modalités d'actions.....	4
1.2 Qu'est-ce qu'un SPEA ?.....	4
2 Le projet ADMM 2017 - 2019	5
2.1 La caractérisation des systèmes économes et autonomes.....	5
2.2 Identification des fermes.....	5
2.3 Pourquoi des systèmes pâturants ?.....	6
3 Portraits de fermes	7
4 Diagnostics et indicateurs	51
4.1 Outil utilisé : diagnostic ICAD.....	51
4.2 Indicateurs de durabilité.....	51
5 Indicateurs de durabilité	52
5.1 Caractéristiques générales.....	52
5.2 Indicateurs techniques.....	52
5.2.1 Autonomie en fourrage et concentrés.....	52
5.3 Indicateurs environnementaux.....	53
5.3.1 Consommation d'énergie non renouvelables (en énergie primaire).....	53
5.3.2 Impacts sur l'eau.....	54
5.3.3 Surfaces de biodiversité.....	55
5.4 Indicateurs économiques.....	55
5.4.1 Valeur Ajoutée et EBE.....	55
5.4.2 Revenu et viabilité économique.....	55
5.4.3 Efficience économique.....	55
5.4.4 Dépendances aux aides.....	56
5.5 Indicateurs sociaux.....	56
5.5.1 Charge de travail.....	56
5.5.2 Vivabilité.....	56
5.5.3 Capacité économique (%).....	56
6 Grille de durabilité pour quelques systèmes	57
7 Conclusion	59

1

Le réseau ADMM

1.1 ENJEUX ET MODALITÉS D'ACTIONS

Initié par des paysans en 2009, le réseau ADMM (Agriculture Durable de Moyenne Montagne) est le fruit d'une collaboration entre paysans du Massif Central et structures d'accompagnement.

Les structures partenaires qui composent ce réseau sont : Réseau CIVAM, les Fédérations Régionales des CIVAM Auvergne, Occitanie, Limousin, Rhône-Alpes, Le CIVAM de l'Ardèche, le CIVAM Empreinte, l'APABA les bio d'Aveyron, la Cant'ADEAR, l'ADDEAR de la Loire et l'association Solagro.

Le réseau ADMM vise à **identifier, accompagner, et encourager l'adoption de pratiques et de systèmes économes et autonomes pour promouvoir une agriculture durable** répondant aux enjeux du territoire, des producteurs et des consommateurs. Une agriculture au cœur des enjeux actuels à savoir écologiquement responsable, socialement équitable, économiquement viable en assurant l'emploi sur les territoires.

Cette démarche accompagne donc les **paysans des zones de moyenne montagne** pour maintenir et développer des systèmes de production économes et autonomes (SPEA) ; **des fermes productrices de valeur ajoutée et valorisant les ressources du territoire du Massif Central.**

Pour accompagner les paysans du Massif Central, plusieurs objectifs opérationnels ont été fixés par le réseau :

- Favoriser l'innovation sur les fermes en apportant un accompagnement adapté ;
- Gagner en efficacité dans l'accompagnement des agriculteurs au changement ;
- Favoriser les synergies vers l'agroécologie sur le Massif Central via les échanges ;
- Convaincre de la solidité, de la résilience et de la performance des systèmes économes et autonomes ;
- Faire connaître l'agriculture durable et la faire essayer auprès du plus grand nombre.

Le réseau a mis en place plusieurs **modalités d'actions** illustrées par le schéma ci-dessous :

1.2 QU'EST-CE QU'UN SPEA ?

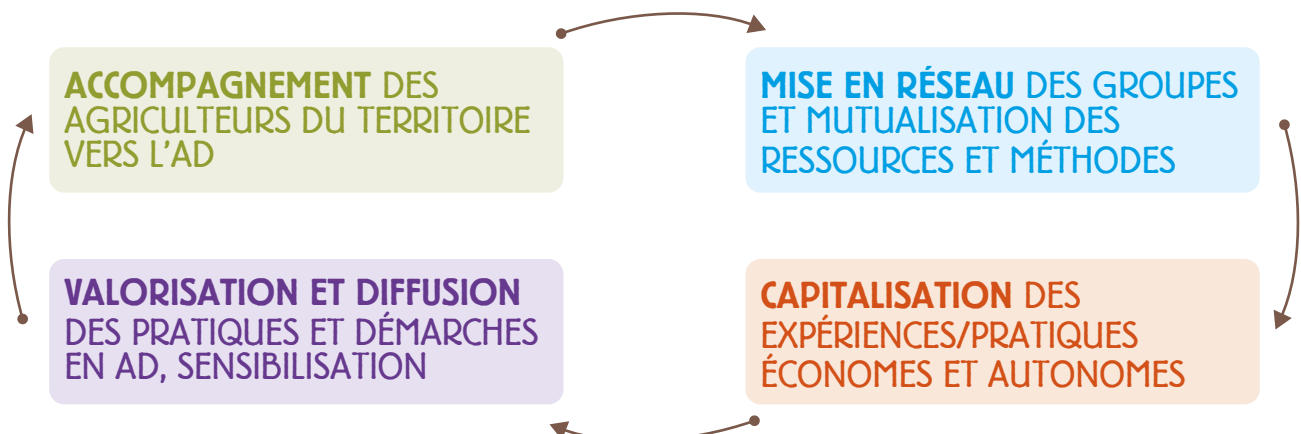
La **structuration des réflexions du réseau ADMM** autour des systèmes de production économes et autonomes (SPEA) s'appuie sur le constat d'une évolution générale de l'agriculture qui a favorisé l'accroissement de la productivité quantitative par actif, basée sur l'industrialisation des processus, en oubliant le maintien de la création de valeur ajoutée, la préservation des biens agro-écologiques et de l'emploi agricole et rural.

Pour répondre à ces enjeux, un SPEA se traduit donc par un système **ayant moins recours aux intrants** (moins d'aliments du bétail, diminuer voir supprimer les doses d'engrais ou de pesticides, acheter ou louer moins de matériel, consommer moins de fioul, ...) **pour mieux maîtriser les processus de production**. Un agriculteur gagne ainsi en **autonomie** en réduisant les achats extérieurs par la production de ces mêmes intrants sur la ferme ou l'optimisation des ressources naturelles disponibles, tout en valorisant la force de travail et en pouvant prendre ses propres décisions.

Ces systèmes s'appuient sur une **approche globale et systémique de l'exploitation agricole**. En d'autres termes, c'est **créer plus de richesses qu'on en détruit**. Stabiliser et augmenter les revenus et éviter autant que faire se peut la dégradation de l'environnement.

Ce type de systèmes en moyenne montagne fait face à des **contraintes** spécifiques : enclavement, topographie, pédoclimat et désertification entraînent des difficultés à diversifier les productions ou limitent les degrés d'autonomie.

C'est pourquoi les **ressources naturelles liées au contexte de moyenne montagne** sont propices aux élevages économes et autonomes grâce, entre autres, à la forte présence de prairies naturelles, une biodiversité importante à valoriser (végétale et animale) et aux savoir-faire à ne pas oublier et à mieux connaître.



2

Le projet ADMM 2017 - 2019

2.1 LA CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES ÉCONOMES ET AUTONOMES

Fort de son expérience de terrain et d'une reconnaissance croissante, le réseau ADMM poursuit ses actions afin **d'apporter des solutions concrètes aux préoccupations des acteurs ruraux et répondre aux enjeux du territoire du Massif Central** : attractivité, création de valeur ajoutée et d'emplois, valorisation des ressources naturelles emblématiques, etc.

En effet, les partenaires du projet se sont accordés pour maintenir l'accompagnement dans la durée des **collectifs d'agriculteurs** au centre des dynamiques de **transition vers l'agroécologie**. Cet accompagnement permet de faire émerger et expérimenter de nouvelles pratiques et de s'adapter au rythme de changement des agriculteurs.

Pour accroître la **promotion des SPEA**, des actions sont mises en place pour intégrer de nouveaux agriculteurs et des jeunes installés aux dynamiques collectives afin de leur offrir la diversité des solutions techniques, économiques et sociales pour les guider dans leurs choix.

Le réseau poursuit également son accompagnement **en approfondissant son étude et analyse des fermes en élevage économes et autonomes, valorisant l'herbe et les milieux semi-naturels**.

Depuis le lancement du projet en 2010, ce sont ainsi près de **160 fermes à l'échelle du Massif Central** qui ont pu être diagnostiquées et donner lieu à des **Portraits de fermes** distinguant les points forts et faibles, illustrant chaque volet de la durabilité.

Afin d'aller encore plus loin dans cette analyse, le réseau a souhaité **approfondir plus spécifiquement les pratiques des systèmes de production Bovin viande et Ovin viande**, caractéristiques du Massif Central notamment au travers de la maximalisation du pâturage et de l'engraissement à l'herbe pour la finition des animaux.

L'objectif de cette action est de montrer les performances environnementales, économiques et sociales de « **systèmes pâturants** » tout en mettant en évidence leurs spécificités et leur adaptation au territoire.

Pour caractériser ces **systèmes de production** et démontrer leur résilience et leur durabilité dans le temps, plusieurs **diagnostics de durabilité à l'échelle de l'exploitation agricole ont été réalisés**. Ces approches « **systèmes** » ont l'avantage de proposer une vision globale des fermes permettant d'appréhender toutes les activités qui s'y déroulent (production, vente, accueil, satisfaction au travail, etc.). Ces diagnostics sont complétés par de **nouveaux portraits de fermes permettant de décrire de manière précise les pratiques de pâturage et d'engraissement à l'herbe**.

2.2 IDENTIFICATION DES FERMES

Tenant compte à la fois de l'historique de la réalisation de diagnostics dans le projet ADMM et des échanges entre les différentes structures partenaires du réseau, le périmètre des diagnostics s'est restreint aux systèmes **bovins viande et ovins viande pâturants** en mettant en avant leur côté « **exemplaire** » (c'est à dire économes et autonomes).

Le réseau a souhaité se concentrer également sur les **pratiques de pâturage** (maximisation des ressources pâturées, valorisation des milieux semi naturels) et **d'engraissement** de ces systèmes.

Les choix des fermes reposent donc sur plusieurs **conditions** :

- Que chaque ferme ait une stratégie d'alimentation du troupeau basée sur une maximisation de l'utilisation de la ressource herbagère et fourragère pour le pâturage ;
- Que chaque ferme soit économiquement viable c'est à dire que la production permette de rémunérer l'agriculteur selon ses objectifs revenu / temps de travail ;
- Que la vivabilité de la ferme soit bonne ;
- Que la transmission de la ferme soit possible (capital, charges, organisation du travail, etc) ;

Ces conditions ont permis de fixer plusieurs **critères de choix** :

CRITÈRE STRATÉGIQUE

- Que l'agriculteur recherche bien l'autonomie alimentaire de son troupeau (fourrages et concentrés).

CRITÈRES TECHNIQUES

- Que la part de la SFP dans la SAU soit supérieure ou égale à 50 % ;
- Que la part de l'herbe dans la ration soit supérieure à 50 % ;
- Que le nombre de jours de pâturage soit supérieur ou égal à 180 jours ;
- Que l'utilisation de concentrés ne soit pas supérieure à 50 kg pour les ovins et 330 kg pour les bovins ;
- Que la part des animaux finis à l'herbe soit supérieure à 50 %.

CRITÈRES ÉCONOMIQUES

- Que la ferme dégage un EBE supérieur à 15 000 € ;
- Que l'agriculteur considère son système comme stable globalement.

CRITÈRES ALTERNATIFS

- Que les pratiques mises en place soient reproductibles ou adaptables ;
- Que l'éleveur adapte ses pratiques aux nouveaux aléas.

2.3 POURQUOI DES SYSTÈMES PÂTURANTS ?

En élevage de ruminants, le **recours au pâturage**, sa maximisation et son optimisation amènent à une diminution ou suppression des besoins en intrants, aliments de tous types (foin, concentrés, ensilage, etc.) ou d'autres produits (engrais, pesticides, carburant). **Cela permet de réduire une partie des coûts de production de la ferme et de désintensifier les systèmes d'élevage.**

De plus, **la valorisation de milieux semi-naturels par le pâturage est le corollaire logique de l'optimisation du pâturage.** Elle est complémentaire de la valorisation des ressources herbagères en présentant plusieurs atouts : la possibilité de produire de la viande sur des terres que l'agriculture peine à valoriser, la préservation de terres plus fertiles et accessibles pour d'autres productions alimentaires, l'entretien d'espaces naturels remarquables riches en biodiversité ayant un effet très positif sur les paysages et le terroir.

Ces milieux peuvent jouer un rôle de ressource de « sécurité » lors d'années difficiles et peuvent intégrer la gestion courante de l'alimentation des troupeaux même en période de forts besoins alimentaires.

De manière générale, pour développer toutes ces pratiques sur le long terme, les agriculteurs doivent repenser leurs **systèmes dans leur ensemble et consolider leurs connaissances techniques sur l'herbe et le pâturage. C'est en partie grâce à ce travail de diagnostics qu'ils y auront accès.**

De plus, certains agriculteurs, convaincus que la production de viande issue de l'engraissement des animaux à l'herbe a une qualité remarquable, développent de nouveaux modes de commercialisation afin de valoriser au mieux leurs production notamment par la **vente directe.**

C'est une des dimensions de la **création d'une chaîne de valeur ajoutée en Massif central pour une meilleure commercialisation** de ce type de production.



Laure Chazelas (Haute-Vienne) Un système à l'herbe pour une agriculture vivrière et durable

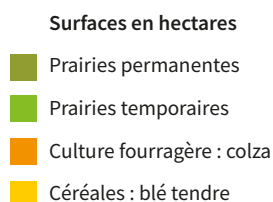
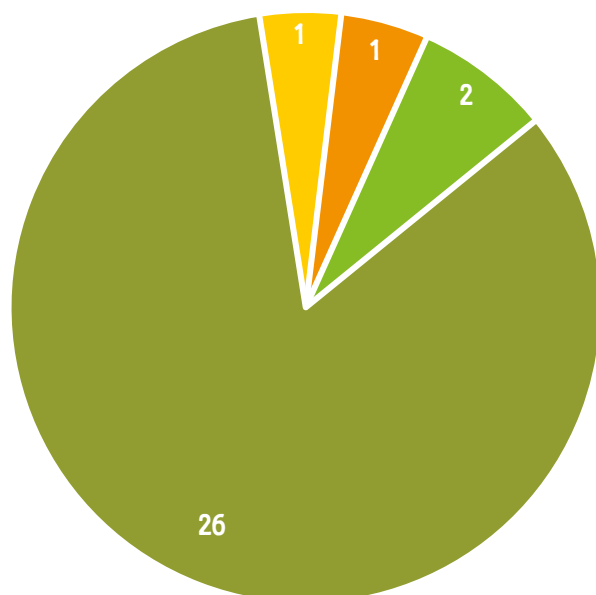
Lieu : La Porcherie
Département : Haute Vienne
Altitude : 500 m
Pluviométrie : 1000 mm
Sol : sablonneux
UTH : 1

Repères

Date installation : 2013
OTEX : 4813 Ovins- Caprins
Atelier de transfo : 15 %
Statut juridique : Individuel
Régime fiscal : Forfait

Dès son installation, Laure Chazelas a fait le choix d'un système paysan : petit système économe et autonome. Après avoir été sept ans animatrice au CIVAM ADAPA, l'envie de s'installer l'a rattrapé pour mettre en pratique l'interaction animal-prairie qui l'a toujours intéressée. Laure s'est installée avec un troupeau d'ovins, troupeau qu'elle est capable de manipuler et gérer seule afin d'être la plus autonome possible. Car, à son installation, l'objectif était et reste clair « être la plus autonome possible, sans béquille, sans complémentation aux mères ni agneaux, sans minéraux, ni engrais : je veux produire avec ce qui m'entoure, l'herbe et les milieux semi-naturels. Et ce, car je ne veux pas que ma marge soit absorbée par un marchand d'aliments... ». Laure a donc fait le choix d'une agriculture vivrière, en lien avec le territoire.

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



SAU totale : 47,1

Prairies permanentes : 26 ha, dont zones humides : 5 ha
Prairies temporaires : 2 ha
Landes : 12 ha
Culture fourragère colza : 1 ha
Culture annuelle blé : 1 ha
Culture autre : 0,1 ha

Rotation type:

Rotation type : 7 ans : prairies (5ans) > blé > colza dérobé
Prairies permanentes fauchées / pâturées : 15 ha = 2,4TMS/ha
Prairies temporaires fauchées / pâturées : 2 ha = 6TMS/ha
Prairies uniquement pâturées : 11 ha = 6TMS/ha

Cheptel :

Races : Base charollais avec croisement avec vendéen et charmoise (préfère cette dernière race car le gabarit est plus intéressant, tout en gardant suffisamment de rusticité)

Nombre UGB : 36,8 : 120 brebis, 35 agnelles de renouvellement, 155 agneaux et 3 génisses de plus de 2 ans

QUELQUES CHIFFRES

Entrées

- Semences et plants : 122 €
- Poudre de lait : 542 €
- Frais vétérinaires : 681 €
- Carburant : 1500 €
- Amendement : 0 €

Sorties

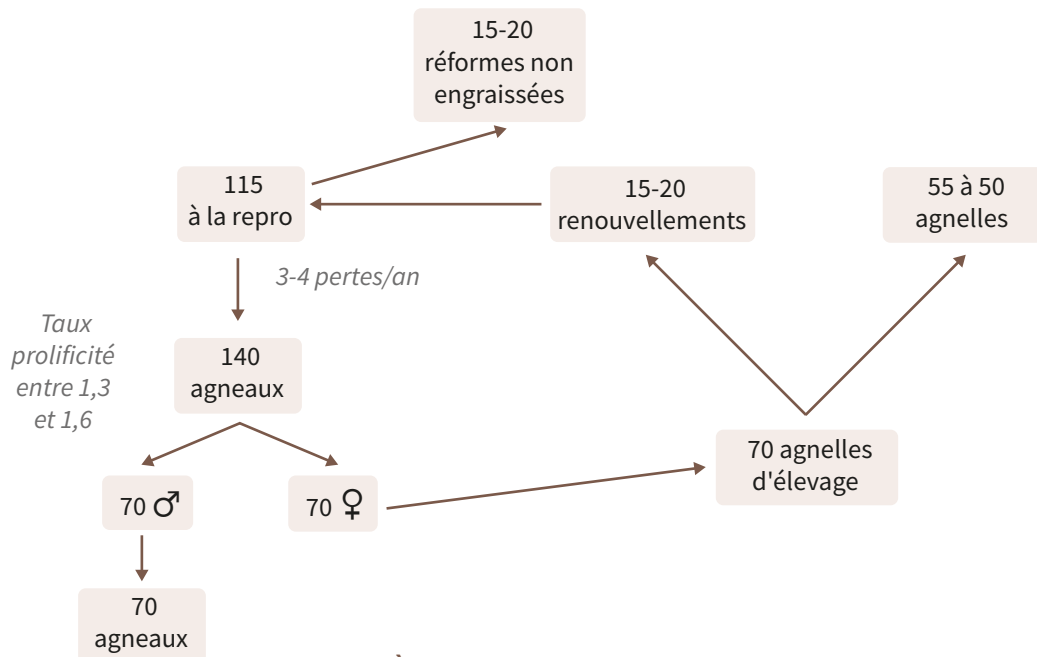
- Production nette : 15330 €
 - ▶ 70 agneaux de 18 kg de PC
 - ▶ 55 à 50 agnelles de 16 kg PC
 - ▶ 15 à 20 réformes par an
 - ▶ Majeure partie animaux vendus en filière longue (seulement 20 agneaux en VD)

Divers

- Azote : 352 kgN/ha SAU
- Carburant : 300 L
- Fioul : 700 L
- 56 % IAE en%SAU

SCHEMA ZOOTECHNIQUE DU SYSTEME D'ÉLEVAGE

UGB par catégorie - Période mise bas - Nombre naissance - Age sevrage - Lutte



SYSTÈME D'ALIMENTATION

Pâturage toute l'année, sauf pendant 1 mois, en hiver.

Production fourragère : 15 ha de fauchés pour 36 T de foin soit 2,4 TMS/ha

Autonomie fourragère : 200 kg de foin / brebis

Autonomie concentré : 0 concentrés

Chargement UGB/ha : 1 en hiver soit 6 brebis/ha

Brebis 1 mois seulement en bâtiment. Le reste du temps, elles sortent tous les jours.

Lots	Mois				
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Brebis				← Agnelage →	
			Besoins forts	Besoins forts	Besoins forts
	Prairies éloignées : qualité bof			Prairies proches : déprimage	
Agneaux (agnelles avant constitution 2 ^{ème} lot)				Prairies proches : déprimage	
Agneaux à l'engraissement (report)	Colza four.				
	Bonnes prairies				
	Bon foin - env. 300G/tête/jour				
Agnelles de renouvellement	Mauvaises prairies			Prairies proches : déprimage	
	Foin moyen - env. 400-500G/tête/jour				
Vaches	Prairies humides				

DESCRIPTION DES PRATIQUES DE PÂTURAGE

Pâturage hivernal

En moyenne les **brebis en gestation** passent un mois à l'intérieur au foin. Elles tournent un petit peu le reste du temps, ayant donc en permanence un peu d'herbe mais avec une grosse ration de foin (200 kg/jours pour les brebis suitées). A partir de janvier, les 6 ha directement attenants à la ferme ne sont plus pâturés

Le **lot à l'engrais** (mâles exclusivement à cette période de l'année) tourne sur les meilleures prairies et sur le colza fourrager qui lui est exclusivement réservé, avec également un peu de foin (1 botte 200 kg/ 10 jours pour 50 à 70 animaux). Le pâturage du colza et de la navette permet d'accélérer l'engraissement des agneaux. Ils seront ainsi vendus plus vite ce qui abaissera d'autant le chargement trop élevé pour l'hiver.

Le **lot d'agnelles de renouvellement** tourne également dehors mais sur les plus mauvaises prairies avec du foin (idem en quantité mais moins d'animaux donc plus grosse ration de foin), ce qui permet de sélectionner sur la rusticité : les agnelles qui sortent en meilleur état de l'hiver sont celles qui sont gardées, et les autres sont engraisées au cours du printemps et vendues dans la foulée.

Déprimage

Les agnelages sont calés mi avril pour avoir 1 mois d'herbe avant les agnelages. Au cours du dernier mois de gestation, la réduction de la taille de la panse (à cause du fœtus) doit être compensée par une ressource concentrée en énergie. Or cette ressource ne sera disponible qu'à partir de mi mars (démarrage de la pousse de l'herbe). Les céréales peuvent également être déprimées mais ne représentent que quelques jours d'alimentation. Les paddocks ont une taille moyenne de 1 ha (pour les brebis). Pour les agneaux de report et agnelles, il s'agit plutôt de paddocks de 0,5 ha. Au cours du déprimage, les brebis tournent tous les 2 jours et ont également un peu de foin à disposition.

Pâturage de printemps

Pas de sélection au préalable de la surface de fauche (car Laure dispose de pas mal de terres moto-mécanisables) : la

pousse conditionne le débrayage et certaines parcelles ne sont débrayées que lorsque Laure est dépassée par la pousse. La surface située aux alentours du bâtiment est en revanche systématiquement fauchée (moins bon accès à l'eau et moins d'ombre) avec une fin de déprimage à la mi avril (plus tardif pour les surfaces de l'auréole supérieure).

Au printemps (période de pleine pousse), les brebis suitées passent 3-4 jours par paddock et ne reviennent pas avant 15-20 jours (règle pour les 2 premiers tours de pleine pousse). Dans le cas où la pousse serait trop vigoureuse, Laure préfère mettre les brebis dans une herbe trop haute plutôt que de débrayer une nouvelle parcelle pour la fauche, ce qui déséquilibrerait la surface à pâturer en période de pleine pousse. Le gaspillage reste aussi moindre dans cette situation, les brebis ne couchant pas l'herbe malgré sa hauteur.

Les agneaux de l'année suivent en permanence les brebis à l'extérieur, et cela dès les premiers jours de leur vie. Quant à la surface pâturée par les agneaux de report et les agnelles non gardées pour le renouvellement, le chargement diminue au cours du printemps et début de l'été, au fur et à mesure des ventes.

Pâturage d'été

Au sevrage (mi août), les brebis tarées sont gardées sur l'exploitation encore 15 jours avec un peu de pâturage et un peu de foin, puis partent dans la lande à partir de fin août, où elles vont passer deux mois, avec les agnelles de renouvellement de 1 an et quelques. Elles y trouvent de la molinie et de la bourdaine (arbrisseau), un peu de bruyère et de l'ajonc (auquel elles ne touchent pas sauf la fleur).

Les surfaces de fauche sont rembrayées début août. Elles sont donc exclusivement réservées aux agneaux de l'année, qui ont également à disposition les prairies humides réservées. La surface pâturée de l'auréole supérieure peut ainsi progressivement régénérer sa surface herbacée.

Pâturage d'automne

Si l'année est assez pluvieuse, il y a des repousses en septembre/octobre et donc de la ressource normalement jusqu'à décembre. Quand les brebis reviennent à l'automne de

Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
					← Lutte →	
						Bergerie
	Prairies et zones humides		Landes			Prairies éloignées : qualité moyenne
		Un peu de foin				+ bon foin : 50/50 ration pâture/foin
	Prairies et zones humides	← Sevrage →			← Vente →	
		Un peu de foin				
				Colza four.		
	Prairies et zones humides					Bonnes prairies
						Bon foin - env. 300G/tête/jour
			Landes			Mauvaises prairies
						Foin moyen - env. 400-500G/tête/jour
		Prairies éloignées				Prairies humides
		+ Mauvais foin				

la lande, elles vont sur les prairies les moins riches (max 2-3 jours par parcelle avec un temps de retour de 1 mois-1 mois et demi) avec du foin (50/50 au niveau de la ration pâture/foin) ce qui permet d'économiser de la ressource pâturée pour janvier-février. Les agneaux de l'année ont également un peu de foin mais plus pour tamponner. La prairie humide peut également être utilisée à cette période comme une variable d'ajustement.

Les brebis rentrent à l'intérieur au plus tard fin décembre.

Laure constitue deux lots d'agneaux à l'automne (mâles castrés VS femelles) puisque seuls les mâles iront pâturer le colza. Ces mâles sont subdivisés en petits lots, seuls ceux proches de la finition allant pâturer le colza, avec un premier passage en octobre (1 mois de pâturage) et un second en janvier (quelques jours). Les agneaux y pâturent par lots de 20.

COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION

La quasi totalité des mâles castrés partent en filière longue, à l'exception des derniers commercialisés en vente directe :

Avec des mises bas en avril, les premiers **mâles castrés** partent en octobre (en général les simples qui s'engraissent plus vite que les doubles) à 19-20 kg PC (sauf cette année où ils font 16-17 kg PC du fait du manque d'herbe). Le pic de vente intervient en décembre mais les ventes peuvent s'échelonner jusqu'à tard dans la saison de pâturage suivante, au printemps, voire l'été pour les derniers. Les agneaux se stabilisent en général en hiver (janvier à mars), parfois grossissent un peu, et repartent bien au printemps (mais certains se finissent au foin). Les derniers vendus font en général 16-17 kg PC. Si l'herbe est suffisante, le poids moyen des agneaux est de 18-19 kg PC.

Aucun problème de conformation :

- 50 % U et 50 % R
- 63 % de 3 et 33 % de 2

Laure ne rencontre aucun problème à commercialiser ses agneaux (et notamment ceux de report) en filière longue : la

SICA Pré Vert (coop bio) veut des agneaux dont le poids est compris entre 16 et 22 kg de PC et ne tient pas compte de l'âge. Ils préfèrent une classe d'engraissement de 3 mais ne rechignent pas à prendre des agneaux classés 2.

Les premières **agnelles** à partir ont environ 1 an et pèsent 16-17 kg de PC (croissance moins rapide que les castrés du fait d'une alimentation hivernale bien moins riche). Laure arrête de commercialiser en filière longue à partir de fin mai début juin et commercialise donc en vente directe les dernières, de juin à août. Les dernières à partir (ainsi que les tout derniers agneaux de report) partent donc en VD : une vingtaine d'agnelles de 20 à 22 kg PC et 1 à 2 agneaux de report.

Laure réforme 10 à 20 **brebis** par an, suite au sevrage des agneaux, puis les vend 1 mois plus tard en septembre-octobre, à 40-50 euros par brebis. Pas d'engraissement véritable car la coopérative ne les prendrait pas plus chères. Elle en tue 1 à 2 par an pour sa propre consommation.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES (CHIFFRES 2016)

Produit : + 20 809 €

Charges : - 12 357 €

Valeur ajoutée : + 8 452 €

Subventions agricoles : + 22 414 €

Impôts, taxes et charges sociales :
- 6 046 €

EBE : + 24 820 €

Amortissement du matériel : - 3 764 €

Annuités : 0

Donc un résultat courant de 21 056 €
= pérennité de l'emploi

ZOOM - Les agneaux de report et l'engraissement à l'herbe

Suite à la première sécheresse intervenue en 2015, Laure commence à faire de l'agneau de report. Pour ce faire, elle castré les agneaux mâles dans l'optique de les élever exclusivement à l'herbe et ne s'interdit pas d'allonger l'engraissement sur deux saisons. Ainsi, tous les agneaux non finis avant leur premier hiver sont gardés pour une finition au printemps et début d'été. Dans la pratique il s'agit le plus souvent des doubles (leur engraissement étant plus long comparé aux simples). Elle vend en moyenne une quarantaine d'agneaux avant décembre (permet une diminution du chargement pour la période hivernale) et prolonge l'engraissement des autres jusqu'au printemps.

Laure a fait le choix de castrer les agneaux à la pince à 4-5 mois, au moment du sevrage. La castration permet non seulement une gestion simplifiée des lots (pas besoin de séparer les mâles et les femelles) et facilite leur engraissement, puisqu'au niveau de la vitesse d'engraissement un agneau mâle castré aura un comportement intermédiaire entre mâles entiers et femelles. Le pâturage de couverts s'inscrit dans la continuité de la logique d'engraisser des animaux le plus possible à partir de ressources pâturées. Le colza fourrager ou la navette, semés en juillet suite à la moisson des céréales, peuvent être pâturés une première fois en octobre et une éventuelle seconde fois en janvier-février. Les couverts, plus riches que l'herbe d'automne, permettent d'accélérer la finition des agneaux mâles castrés.

Roland Carrié (Aveyron) Engraissement à l'herbe des bovins sur l'Aubrac

Lieu : Le Mas Hermet
Département : Aveyron - 12
Altitude : 1050 m
Pluviométrie : 1200 mm
Sol : acide basaltique
UTH : 1.1

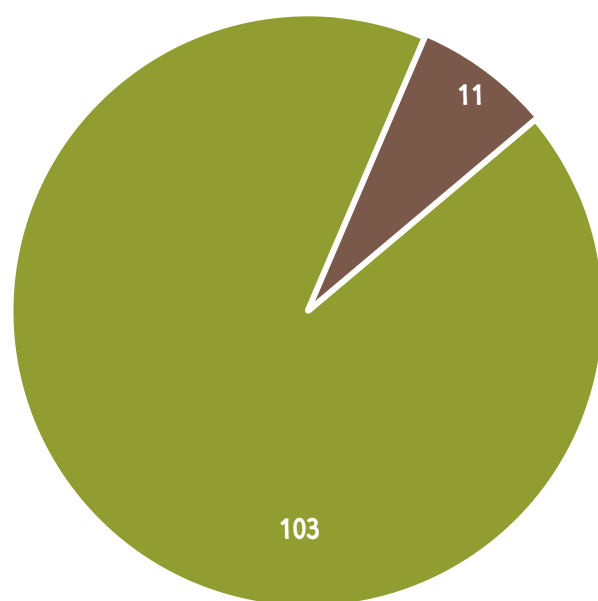
Repères
Date installation : 1980
OTEX : 4600 – Bovins viande
Atelier de transfo : non
Statut juridique : EARL
Régime fiscal : Réel simplifié

La ferme du Mas Hermet a été achetée en 1964 par le père de Roland Carrié et comptait 60 ha. C'est en 1980 que Roland reprend l'exploitation familiale avec 24 vaches de race Aubrac et y développe un atelier de perdreaux pour la commercialisation d'œufs.

En 1987, il achète une estive de 50 ha dans le Puy de Dôme et augmente son cheptel tout en réalisant des croisements en Charolais pour obtenir des produits plus lourds.

Soucieux du bien-être animal et de la préservation de l'environnement, Roland s'est investi dès son installation dans le comité de développement agricole du nord Aveyron et s'est converti à l'Agriculture Biologique en 1998.

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



Surfaces en hectares

- Prairies permanentes
- Zones humides

SAU totale : 114 ha

Prairies permanentes : 103 ha
dont zones humides : 11 ha

Cheptel :

Races : Aubrac

Nombre UGB : 81 UGB

Chargement global : 0.78 UGB/ha

Types débouchés : circuit long / court

Type de produits finis / vendus :

- Broutard : vifs pour l'Italie
- Jeunes bovins : vente directe, collectivité et magasins spécialisés
- Réformes : vente directe, collectivité
- Animaux reproducteurs



QUELQUES CHIFFRES

Entrées

- Aliment du bétail : 7 524 €
- Paille : 8 030 €
- Produits vétérinaires : 2 496 €
- Carburant : 6 915 €
- Electricité : 541 €
- Autres fournitures : 3 455 €

Sorties

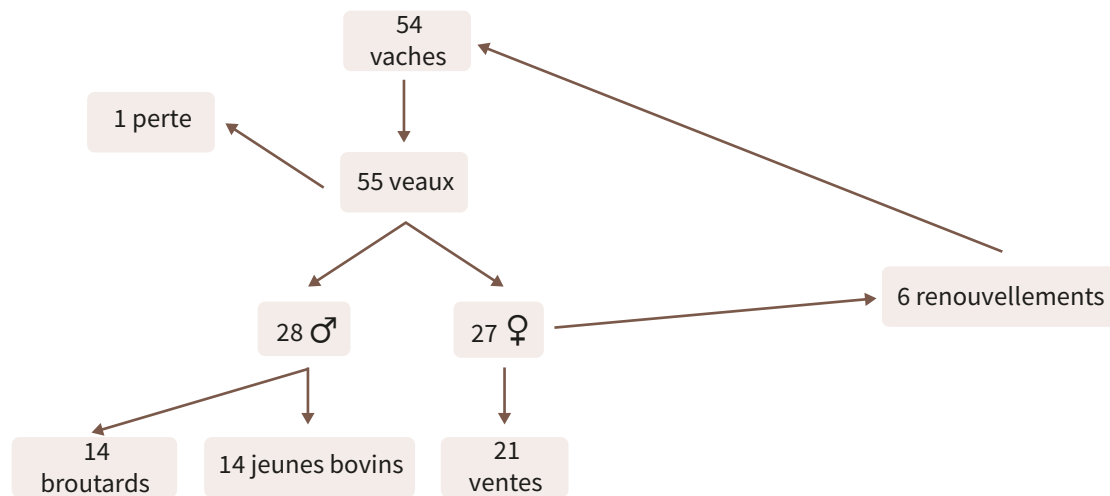
- Production nette : 74 663 €
 - ▶ 14 broutards de 442 kgv
 - ▶ 11 vaches de reformes
 - ▶ 23 génisses reproductrices
 - ▶ 1 mâle reproducteur

Autres

Bilan N : 5 kg/ha
Energie : 93.1 EQF/SAU
Biodiv : 43 % IAE

SCHEMA ZOOTECHNIQUE DU SYSTEME D'ÉLEVAGE

UGB par catégorie - Période mise bas - Nombre naissance - Age sevrage - Lutte



SYSTEME D'ALIMENTATION

Des points clés : Estive de 54 ha dans le Puy de Dôme –
pâturage intégral de mai à novembre
Stock début / fin : 220.5 T fourrages en stock au 1er/11/2016 –
197 T fourrages en stocks au 31/10/2017

Autonomie fourragère : 3583 kg Fourrage / UGB
Autonomie en concentrés : 282 kg Concentré / UGB
Type d'achats : aliment pour les jeunes veaux (5 t), pour les vaches (3 t) et pour l'engraissement des broutards (15,6 t)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Vaches	Stabulation				
	Vêlage			Reproduction	
	Foin				
Veaux	Stabulation				
	Allaitements				
	Foin				
	Vente →				
Génisses	Stabulation				
					Reproduction si + 2 ans
	Foin				

DESCRIPTION DES PRATIQUES DE PÂTURAGE

Date de mise à l'herbe : début mai
Date d'entrée en bâtiment : décembre

Les différents lots

Les vaches sont conduites en un seul lot avec leurs veaux de la naissance jusqu'au sevrage des petits. Les génisses sont conduites en différents lots selon leur âge.

Printemps

- Les vaches sont mises à l'herbe début mai afin d'effectuer un déprimage sur 6 ha de parcelles destinées à la fauche (300°C jour atteint en moyenne fin avril). Le déprimage permet de décaler la pousse de l'herbe et donc le stade optimal pour faire du foin afin de répartir le travail en période estivale. Mi-mai, les vaches et leurs veaux sont amenés en estive dans le Puy-de-Dôme pour toute la belle saison.
- Les génisses sont regroupées par lot en fonction de leur âge (1-2 ans et 2-3 ans). Elles vont être sorties début mai sur des parcelles non mécanisables autour de la ferme.

Eté

- Tout l'été, les vaches et leurs veaux pâturent sur les 54 ha d'estive du Puy-de-Dôme. L'estive est découpée en 4 îlots

permettant de déplacer le lot d'animaux et ainsi de limiter le gaspillage.

- Les deux lots de génisses restent sur l'exploitation et pâturent les prairies non mécanisables puis les repousses après la fenaison. Elles ne pâturent jamais deux fois sur la même parcelle

Automne

Les vaches restent en général en estive jusqu'à fin octobre où elles sont redescendues sur l'exploitation et pâturent les parcelles ayant été fauchées l'été. Les veaux quant à eux sont sevrés fin septembre et redescendus immédiatement. Certaines années très sèches où l'herbe vient à manquer certains broutards peuvent être vendus à l'estive dès le sevrage. En général, les mâles sont rentrés en bâtiment pour être engraisés avec une ration à base de foin et de concentrés. Les femelles ressortent en pâture avec une vache âgée pour les « accompagner ».

Hiver

Dès les premières neiges, tous les animaux sont rentrés en bâtiments et nourris avec du foin. Les vaches de réforme et tous les animaux destinés à la vente reçoivent en plus du foin un complément de concentrés.

DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE DE FINITION / D'ENGRASSEMENT

Les veaux naissent en bâtiment entre janvier et février, ils sont élevés avec leur mère en stabulation jusqu'au mois de mai où ils rejoignent une estive dans le Puy de Dôme.

Les veaux sont sevrés aux alentours de 9 mois lorsqu'ils sont redescendus en septembre sur l'exploitation en Aveyron.

Les mâles sont alors rentrés en bâtiment et nourris avec du foin et du concentré (~420 kg/jeune bovin) avant d'être commercialisés. Une partie des mâles est vendue en broutards vifs en circuit long dès l'automne, les autres sont valorisés en circuit court sous forme de colis ou auprès des collectivités locales.

Les femelles sont rentrées quelques jours après le sevrage puis ressortent en pâture avec une vache âgée qui les « accompagne pour les rassurer » jusqu'au mois de novembre. Les génisses de 2 ans et plus qui ne sont pas gardées pour le renouvellement de l'exploitation sont engraisées au pâturage et commercialisées soit auprès d'autres producteurs en génisses reproductrices soit auprès des collectivités.

Les vaches de réforme sont conduites à l'herbe et, en fonction de leur état corporel, sont commercialisées à l'automne ou sont finies en bâtiment avec du foin et du concentré.

Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
						Stabulation
Pâturage en estive						Foin
						Stabulation
Pâturage en estive avec les mères				Sevrage		Foin
				Pâturage à proximité		Foin
					← Vente →	
						Stabulation
Pâturage à proximité de l'exploitation						Foin + aliment

Stratégie de vente

Avec les vêlages groupés en janvier et février, les broutards sont finis à l'automne en bâtiment et commercialisés durant l'hiver en circuit long pour un poids moyen de 442 kgv et un prix moyen de 2.57 €/kg. Deux vaches de réforme ont également été commercialisées en circuit long (4.88 €/kg).

1 génisse et 3 jeunes bovins (<12 mois) ont été commercialisés en circuit court auprès de particuliers ou des collectivités (~13 €/kg)

Les génisses qui ne sont pas gardées pour le renouvellement du troupeau sont vendues à d'autres éleveurs. En 2017,

27 génisses ont été commercialisées comme reproductrices, ainsi que 5 vaches et 1 jeune taureau.

L'éleveur souhaiterait trouver un débouché local pour valoriser ses broutards plutôt que de les exporter en Italie.

L'exploitation dégage un chiffre d'affaires annuel de 74 663 € et une marge brute de 82 003 €

Le revenu de l'exploitation agricole est complété par les revenus des panneaux photovoltaïque qui recouvrent tous les toits de l'exploitation (~4000 m²).

ZOOM - Le maintien de la biodiversité



Etendue sur une soixantaine d'hectares sur les plateaux de l'Aubrac à 1100 m d'altitude, l'exploitation ne permet pas la culture de céréales. Mais pour réduire ses achats extérieurs (aliment complet et paille), Roland maximise l'utilisation de l'herbe pâturée dans la ration des animaux. Le troupeau est en pâturage exclusif de début mai à fin novembre.

L'assolement est exclusivement constitué de prairies naturelles d'altitude (en Aveyron et dans le Puy de Dôme) qui sont fauchées et/ou pâturées. Les prairies de l'exploitation présentent une grande diversité floristique ce qui permet à l'exploitant de produire un foin de très bonne qualité pour nourrir les animaux pendant la période hivernale (de décembre à mai).

Dans un souci de préservation de l'environnement, Roland maintient des prairies humides sur son exploitation et entretient et aménage les cours d'eau qui traversent les parcelles afin d'éviter leur pollution et leur destruction par les animaux. Des clôtures mobiles sont installées le long des cours d'eau afin d'éviter leur piétinement par le passage des animaux (photo de gauche) et des places sont spécialement aménagées pour l'abreuvement des animaux afin qu'ils ne détruisent pas les bordures des ruisseaux (photo de droite)



Jean-Paul Scoquart (Aveyron) Produire des agneaux d'herbe sur les Causses du Larzac

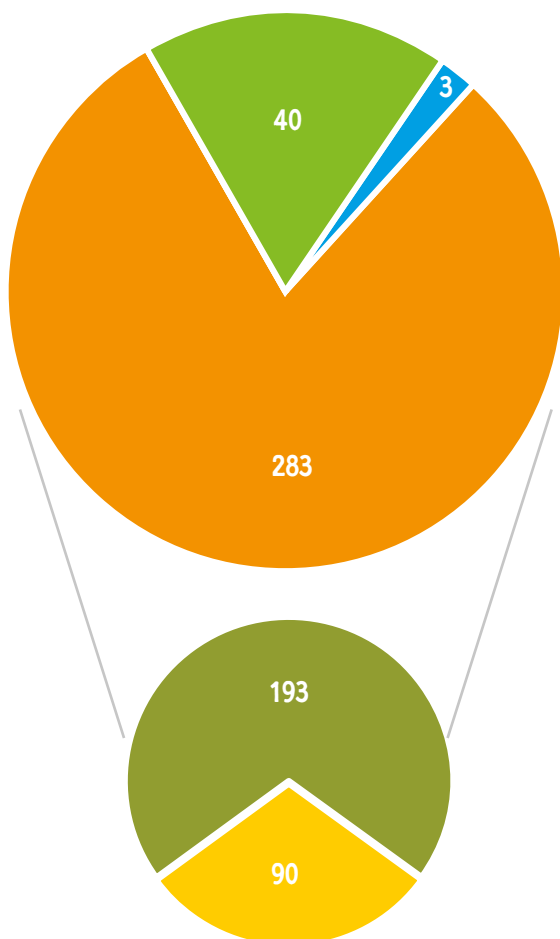
Lieu : Sainte Eulalie de Cernon
Département : Aveyron - 12
Altitude : 860 m
Pluviométrie : 500 mm
Sol : Causse
UTH : 1.2

Repères
Date installation : 1983
OTEX : 4813 Ovins viande
Atelier de transfo : non
Statut juridique : Individuel
Régime fiscal : Réel simplifié

Jean-Paul SCOQUART s'est installé en 1983 puis s'est associé en 1985 en GAEC. L'exploitation comptait alors deux troupeaux ovins, un troupeau Blackface conduit en plein air intégral et un troupeau Blanche du Massif Central (BMC) conduit en semi-plein air. Le GAEC a été dissout en 1999 et Jean-Paul n'a gardé que le troupeau de BMC. Il s'est engagé en agriculture biologique en 2001. En 2017, il débute un CEFI avec Romain (Contrat Emploi Formation Installation) dans le but de transmettre sa ferme.

L'objectif de Jean-Paul est de produire des agneaux en maximisant la ressource herbagère. Une partie des agneaux est valorisée en vente directe et l'autre partie est commercialisée avec une coopérative.

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



SAU totale : 326 ha

Prairies permanentes : 283 ha, dont 193 ha de prairies naturelles et 90 ha de parcours

Prairies temporaires : 40 ha

Orge : 3 ha

Cheptel :

Race : Blanche du Massif Central

Nombre UGB : 49 UGB

Chargement global : 0.17 UGB/ha

Types débouchés : vente directe et coopérative

Type de produits finis / vendus : agneaux et brebis de réforme

Surfaces en hectares

- Prairies naturelles
- Prairies temporaires
- Prairies permanentes
- Parcours
- Orge

QUELQUES CHIFFRES

Entrées

- Aliment du bétail : 18 065 € dont 11 051 € de foin et 7 014 € d'aliment concentré
- Paille : 548 €
- Produits vétérinaires : 1 549 €
- Carburants : 548 €
- Electricité : 234 €
- Autres fournitures : 7 310 € dont 3 248 € de semences

Sorties

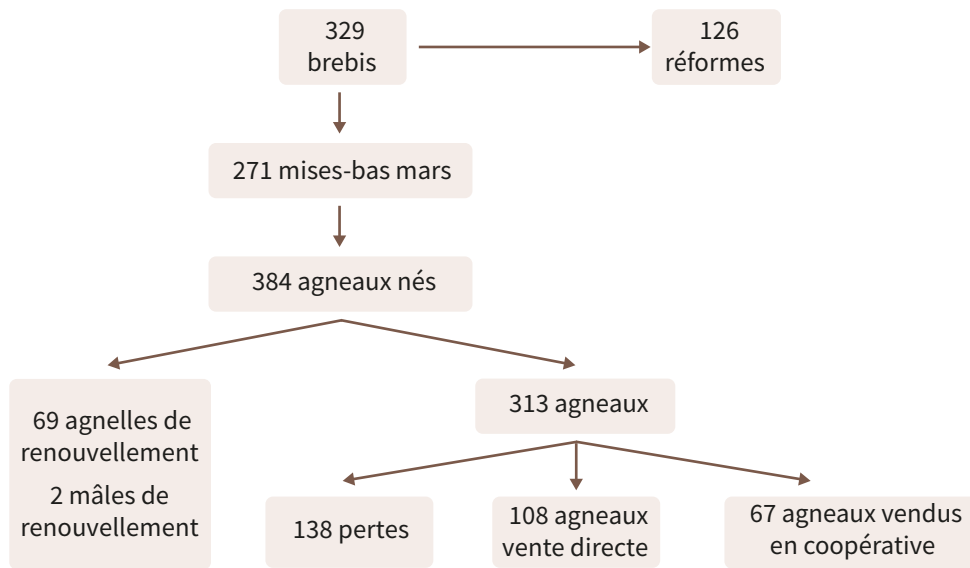
- Production nette : 24 172 €

Divers

- Bilan N : 5 kg/ha
- Energie : 5.1 EQF/SAU
- Biodiversité : 87 % IAE

SCHÉMA ZOOTECHNIQUE DU SYSTÈME D'ÉLEVAGE

UGB par catégorie - Période mise bas - Nombre naissance - Age sevrage - Lutte



SYSTÈME D'ALIMENTATION

Pâturage d'avril à novembre

Production fourragère : 10 ha de fauchés pour 35 T de foin soit 3,5 tMS/ha

Distribution de fourrages : 285 kg de foin / brebis

Distribution de concentrés : 396 kg de concentrés / UGB soit

environ 75 kg par couple brebis - agneaux

Chargement UGB/ha : 0.17 UGB / ha soit environ un couple mère-agneaux/ha

Type d'achats : 75 t de foin – 4 t de luzerne déshydratée pour les brebis – 8 t d'aliment pour les agneaux

Lots	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Brebis	Bergerie				
				Agnelage	
	Foin				Pâturage PT
				Luzerne + céréales	
Agneaux			Allaitement		
			Pâturage PT		
Agnelles de renouvellement			Allaitement		
			Pâturage PT		

DESCRIPTION DES PRATIQUES DE PÂTURAGE

Date de mise à l'herbe : 10 avril

Printemps

Les brebis mettent bas en mars en bergerie. Les brebis et leurs agneaux commencent à sortir en pâture dès le 10 avril et rentrent en bergerie le soir pour recevoir un apport en foin et en céréales. Le troupeau est en pâture exclusive dès le mois de mai et ne rentre plus en bâtiment. Au printemps, les brebis pâturent sur les prairies temporaires de l'exploitation. Les agneaux ont également en accès à des nourrisseurs avec de l'aliment à volonté.

Eté

Les agneaux sont sevrés début juillet lorsque la pousse de l'herbe sur les prairies temporaires est trop faible voire nulle. Les agneaux sont donc séparés des mères et mis en pâture sur les regains et les repousses de céréales après la moisson. Les brebis quant à elles partent sur les parcours où un report sur pieds de l'herbe a été fait.

Les premiers agneaux sont vendus dès fin juin en vente directe et ce jusqu'à fin août.

Automne

Les brebis restent sur les parcours tout l'automne. Au mois d'octobre, sept béliers sont introduits pendant trois semaines pour la reproduction. Les agnelles de renouvellement gardées en année N-1 sont introduites dans le troupeau au moment de la lutte. Jean-Paul a fait le choix d'une croissance lente et de réaliser une première mise-bas à 24 mois.

Les agneaux restent sur les repousses des prairies temporaires et sont vendus à une coopérative entre septembre et novembre à environ 14 kg.

Hiver

Les brebis sont rentrées en bergerie mi-décembre et alimentées tout l'hiver avec du foin. Elles reçoivent un complément de luzerne déshydratée et de céréales en préparation à la mise bas entre mi-février et la mise à l'herbe.



Agneaux dans la bergerie

Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
						Bergerie
				Lutte		
	Pâturage parcours					Foin
	Sevrage					
	Regain + repousses céréales					
	Aliment (nourrisseur au pâturage)					
	← Vente →					
	Sevrage					Bergerie
	Regain + repousses céréales					
	Aliment (nourrisseur au pâturage)					

DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE DE FINITION / D'ENGRASSEMENT

Les agnelages ont lieu au mois de mars afin que les agneaux valorisent au mieux la pousse de l'herbe de printemps. Ils sont sortis avec leur mère dès mi-avril et ont à leur disposition des nourrisseurs avec de l'aliment et des céréales à volonté.

Les agneaux sont sevrés à 3 mois et engraisés avec les regains des prairies temporaires composées de sainfoin, dactyle et luzerne ou d'un mélange commercial de 10 graines puis ils pâturent les repousses de céréales après la moisson.

POUR UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE

Stratégie de vente

Les agneaux sont vendus dès le mois de juillet pour la vente directe et septembre à la coopérative.

En 2017, 40 % des agneaux ont été commercialisés via la coopérative à environ 14 kg carcasse pour un prix moyen de 6.44 €/kg. 60 % des agneaux ont été valorisés en vente directe à un poids de 14 kg carcasse pour un prix moyen de 13.3 €/kg.

Trois brebis de réforme ont également été valorisées en vente directe à un prix moyen de 6.74 €/kg (35 kg carcasse). Les autres brebis de réforme ont été vendues à la coopérative à un prix moyen de 23 €/tête.



Nourrisseur pour les agneaux

ZOOM - L'utilisation de l'herbe dans les Causse du Larzac

La ferme de Jean-Paul SCOQUART est située sur le Causse du Larzac, dans une région plutôt aride. L'exploitation de 326 ha compte seulement 40 ha labourables qui peuvent être mis en rotation afin de produire des céréales et des fourrages pour le troupeau. Sur les meilleures terres, 3 à 5 ha de céréales sont implantées, sur les 35 ha restants, des prairies temporaires sont implantées. Leur composition varie en fonction de leur utilisation, les prairies à destination de la fauche sont composées de sainfoin, dactyle et luzerne et les prairies à vocation de pâturage sont semées avec un mélange de 10 graines acheté dans le commerce. Mais ces terres sont peu productives (~3 t MS/ha pour le foin et 25 q/ha de céréales) ce qui ne permet pas à l'éleveur d'être autonome. Une soixantaine de tonnes de foin et quinze tonnes de céréales sont achetées chaque année.

Le reste de la superficie de l'exploitation est composé de prairies permanentes et de parcours.

Les surfaces en prairies permanentes et en parcours permettent à l'éleveur de faire pâture ses 300 brebis pendant l'été et l'automne dès le sevrage des agneaux mi-juillet.

L'entretien et la préservation des milieux naturels du Causse sont un enjeu majeur pour la région car en quelques années ces milieux voient une végétation importante (arbres et arbustes) se développer et se fermer rapidement.

Lieu : Nobio, Commune de Carlencas et Levas
Département : Hérault (34)
Altitude : 450 m
Pluviométrie : 742 mm
Sol : cause calcaire et coulées basaltiques

Repères

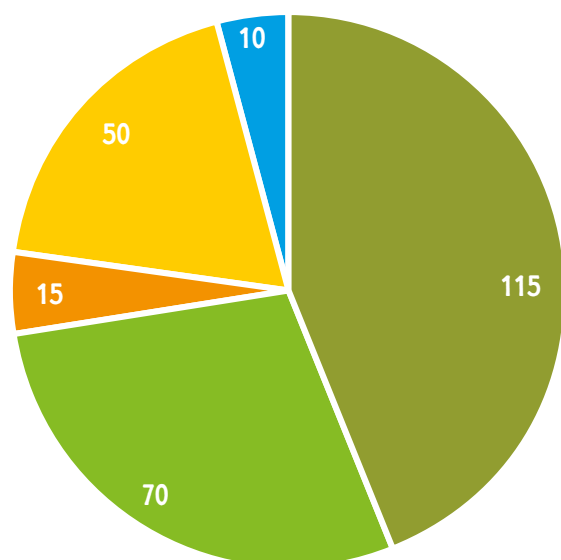
Date installation : 2012
OTEX : 4600 Ovins viande
Atelier de transfo : non
Statut juridique : Individuel
Régime fiscal : Réel simplifié

Jean Michel s'est installé en 2012 à la suite d'une riche carrière dans l'accompagnement d'éleveur qui l'a mené d'Afrique à la Corse, en passant par la Nouvelle Calédonie... Fils d'éleveur, il avait envie de mettre en pratique ce qu'il avait pu apprendre grâce à toutes ses expériences.

Sa démarche est guidée par :

- Sa volonté de mettre en œuvre un élevage basé exclusivement sur la ressource qui pousse sur la ferme : « partout dans le monde, on arrive à élever des animaux à l'herbe, pourquoi pas ici ? »
- Vivre de son métier : non content de réduire ses charges, Jean Michel voulait aussi garder le fruit de son travail plutôt que de le transférer à des intermédiaires. Il a donc fait le choix de la vente directe.
- S'investir localement : à travers son métier, Jean Michel côtoie d'autres producteurs dans les boutiques paysannes, les clients. Il échange de nombreux coups de main avec les voisins ou d'autres éleveurs.

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



Surfaces en hectares

- Sous bois
- Prairies naturelles sèches
- Prairies naturelles pâturées
- Prairies naturelles
- Vesce Avoine

SAU totale : 260 ha

La grande partie moto-mécanisable des terres est laissée en prairies permanentes fauchées. Aucun apport d'engrais n'y est fait, ni même de fumier car il n'y a pas de stabulation. Les rendements oscillent entre 1,5 t/ha et 2 t/ha.

Le mélange vesce-avoine-pois est cultivé sur de meilleures terres prêtées par un viticulteur, toujours sans aucune fertilisation. Jean Michel produit environ 11 balles d'enrubanné (650 kg/balle) par hectare.

Selon les années, que ce soit pour des raisons de rendement en foin ou de durée et d'intensité de sécheresse, Jean Michel doit acheter une partie du foin distribué en hiver. Depuis peu, il le produit avec d'autres éleveurs, en collectif, sur des terres céréalières de la plaine.

Cheptel :

Nombre UGB : 95 UGB

Chargement global : 0.37 UGB/ha

- 60 vaches allaitantes : un lot de mères croisées Charolais x Aubrac, un lot de 25 mères Aubracs pures et un nouveau taureau Angus en plus de l'Aubrac et du Charolais.
- 52 génisses entre moins de 1 an et plus de 2 ans. Mise à la reproduction entre 2 ans et 2,5 ans
- 24 veaux. Sevrage à 9 mois.
- 3 taureaux reproducteurs

QUELQUES CHIFFRES

Entrées

Animaux : 60 vaches allaitantes et leurs suites, soit 95 UGB,

Fourrage : Essentiellement les pâturages et parcours (taux de pâturage de 77 %) et foin produit sur place (105 t) ou en collectif dans la plaine sur des inter-cultures.

Des concentrés (4-5 t) en petites quantités pour l'éducation des jeunes

au sevrage et pour la manipulation des animaux dans les grands parcs.

Achats :

- 1 taureau
- Fioul 3100 l (entraide pour les voisins)
- Carburant 2800 l (dont vente directe)
- Electricité 0 kWh
- Amendements : pas d'amendement

Sorties

Viande bovine (430 kg/carcasse) :

- 11 veaux (275 kgvv) « broutards légers », vendus au maquignon en début d'été
- 20 veaux de 6-8 mois (160-220 kgcc pour 130 kg de viande)
- 15 vaches (350 kgcc pour 220 kg de viande)
- Bilan azoté : pas de fuite d'azote.

• 25 % de renouvellement / an en moyenne : un taux élevé pour accélérer la sélection sur des critères maternels et d'aptitudes au pâturage. La sélection s'effectue à la première mise bas.

• 45 à 50 naissances/an, mises bas toute l'année sauf l'été

Débouchés : 2 boutiques, restaurants, caissettes, maquignon

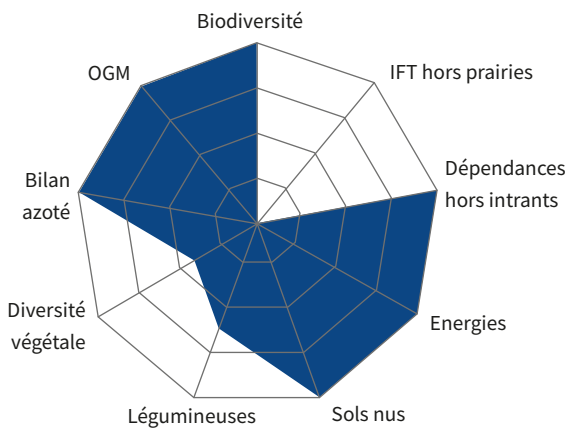
Produits finis / vendus : broutards légers au maquignon ; veaux, génisses, réformes et bœufs (1er en 2019)

Performance environnementale de la ferme :

Les résultats environnementaux de l'exploitation sont très bons parce qu'une très faible partie des terres est artificialisée, labourée, etc.

Notons que la diversité végétale est difficile à évaluer et à apprécier à travers l'outil utilisé : les prairies naturelles, les pelouses, les bois et sous bois de la ferme recèlent une grande diversité végétale que seul un relevé botanique permettrait d'apprécier.

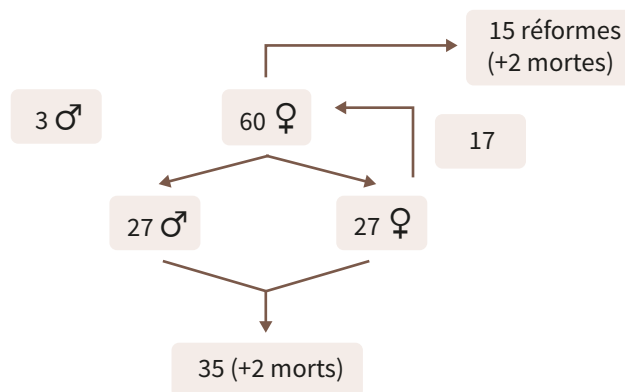
Tout en intégrant les déplacements liés à la transformation et la vente, le bilan énergétique reste également très bon.



Durabilité environnementale

SCHEMA ZOOTECHNIQUE DU SYSTEME D'ÉLEVAGE

UGB par catégorie - Période mise bas - Nombre naissance - Age sevrage - Lutte



SYSTEME D'ALIMENTATION

Taux de pastoralisme (hors prairie fauchées) : 59 %

Distribution de fourrages : 1.1 t de fourrages distribués / UGB, pour passer l'hiver qui marque un arrêt de végétation et l'absence de stocks sur pieds.

Distribution de concentrés : 47 kg de concentrés/UGB uniquement apportés lors du sevrage pour éduquer les jeunes et lors des manipulations de lots en plein champs.

Très bonne autonomie sur le fourrage puisque Jean Michel produit au moins les 2/3 du foin nécessaire sur ses terres. L'autre tiers est soit acheté soit produit au sein d'un collectif d'éleveurs.

Type d'achats : 50 t de foin selon les années, matériaux et matériels d'entretien des clôtures, 4-5 t de concentrés pour l'éducation et la manipulation.

DESCRIPTION DES PRATIQUES DE PÂTURAGE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Mises bas				Monte naturelle					Sevrage			
Parc d'hiver	+ Foin											
Parcours												
Forêts (dominante chêne)												
Repousse sur prairies fauchées												

- Les mères sont menées en deux lots distincts : un lot de mères en race Aubrac pure avec un taureau Aubrac et un lot de mères croisées Aubrac et Charolais avec les réformes de l'année. Les meilleurs parcours leur sont dédiés pour faciliter la finition à l'herbe des réformes.

- Les génisses de 2 ans constituent un troisième lot, accompagnées d'un taureau Angus afin d'améliorer la qualité de la viande.

- Les génisses de 1 an (4ème lot), une fois sevrées, sont mises 3 semaines dans un parc de contention pour être habituées à l'éleveur. Elles passent le printemps sur les prairies permanentes et l'été dans les bois, dans des parcs séparées des mères. La phase d'éducation est importante pour Jean Michel. Au printemps, les animaux sont conduits sur des prairies naturelles et des parcours très ouverts pour y bénéficier de la pousse de végétation. Ces milieux sont riches en légumineuses et en graminées. Progressivement, les animaux évoluent vers des parcours plus diversifiés dans lesquels on trouve davantage d'arbustes, de ronces, etc. à l'ombre desquels se trouve encore de l'herbe haute et relativement jeune. Les animaux constituent alors leur repas en piochant dans les différentes végétations. La biomasse présente sur ces espaces est alors plus importante que dans les premiers parcours de printemps.

Au printemps

Les animaux sont sortis sur les prairies naturelles et les parcours les plus ouverts pour y bénéficier au mieux de la pousse herbagère printanière. La ressource est diversifiée (graminées, vesces, trèfles, sainfoin, ronces, arbustes). Les parcs font environ 15 ha avec des temps de séjour variant de 1 à 2 mois. Trois mois de vacances sont prévus, au minimum, pour limiter le risque parasitaire. Notons, au passage, que Jean Michel n'a pas besoin de vermifuger ses animaux chaque année. Cette organisation « glisse » jusqu'au cœur de l'été tant en allant vers des parcours toujours plus « embroussaillés », qu'en allant jusqu'au sous-bois.

En été

Les animaux sont conduits dans des sous-bois et sur des prairies dont l'herbe à un bon report sur pied. Elle est plus mûre. Elle a déjà grainée. Elle est plus sèche. Mais elle reste appétente.

Les croisées et les réformes sont dirigées préférentiellement vers les forêts et les Aubracs vers les prairies fauchées s'il y a de la repousse en fin d'été.

En alternant entre ces prairies et les sous-bois, les animaux arrivent à combler leurs besoins. Il est alors important de s'assurer que les clôtures sont en bon état car ces ressources pâturées sont « austères » et les animaux ont tendance à vouloir trouver mieux.

Une quinzaine de veaux mâles sont alors vendus pour ne pas avoir à les compléter en foin.

En automne

De septembre à décembre environ, les différents lots sont conduits sur des espaces embroussaillés sur lesquels sont présents de nombreux arbustes. En particulier, Jean Michel compte sur l'Aladère qui fait ses pousses de l'année en fin d'été et devient appétent entre septembre et octobre. Associé aux repousses d'automne sur les prairies si les pluies de fin d'été / début d'automne sont au rendez-vous, ce mix de ressources permet de tenir la moitié des animaux durant trois mois pleins. Au besoin, Jean Michel coupe des branches de frênes pour affourager les animaux.

Durant l'hiver

De janvier à mars, les animaux sont nourris au foin, dans les parcs situés à proximité du bâtiment. Les taureaux, eux, continuent de pâturer à ce moment là. Les mères allaitant leurs petits bénéficient du mélange de vesce-avoine.



Stratégie de vente

L'essentiel de la commercialisation se fait à travers deux boutiques de producteurs. Une partie des veaux sont vendus légers au maquignon. Pour alimenter régulièrement les boutiques, Jean-Michel combine ou alterne l'abattage d'une vache et d'un veau. Durant l'hiver, il passe davantage de réformes, ayant un peu plus de mal à les finir au foin. L'introduction d'un taureau Angus devrait permettre de surmonter cette difficulté.

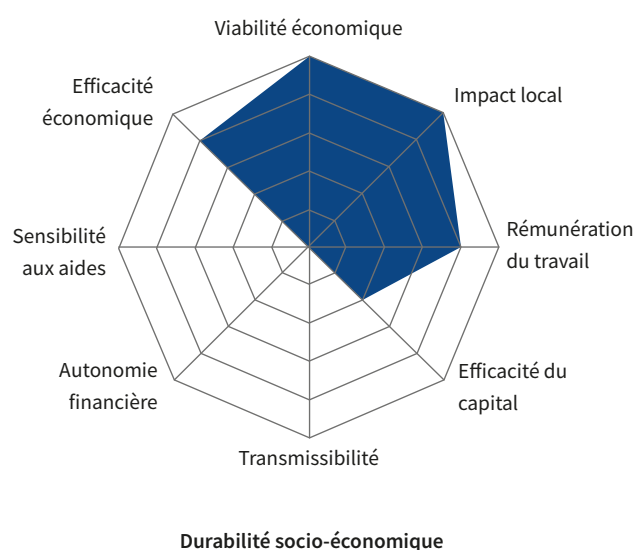
L'abattage et la découpe représentent aujourd'hui la plus grosse part de ses dépenses.

Approche qualitative de la partie économique

Les charges de production représentent environ 10.000 €. Les prestations de services, essentiellement l'abattage et la découpe, complètent les charges pour un peu plus de 19 200 €. La valeur ajoutée est donc élevée et correspond à des services locaux.

L'EBE est grévée de 27.000 € d'amortissements comptables. La part des subventions est donc importante dans le résultat courant.

Ce résultat est rendu possible par une stratégie cohérente de valorisation des parcours et pâturages au maximum combinée à une bonne valorisation des produits par la vente directe.



	2017
Produits	64 534 €
Charges	29 283 €
Valeur ajoutée	35 251 €
EBE	81 524 €
Résultat courant	53 130 €
Revenu disponible	56 724 €
Résultat social	57 605 €

ZOOM - Les parcours boisés

Jean Michel parvient à valoriser des parcours diversifiés à des périodes où l'herbe est relativement moins appétente. Pour cela, il travaille sur la qualité des parcours et la compétence des animaux.

En affectant un parcours à une utilisation saisonnière, Jean Michel cherche à développer des végétations différentes selon les parcours et les saisons, mais toujours diversifiées. Les animaux ne pâturent pas les mêmes végétations selon les saisons. Jean Michel choisit alors des espèces qui peuvent être consommées à la saison voulue que ce soit lors de la pousse ou en report sur pied. Au printemps, il dispose de prairies assez herbagères mais associées à de la broussaille qui permettent de diversifier l'alimentation et préservent par ombrage, l'herbe de la sécheresse.

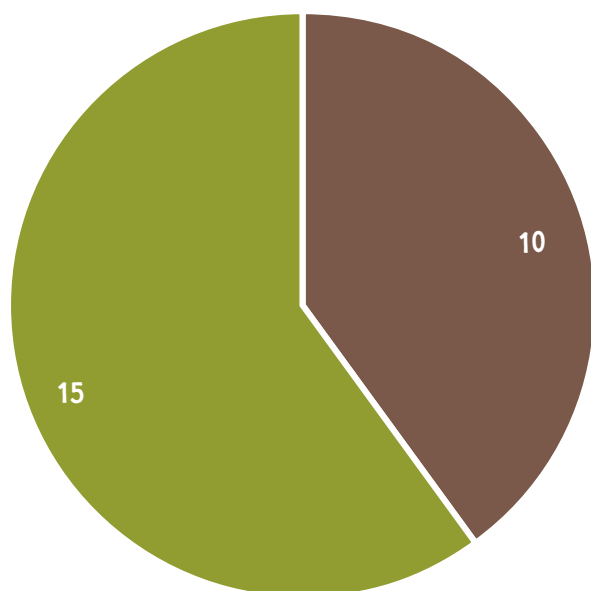
L'éducation des jeunes est aussi primordiale : les velles sont nourries avec du foin un peu plus grossier et, surtout, dès leurs premières sorties, elles sont conduites sur des parcours diversifiées pour apprendre à ingérer toute la diversité de végétation présente sur la ferme. Jean Michel constate que les croisées Charolais x Aubracs, natives de la ferme, se débrouillent mieux que les Aubracs pures, achetées depuis son installation.

Lieu : Loubaresse
Département : Cantal
Altitude : 980 m
Pluviométrie : 700 mm
Sol : sablo-limoneux
UTH : 1.3

Repères
Date installation : 1996
OTEX : 4600 Bovins viande
Atelier de transfo : 50 %
Statut juridique : Individuel
Régime fiscal : Réel simplifié

Attachée à ses racines et à sa terre, Sylvie a choisi de reprendre la ferme familiale en 1996. Être éleveuse c'est avoir de la liberté sur son temps de travail, ses choix et orientations : valoriser au maximum son élevage pour vivre de son métier plutôt que de s'agrandir. Pour atteindre cet objectif, elle a arrêté les broutards et le circuit long et commercialise désormais ses veaux en vente directe. Produisant de petits volumes, sa stratégie est « de se différencier en proposant des produits AB, bientôt Nature&Progrès et plus que de la viande fraîche, avancer plus en proposant des produits cuisinés, pour aller jusqu'au bout, dans l'assiette du consomm'acteur».

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



Surfaces en hectares

■ Prairies permanentes uniquement pâturées

■ Prairies permanentes fauchées et pâturées

SAU totale : 25 ha

Prairies permanentes : 25 ha. 10 ha de fauche, 15 ha pâturés

Rendement moyen sur l'ensemble des parcelles : 4,52 t MS/ha

Cheptel :

Races : Aubrac

Nombre UGB : 23

Chargement global : 0.92 UGB/ha

Types débouchés : Vente directe essentiellement



QUELQUES CHIFFRES

Entrées

- Production nette : 9 417 €
- 12 veaux et velles de 130 kg de poids carcasse, vendus pour 100 % en vente directe avec 50 % de transformation
- 1 à 2 réformes : en vente directe ou en circuit long à Unébio

Sorties

- Semences, plants et amendements : 0 €
- Aliments du bétail grossiers (fourrages) : 73 €
- Frais vétérinaires : 347 €
- Autre fourniture : 348 €
- Carburant et lubrifiant : 943 €

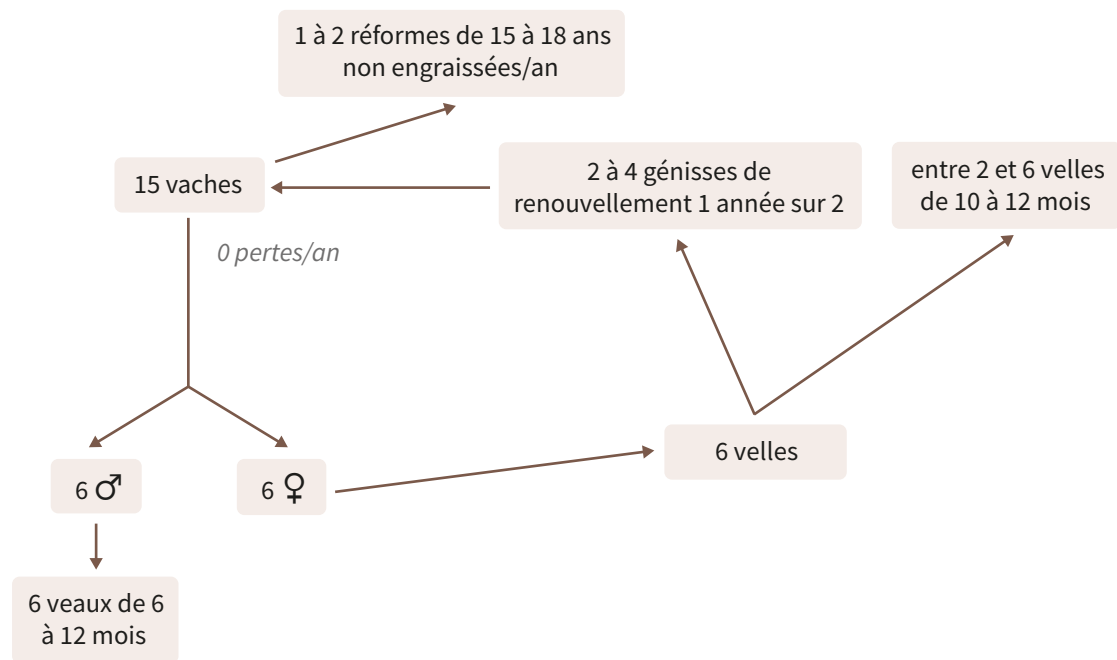
- Services extérieurs : 6530 €

Autres

Bilan N : 14 kg/ha
Energie : 1626 EQF
Biodiv : 115 % IAE

SCHEMA ZOOTECHNIQUE DU SYSTEME D'ÉLEVAGE

UGB par catégorie - Période mise bas - Nombre naissance - Age sevrage - Lutte



PÉRIODE ET POINTS CLÉS DU SYSTÈME :

Mise à la reproduction : étalée de façon à avoir des veaux disponibles pour la vente tout au long de l'année

- Pour les vaches : pendant toute la période de pâture : d'avril à décembre
- Pour les génisses de renouvellement : mise à la reproduction en avril vers 2 ans à 2,5 ans

Mise-bas : de janvier à septembre

Pas de castration

Sevrage : à 8 mois

Sélection du renouvellement : en fonction de la période de naissance des génisses

Abattage des veaux : de septembre à juin car il n'y a pas de veaux prêts en juillet et août

SYSTÈME D'ALIMENTATION

Des points clés :

- Stratégie de Sylvie : optimiser la gestion du pâturage et de la fauche pour être autonome du point de vue alimentaire
- Toutes les prairies sont naturelles avec jusqu'à 40 espèces de plantes sur une même parcelle.
- Une parcelle est ainsi classée Natura 2000 pour sa diversité floristique.
- Les prairies sont composées d'1/3 de graminées, 1/3 de légumineuses et 1/3 d'autres espèces. Cette richesse permet à Sylvie d'avoir un système 100 % à base d'herbe qui garantit l'autonomie alimentaire et la santé de ses animaux.

Stock début / fin : 250 t MS de foin / 0. Une surface totale de 10 ha est fauchée chaque année sur les parcelles accessibles et sans pierre pour éviter la casse de matériel. La fauche s'effectue fin juin sauf pour une parcelle de 3 ha classée Natura 2000 pour sa diversité floristique qui est fauchée après le 1er juillet pour permettre la conservation de certaines espèces.

Autonomie fourragère : 12 kg de foin / UGB pendant l'hivernage

Pas d'utilisation de concentrés

Pas d'achats extérieurs sauf années de sécheresse importante

DESCRIPTION DES PRATIQUES DE PÂTURAGE

Lots	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	← Vêlage →											
	← Monte naturelle →											
Vaches et leurs veaux	Bâtiment : 250 kg de foin/j			Parcelle à côté du bâtiment		Parcelles escarpées		Parcelle Natura 2000 et parcelle en fond de vallée				
											+ 125 kg de foin/j	+ 250 kg de foin/j

Pâturage tournant et au fil

Date de mise à l'herbe : d'avril à décembre soit 9 mois

Conduite du troupeau

Sylvie utilise différents modes de pâturage au cours de l'année en fonction du rythme de la pousse de l'herbe, des conditions climatiques et des parcelles :

- Pâturage tournant : s'il y a suffisamment d'herbe et sur les parcelles escarpées où il est compliqué de mettre un fil
- Pâturage au fil : s'il y a moins d'herbe
- Alternance d'une parcelle avec pâturage au fil où les animaux ont été plus rationnés puis une parcelle en pâturage tournant : cela permet d'équilibrer la ration sur une période donnée.

Le parcellaire n'étant pas groupé et le changement de parcelles se faisant à pieds, la succession des parcelles pâturées s'établit en fonction de leur proximité.

Printemps-Eté

La mise à l'herbe s'effectue début avril sur les parcelles de fauche pour effectuer un déprimage jusqu'au mois de mai. Les animaux commencent par une parcelle proche du bâtiment pour ensuite aller sur une plus éloignée.

Les animaux pâturent ensuite les prés en pente, 3 à 4 passages sont effectués par an : en avril-mai, fin août puis en octobre.

Une parcelle en fond de vallée traversée par la rivière est pâturée en août. Un mois à un mois et demi après la fauche, le troupeau est mis sur les prairies de fauche pour manger les bordures qui n'ont pu être fauchées et les repousses.

Automne

A partir du 15 octobre, le troupeau est nourri au champ avec

du foin : une botte (250 kg) pour 2 jours puis 1 botte par jour quand il y a moins d'herbe jusqu'à l'entrée en bâtiment. Le foin n'est pas donné au râtelier car les vaches gaspillent et les jeunes ou les vaches dominées n'ont pas assez à manger. Sylvie déroule dans le champ la moitié de la botte le matin et l'autre moitié le soir ce qui permet à chaque vache de manger sa ration.

Hivernage

Le troupeau est rentré dans l'étable entravée lorsque les conditions climatiques ne sont plus idéales : neige ou temps trop humide, en général vers fin décembre. Elles consomment alors une botte de foin soit environ 12 kg de matière sèche/vache.

Entretien des prairies

Les prairies sont fumées par les bouses et le fumier produit. Elles ne sont pas chaulées.

Pendant la période de 3 mois à l'étable, les vaches produisent 48 t de fumier. Après avoir été mis en tas au printemps, il est épandu en novembre sur les parcelles accessibles. Les parcelles privilégiées pour l'épandage sont celles où les vaches séjournent le moins.

Gestion des lots : conduite des animaux en 1 ou 2 lots

- Vaches, leurs veaux et le taureau
- Génisses de renouvellement (présentes ou non en fonction des années)

Lorsque Sylvie a un lot de génisses de renouvellement, elles suivent le même rythme que les vaches pour ce qui est des périodes en bâtiment et au pâturage.

DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE DE FINITION / D'ENGRaisseMENT

Les veaux et les vaches de réforme sont finis à l'herbe et/ou au foin en fonction de la période d'abattage. Les veaux font environ 153 kg (viande vive).

Acheter des céréales pour engraisser les animaux permettrait de gagner quelques kilos de poids carcasse mais Sylvie souhaite conserver son autonomie alimentaire et une trésorerie équilibrée qui n'implique pas trop de charges.



Stratégie de vente

100 % en vente directe dont 50 % avec transformation

Les veaux sont abattus de septembre à juin entre 9 et 12 mois. Les mœurs conformés sont tués de septembre à novembre, tout juste sevrés, ils pâturent encore. Ils valorisent mieux la nourriture et ne perdent pas de poids contrairement à ceux abattus au printemps, restés en bâtiment tout l'hiver.

Sylvie transporte ses veaux à l'abattoir (plusieurs en même temps pour diminuer leur stress) de Neussargues, où un à trois veaux sont abattus.

La viande est transportée à « Du producteur à l'assiette » à Saint-Flour, un atelier privé qui réalise des prestations de services de découpe et salaisons, qui met à disposition ses locaux et équipements. Sylvie cuisine et conditionne la viande sous forme de bocaux sous une large gamme : terrine, viande de veau et gras de porc, rillettes, langues, tajines. Pour diversifier l'offre l'été, des saucisses et saucissons sont également élaborés.

Sylvie continue de faire des colis de viande fraîche de 5 kg à 14 €/kg. Les terrines de 180 g sont vendues 5,50 € et les bocaux à 7 € pour 250g de viande cuisinée. En prenant en compte le temps et les coûts de transformation, la viande fraîche et les bocaux ont environ la même marge (il faut compter 12h de travail pour transformer 2 veaux auxquelles il faut ajouter le coût des bocaux, de chaque autoclave et des étiquettes).

Charges : 1 711 €, Produits : 9 417 €, Valeur ajoutée : 1 176 €

EBE au regard des annuités : 14 207 € (pas d'annuité car pas d'emprunt)

Autonomie financière

- **Sensibilité aux aides : 124 %** : forte sensibilité aux aides, cependant en commercialisant en direct Sylvie fixe le prix de ses produits et est donc moins sensible aux fluctuations des cours du marché.

- **Rémunération du travail : Revenu disponible : 14 145 €.** Sylvie peut se dégager un SMIC, elle a atteint ses objectifs pour ce qui est de vivre de son métier. En revanche, même si elle est satisfaite au niveau de son temps de travail (environ 29 h/ semaine), elle aimerait qu'elle et son mari (qui l'aide ponctuellement) puissent avoir plus d'une demie-journée de libre (Sylvie est par ailleurs très impliquée dans la vie locale, syndicale et associative).

- **Résultat courant de 13 970 €** : pérennité de l'emploi

ZOOM - Commercialiser sa viande en direct, en zone éloignée des bassins de consommation



Sylvie commercialise ses produits sur deux marchés à Saint-Flour et sur la ferme auprès des personnes accueillies dans ses gîtes. Elle a fait le choix de la vente directe pour le contact avec le consommateur. Au niveau de la gestion du troupeau, la vente directe offre l'avantage de ne pas avoir à s'occuper de la reproduction des animaux alors qu'il fallait grouper les vêlages pour la vente de brouillards en Italie. La région de Saint-Flour, peu peuplée et saturée par la vente directe de viande fraîche, Sylvie aurait du développer un nouveau réseau clients et trouver des débouchés dans des bassins de population plus importants si elle avait souhaité continuer à vendre ses animaux sous forme de viande fraîche. Cela aurait aussi impliqué d'autres contraintes : livraison, abattages à prévoir, location d'un véhicule réfrigéré...

Ainsi, pour éviter la concurrence et par plaisir de cuisiner, Sylvie s'est tournée vers la transformation. Le conditionnement en « cuisiné » permet d'avoir une Date Limite de Consommation plus longue et des produits tout l'été sans devoir abattre des veaux.

Les clients venant aux gîtes sont aussi demandeurs de ces produits, qu'ils peuvent emmener chez eux. Grâce à ces produits, le créneau de vente sur la ferme s'avère être un débouché important et intéressant : moins de temps, d'énergie et d'argent (temps de transport et de vente, carburant). Ainsi, Sylvie a pour projet de développer la vente à la ferme dans un ancien bâtiment réaménagé.

Depuis fin 2018, Sylvie a créé avec d'autres paysans une association « Erba de prat » qui organise un marché de producteurs à Saint-Flour, toujours en quête de nouveaux débouchés.

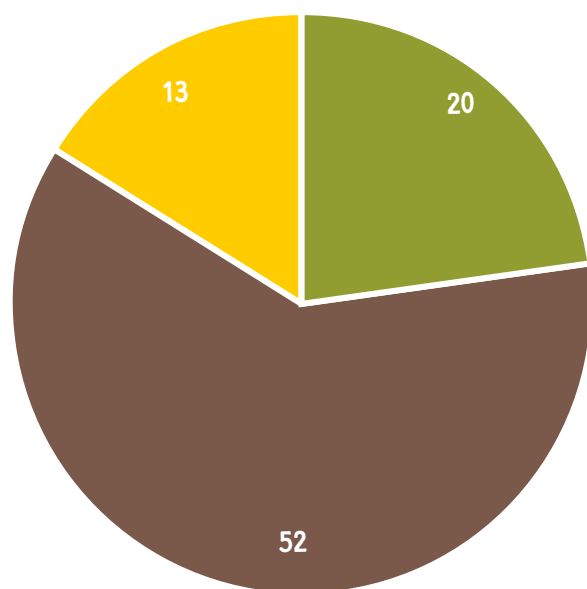
Lieu : Campuac
Département : Aveyron - 12
Altitude : 600 m
Pluviométrie : 1000 mm
Sol : Viadène – sol sableux
UTH : 1

Repères
Date installation : 1980
OTEX : 4813 – Bovins viande
Atelier de transfo : non
Statut juridique : Individuel
Régime fiscal : Réel simplifié

Richard s'est installé en 1980 sur la ferme familiale qui comptait 70 ha de terre et un troupeau de 300 brebis allaitantes et 65 agnelles. Dans la continuité de ses parents, Richard conduisait un système intensif basé sur des cultures céréalières à haut rendement pour la région (maïs, céréales). Mais ce système a atteint ses limites dans les années 2000 avec un plafonnement des rendements. La crise économique de 2008 qui a entraînée une forte hausse des prix des intrants et notamment de l'azote a amené Richard à se questionner sur son système et à le réorganiser.

En 2012, il passe en Agriculture Biologique et met en place un système plus simple, basé sur l'herbe dans le but de faire des économies et de réduire sa charge de travail.

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



Surfaces en hectares

- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Méteil grain

SAU totale : 85 ha

Prairies permanentes : 20 ha
Prairies multi espèces : 52 ha
Méteil : 13 ha

Cheptel :

Races : Suffolk x Berrichon

Nombre UGB : 60 UGB

Chargement global : 0.84 UGB/ha

Types débouchés : tous les agneaux et les brebis de réforme sont vendus à la coopérative Approvia

Type de produits finis / vendus :

- 210 agneaux finis en bergerie : 19 kgc – 6.80 €/kg
- 170 agneaux finis à l'herbe : 17 kgc – 7.6 €/kg
- 79 brebis de réforme : 30 kgc – 74 €/têtes

QUELQUES CHIFFRES

Entrées

- Aliment du bétail : 1 390 €
- Lait en poudre : 463 €
- Sel : 268 €
- Produits vétérinaires : 855 €
- Carburants : 4 079 €

- Electricité : 2 503 €
- Autres fournitures : 7 305 €

Sorties

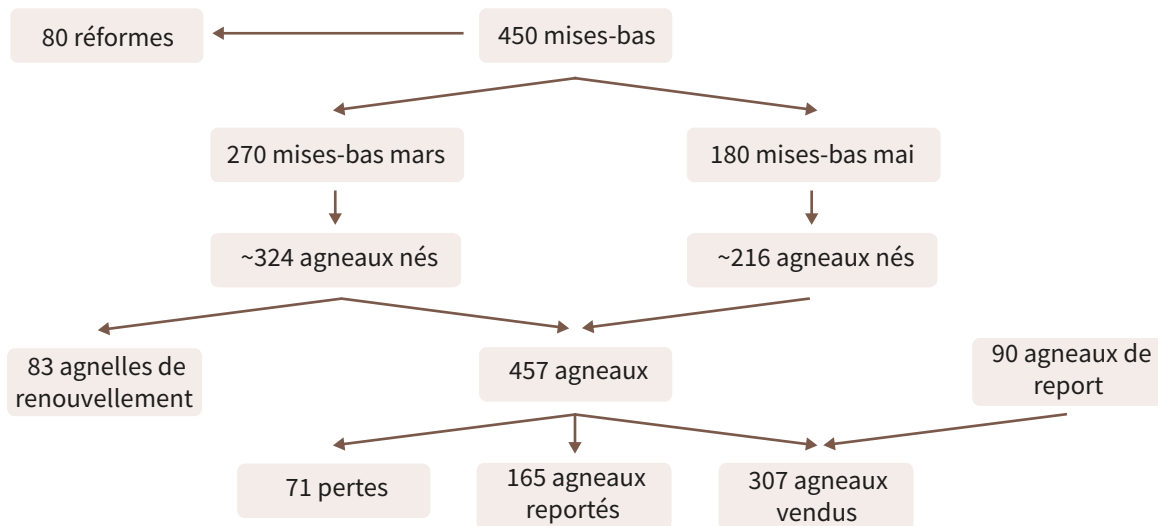
- Production nette : 49 504 €

Autres

- Bilan N : 5 kg/ha
- Energie : 144 EQF/SAU
- Biodiversité : 30 % IAE

SCHÉMA ZOOTECHNIQUE DU SYSTÈME D'ÉLEVAGE

UGB par catégorie - Période mise bas - Nombre naissance - Age sevrage - Lutte



SYSTÈME D'ALIMENTATION

Pâturage : pratiquement toute l'année, 1 mois à 1 mois et demi d'hivernage en bâtiment en fonction des conditions climatiques

Production fourragère : 60 t MS récoltées sur 25 ha soit un rendement moyen de 2.5 t MS/ha

Fourrages distribués : 914 kg / UGB soit environ 140 kg / brebis

Concentrés distribués : 55 kg / agneau

Chargement : 0.83 UGB / ha

Type d'achats :

- Luzerne déshydratée : 4500 kg
- Lait en poudre : 81 kg
- Sel : 554 kg

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Brebis	Bergerie				
			Agnelage		Agnelage
	Foin				
	Méteil (500g/j/brebis)				
Agneaux de mars			Allaitement		
Agneaux de mai	Mâles en bergerie				
	Aliment + méteil à volonté				
	Ventes				
Agnelles de renouvellement			Allaitement		
			Aliment + méteil à volonté		

DESCRIPTION DES PRATIQUES DE PÂTURAGE

Date de mise à l’herbe : mi-janvier si les conditions climatiques le permettent (300°C jour pour le pâturage atteint fin mars)

Conduite du troupeau : le troupeau de 450 brebis est conduits en 2 lots. Un premier lot de 270 brebis multipares agnelle au mois de mars et le deuxième lot de 180 brebis primipares et multipares agnelle au mois de mai

Printemps

- Le lot 1 (270 brebis) pâture à proximité de l’exploitation afin de faciliter la surveillance des mises bas au pâturage au mois de mars. Les agneaux naissent donc au pâturage. Le premier lot d’animaux mettant bas est croisé Berrichon x Suffolk
- Le lot 2 (180 brebis) est rapproché de l’exploitation pour les agnelages en mai. Ce lot comporte les brebis primipares qui mettent bas à 14 mois. Dans ce lot, les agneaux sont croisés en race Charmoise car cette race permet de produire des agneaux qui sont certes moins lourds mais qui sont moins précoces pour la vente

Eté

- Le lot 1 est en pâture exclusive sauf en cas de sécheresse importante où un complément en fourrage peut être apporté dans les parcelles. Les agneaux disposent d’aliment à volonté (méteil de l’exploitation et luzerne déshydratée) dans un nourrisseur. Les meilleurs agneaux sont vendus en agneaux laitons dès le mois de juin. Les autres agneaux sont sevrés la première quinzaine d’août et rentrés en bâtiments. Les mâles

et les femelles sont alors séparés, les mâles restent en bâtiment avec du foin et de l’aliment à volonté et si la pousse de l’herbe est suffisante, les femelles retournent en pâture. Une vingtaine d’agneaux est vendue tous les quinze jours à un négociant local. Dans le lot 1, quatre-vingt femelles sont gardées pour le renouvellement du troupeau.

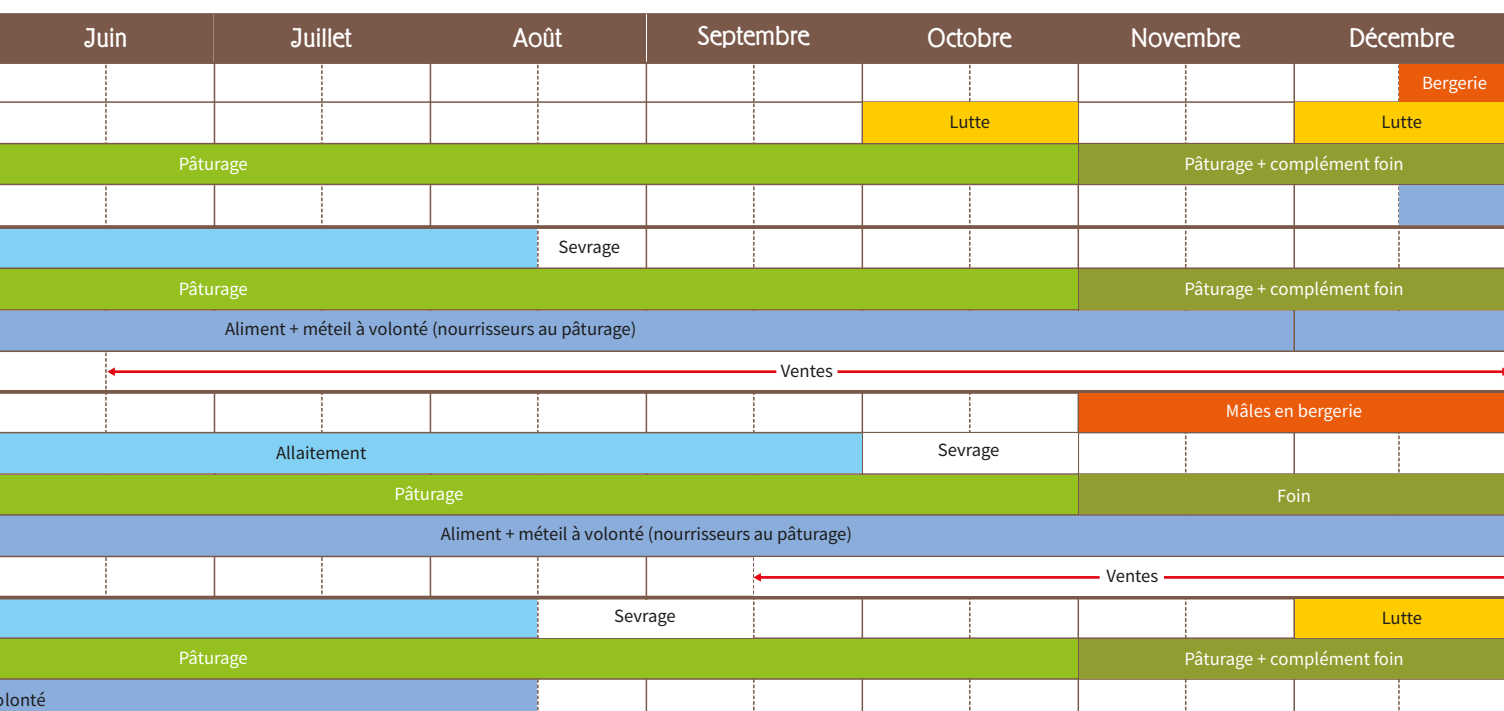
- Le lot 2 est également en pâture exclusive tout l’été avec un éventuel apport de fourrage s’il manque de l’herbe. Les agneaux ont aussi un nourrisseur à disposition avec de l’aliment à volonté. Les agneaux sont sevrés fin septembre et sont rentrés en bâtiment avec les agneaux du lot 1.

Automne

- Le lot 1 est mis à la reproduction le 1er octobre et reste en pâture jusqu’à fin novembre avec un éventuel apport de foin si l’herbe poussante n’est pas suffisante pour nourrir tout le lot
- Les agnelles de renouvellement sont introduites dans le lot 2 qui est mis à la reproduction le 1er décembre. Ce lot reste également en pâture jusqu’à fin novembre avec du foin si nécessaire

Hiver

Tous les animaux sont sortis dès le 15 janvier si les conditions climatiques le permettent et reçoivent un apport de fourrage jusqu’à ce que la pousse de l’herbe soit suffisante pour nourrir le troupeau. Les brebis qui sont vides restent dehors toute l’année avec du foin à volonté durant l’hivernage (de décembre à mars)



DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE DE FINITION / D'ENGRASSEMENT

• Agneaux de mars : Suffolk x Berrichon

Les agneaux naissent au pâturage et sont allaités par leurs mères pendant 5 mois. Au sevrage, tous les agneaux sont rentrés en bâtiments puis en fonction de la pousse de l'herbe, les femelles sont triées et repartent au pâturage. En bâtiment, les agneaux ont du foin et de l'aliment à volonté. Au pâturage, les agneaux disposent également d'aliment à volonté dans des nourrisseurs.

Les agnelles de renouvellement sont réintroduites dans le lot

de brebis qui est mis à la reproduction en décembre.

• Agneaux de mai : Suffolk x Berrichon x Charmois

Les agneaux naissent également au pâturage et sont allaités par leurs mères jusqu'à fin septembre. Tous les agneaux sont rentrés en bergerie pour être finis avec du foin et de l'aliment à volonté

Une vingtaine d'agneaux est vendue tous les 15 jours en fonction de leur conformation

POUR UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE

Stratégie de vente

Avec deux périodes d'agnelage, en mars et en mai, Richard répartit l'astreinte de surveillance des animaux mais aussi les ventes des agneaux. Le choix de croiser le deuxième lot avec des béliers de race Charmoise permet de produire des agneaux avec un gabarit plus petit qui mangent moins et surtout permettent de décaler les ventes car, selon l'éleveur, l'âge n'influence pas la qualité de la carcasse et la conformation des agneaux.

Les agneaux sont vendus dès le mois de juin pour les plus précoces et jusqu'en février pour les derniers. Les agneaux sont vendus entre 17 et 19 kgc pour un prix moyen de 7.20 € kg.

L'exploitation dégage un chiffre d'affaires de 47 024 € avec une valeur ajoutée de 5 550 €. L'EBE est de 72 882 € au regard des annuités qui sont de 17 733 €.

ZOOM - Un changement de système pour réduire la charge de travail



À la fin des années 2000, alors que son système intensif a atteint ses limites, Richard réfléchit à la réorganisation de son exploitation. Il décide donc d'arrêter les cultures de vente (maïs et céréales) et de diminuer les céréales afin de privilégier l'herbe dans son système.

Il a ainsi conçu un système avec un temps d'astreinte minimal ; les brebis sont en plein-air quasi-intégral, les brebis gestantes sont rentrées seulement de fin novembre à mi-janvier (en fonction de la météo). Les agnelages ont tous lieu en extérieur et les agneaux sont conduits au pâturage avec leurs mères jusqu'au sevrage à environ 5 mois.

Lorsqu'elles sont en bergerie, les brebis disposent de foin à volonté (des bottes de foin sont à leur disposition dans des râteliers) et d'une complémentation en méteil à hauteur de 500g par jour par brebis. À l'extérieur, les agneaux ont à leur disposition des nourrisseurs avec du méteil et de la luzerne déshydratée à volonté.

L'été et à l'automne, des bottes de foin peuvent être disposées dans les prés afin de compléter la pousse de l'herbe pour nourrir les animaux.

Avec cette organisation, l'éleveur arrive à dégager du temps libre toute l'année : 15 jours de vacances et pratiquement tous ses week-end.

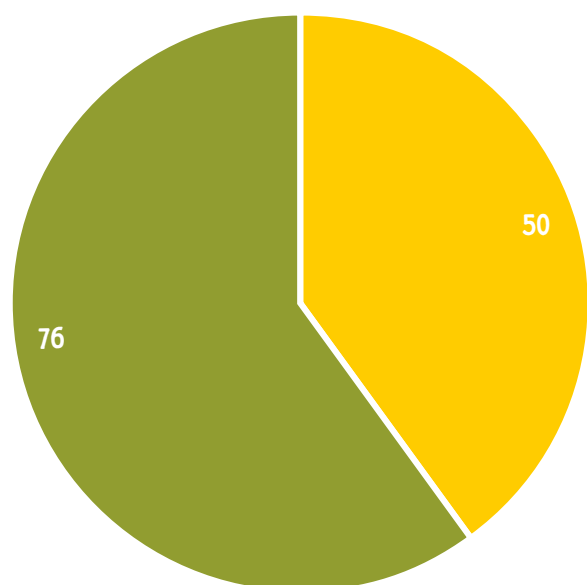
Eric Belingard (Haute-Vienne) Une transition réussie vers l'engraissement à l'herbe

Lieu : Ladignac le Long
Département : Haute Vienne
Altitude : 350 m
Pluviométrie : 950 mm
Sol : Limono- sablonneux
UTH : 1

Repères
Date installation : 2005
OTEX : 4600 – Bovins viande
Atelier de transfo : non
Statut juridique : Individuel
Régime fiscal : Réel simplifié

A son installation (hors cadre familial) en 2005, Eric Belingard récupère une exploitation avec un système naisseur engraisseur à l'auge, avec production de taurillons de moins d'un an et de génisses de Lyon, engraisés avec céréales et ensilage de maïs. Dès le début de son activité, il cherche mieux valoriser la ressource qui coûte le moins cher à produire, l'herbe. Il arrête ainsi progressivement les cultures, au début remplacées par des achats d'aliment pour l'engraissement des génisses et des réformes, l'engraissement de taurillons étant remplacé par la production de broutards. Suite à une augmentation progressive de la part d'herbe pâturée dans la ration, allant de pair avec un allongement du temps d'engraissement, il engraisse pour la première fois un lot intégralement à l'herbe en 2016. Le passage de l'intégralité du troupeau à l'herbe et l'engraissement à l'herbe de génisses, de bœufs et de réformes, se fait simultanément à une conversion en agriculture biologique, démarrée en 2018.

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



Surfaces en hectares

- Prairies permanentes (pâturage)
- Prairies permanentes (fauche et pâturage)

SAU totale : 126 ha

Prairies permanentes (pâturage) : 76 ha

Prairies permanentes (fauche puis pâturage) : 50 ha

Foin : récolté majoritairement en sec, enrubannage uniquement si conditions trop humides.

Rendement : rendements moyens en foin : 3,2 t MS/ha

Cheptel :

Races : Limousine

Nombre UGB : 160.1 UGB

Type de produits :

- 70 vaches mères
- 68 veaux
- 20 vaches de réformes à l'engrais
- 24 génisses à l'engrais
- 12 bœufs à l'engrais
- 32 génisses de 1 à 2 ans

QUELQUES CHIFFRES

Entrées

- Semences et plants : 0 €
- Alimentation bétail (concentré) : 1 340 €
- Foin et paille : 8 550 €
- Frais vétérinaires : 7 911 €
- Carburants : 1 500 €
- Amendement : 0 €

Sorties

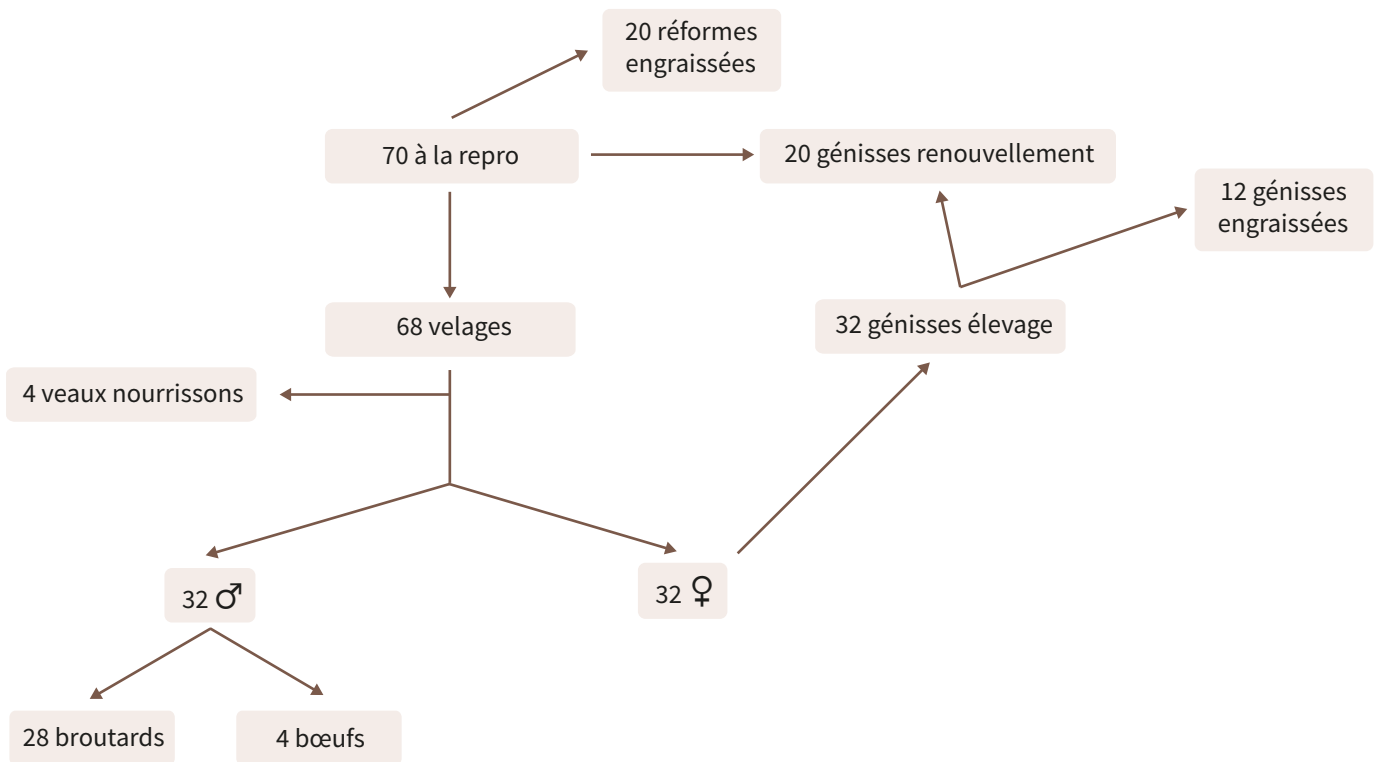
- Production nette : 88 281 €
- 20 réformes de 380-400 kg PC
- 12 génisses de 360-380 kg PC
- 4 bœufs de 450-500 kg PC
- 4 veaux nourrissons 60-70 kg PV
- 28 broutards mâles de 320-350 kg PV

Autres

- IFT/ha : 0
- Nsynthèse : 0
- EQF : 8469,0
- Carburant : 700 L
- Fioul : 5000 L

SCHÉMA ZOOTECHNIQUE DU SYSTÈME D'ÉLEVAGE

UGB par catégorie - Période mise bas - Nombre naissance - Age sevrage - Lutte



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Vaches mères	← Ventes →				
	Stabulation			Déprimage	Pâturage t
	Foin/enrubannage + 400g concentré				
Génisses d'élevage (1-2 ans)	Stabulation			Déprimage	Pâturage t ← S
	Foin + 400g concentré				
	Stabulation			Déprimage	Pâturage t
Génisses renouvellement (2-3 ans)	Stabulation			Déprimage	Pâturage t
	Foin				
	Stabulation			Déprimage	Pâturage t
Génisses à l'engrais et boeufs	Stabulation			Déprimage	Pâturage t
	Foin				
	Stabulation			Déprimage	Pâturage t
Vaches de réformes à l'engrais	Pâturage selon la portance			Déprimage	Pâturage t
	Foin				
	Stabulation			Déprimage	Pâturage t

DESCRIPTION DES PRATIQUES DE PÂTURAGE

Les animaux sont tous conduits en pâturage tournant, ce qui permet une utilisation optimale des ressources pâturées et permet l'engraissement d'animaux au pâturage.

Hiver

Tous les animaux rentrent en hivernage au plus tard le 15 décembre et sont mis au foin, à l'exception des vaches suitées qui ont un complément de 400 g de concentré bio par jour. Un lot tourne dehors avec du foin (en général des animaux à l'engrais). Eric a fait des essais de répartition du foin sur les parcelles pour éviter les problèmes de tassement du sol au niveau du râtelier. Le pâturage hivernal est opportuniste dans le sens où les parcelles pâturées sont de bien plus grande taille qu'au printemps et que le lot tourne en fonction de la ressource mais surtout de la portance des terrains. L'objectif est aussi la consommation des refus. En cas de beau temps, les vaches pâturent autant de surface que possible, sinon les parcelles les plus portantes avec du foin et dans le pire des cas les vaches rentrent dans un abri avec du foin exclusivement.

Printemps

A partir de 300°C jours (en général mi mars avec comme repère la floraison des forsythia), tous les lots sont sortis dehors pour le déprimage. Les lots ne restent pas plus de 2-3 jours par parcelle, mais Eric avance sans trop regarder la hauteur de l'herbe, avec comme objectif de passer partout (près de fauche et pâture).

A partir de 500°C jours (avec comme repère la floraison des merisiers) commence véritablement le pâturage de printemps, les parcelles de fauche ayant été débrayées. Le troupeau est divisé en 4 lots :

- 1 lot de jeunes animaux (génisses et bœufs du sevrage à la mise à la reproduction des génisses, reproduction non incluse) : 40 ha subdivisés en parcelles de 1 à 2 ha au déprimage, puis de 0,5 à 1 ha au printemps, avec un temps de

retour de 21 jours, 3 jours de temps d'occupation (20-25 ha pâturés au printemps, 15 à 20 étant mis en report sur pied pour faire de la fauche)

- 1 lot de 50 vaches suitées à proximité immédiate de la ferme
- 1 lot de génisses pleines + bêtes à l'engraissement (22 animaux)
- 1 lot de génisses pleines + bêtes à l'engraissement (12 animaux)

Le même type de conduite est suivi pour tous les animaux au printemps en terme de temps de retour, taille des parcelles (30 ares par UGB en surface de base).

Eté

La gestion est moins stricte qu'au printemps (en terme de temps de séjour et temps de retour) car la priorité est la surveillance des vaches avant vêlage et non pas le pâturage optimisé. L'herbe ayant repoussé après fauche sera utilisée en report sur pied estival. Les premières parcelles à être réintégrées (les parcelles enrubannées s'il y en a eu) seront données en priorité aux premières vaches à vêler, puis aux animaux à l'engraissement. La réintégration des parcelles permettent de respecter le temps de retour estival qui va augmenter par rapport au printemps (plus de 40j). S'il y a besoin (de plus en plus ces dernières années) Eric peut donner du foin en été.

Automne

A l'automne, le temps de retour est inférieur au temps de retour estival mais supérieur au temps de retour printanier (autour d'une trentaine de jours).

Entretien des prairies

Le fumier des vaches est épandu sur les prairies de fauche en

Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
				Vêlage		← Repro →
Pâturage tournant surface de base		Pâturage tournant surface de base + repousses près de fauche				
		Un peu de foin				
← Sevrage →						
Pâturage tournant surface de base		Pâturage tournant surface de base + repousses près de fauche				
		Un peu de foin				
			← Sevrage →		← Repro (IA) →	
Pâturage tournant surface de base		Pâturage tournant surface de base + repousses près de fauche				
		Un peu de foin				
Pâturage tournant surface de base		Pâturage tournant surface de base + repousses près de fauche				
		Un peu de foin				
Pâturage tournant surface de base		Pâturage tournant surface de base + repousses près de fauche				
		Un peu de foin				

fin d'hiver (production d'un peu plus de 300 t de fumier pour 2 à 3 mois d'hivernage) avec des doses de 15-20 t/ha (toutes les prairies de fauche n'étant donc pas fertilisées tous les ans), les prairies pâturées étant fertilisées par les bousats au cours de la période de pâturage.

Autonomie fourragère

Avec une production moyenne de 180 t de foin, Eric parvient à

être autonome en foin, avec des achats complémentaires de sécurité les bonnes années. Il achète en plus 5 t d'aliment uniquement pour les génisses de renouvellement et les vaches suitées. Le chargement à respecter ne doit pas dépasser 1,4 UGB/ha, d'autant plus dans un contexte où les étés sont de plus en plus secs, pénalisant la pousse des pâtures et les repousses des prés de fauche, impliquant de plus en plus souvent d'entamer les stocks de foin au cours de l'été.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES (CHIFFRES 2018)

Produit : + 73 241 €

Variation stocks animaux : - 6000 €

Charges : - 57 865 €

Valeur ajoutée : + 10 047 €

Subventions agricoles : + 48 381 €

Impôts, taxes et charges sociales : - 12 815 €

EBE : - + 45 613 €

Dotation aux amortissements : - 13 163 €

Annuités : - 7964 €

Donc un résultat courant de + 24 748 € = pérennité de l'emploi

ZOOM - L'engraissement au pâturage

L'engraissement au pâturage découle avant tout d'une excellente gestion de l'herbe, grâce à une bonne maîtrise du pâturage tournant. Ce type de conduite permet de fournir aux animaux à l'engrais en permanence de l'herbe d'excellente qualité car pâturée au stade optimal en terme de valeur nutritive (énergie et matières azotées), de quantité de matière sèche par hectare et surtout d'appétence.

L'engraissement se fait à l'herbe et se caractérise de plus par son caractère discontinu : il n'y a en effet que deux périodes optimales pour faire de l'engraissement au pâturage, au printemps et dans une moindre mesure en automne. En été et en hiver, périodes où la pousse de l'herbe ralentit fortement ou bien cesse complètement, l'engraissement ralentit en conséquence mais n'est pas compensé par des ressources plus énergétiques (par exemple des céréales) : l'état des animaux se stabilise et l'engraissement reprendra à la saison favorable suivante. Cette stratégie permet l'économie de ressources énergétiques (achetées ou produites) mais se traduit par un allongement de la durée de vie des animaux, qui restent plus longtemps sur l'exploitation que dans un système naisseur engraisseur à lauge.

Il ne fait pas de distinction entre les différents lots à l'engraissement et se déconnecte au final de l'âge de l'animal. Les lots à l'engraissement tournent et dès qu'il y a un besoin de trésorerie, les animaux dans le meilleur état sont vendus. Eric a remarqué qu'un lot qui tourne dehors pendant l'hiver, ou bien qui serait sorti pour le déprimage plus tôt, s'engraisse plus rapidement qu'un lot qui a passé l'hiver à l'intérieur au foin, puisque les animaux gagnent 3 semaines de transition alimentaire.

Pour les vaches de réformes, l'engraissement démarre dès que la vache n'a plus de veau au pis ou bien dans le ventre. Différents cas de figure sont possibles :

- si la vache perd son veau peu de temps après sa

naissance, l'engraissement débute à l'automne et durera un peu plus de 9 mois ;

- si la vache est mise à l'engraissement dès le mois de juin (post sevrage de son dernier veau), l'engraissement durera environ 1 an.

Eric observe toutefois une grande variabilité entre les animaux, ce qui nécessite une observation accrue des troupeaux afin de suivre l'état d'engraissement des animaux.

Pour les génisses et les bœufs, difficile de dire quand commence effectivement l'engraissement, puisqu'ils doivent finir au préalable leur croissance. L'observation se fait généralement à vue.

Les génisses sont plus difficiles à engraisser que des réformes (plus d'un an d'engraissement), puisqu'elles ont encore des besoins de croissance. Les bœufs (castration au sevrage à 8-9 mois) sont encore plus difficiles à engraisser puisqu'à l'état d'engraissement égal, il faut en moyenne 1 an de plus pour finir correctement un bœuf par rapport à une génisse de boucherie, que ce soit à l'herbe ou bien à lauge. Les bœufs représentent donc une grosse immobilisation de capital, mais présentent plusieurs avantages, ces animaux peuvent être conduits dans n'importe quel lot (pas de risque de saillies si mis dans un lot avec taureau), ils permettent de progressivement sortir de la filière broutard et sont actuellement bien valorisés en bio (car manque de volumes de viande, alors qu'ils ne sont pas toujours acceptés en filière conventionnelle). Ils ne sont en revanche pas toujours bien adaptés à la vente directe, du fait de la taille des carcasses (et donc des pièces) et des volumes totaux de viande à commercialiser.

On a donc au final des réformes qui s'engraissent en général en moins d'un an, des génisses lourdes engraisées au pâturage abattues à 3 ans-3 ans et demi, et des bœufs engraisés au pâturage abattus en 4 ans-4 ans et demi.

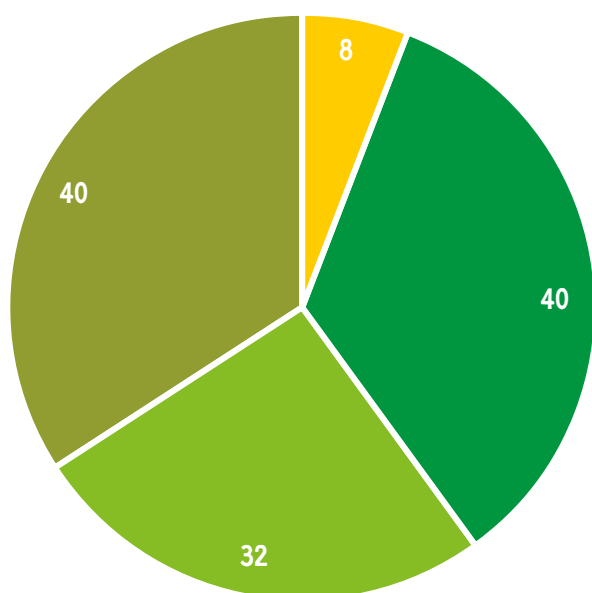
GAEC Chair et Tendre (Corrèze) Engraissement à l'herbe en race Limousine et vente directe

Lieu : Chamberet
Département : Corrèze (19)
Altitude : 350 m
Pluviométrie : 950 mm
Sol : limono- sablonneux
UTH : 2

Repères
Date installation : 2012
OTEX : 4600 Bovins viande
Statut juridique : GAEC
Régime fiscal : Réel

Willy Bassaler s'installe en 2013, dans le cadre d'une reprise hors cadre familial. A son arrivée, le système d'élevage en place correspond à un système naisseur engraisseur (production de génisses lourdes) en plein air intégral, avec 20 ha de cultures (maïs et céréales à paille), 40 ha de fauche et 60 ha de pâtures clôturées. Dans l'optique de mieux valoriser les prairies, Willy diminue la surface en cultures (moins de 10 ha) et met en place du pâturage tournant sur l'exploitation, avec un gros travail de redécoupage des parcelles et d'installation de clôture, en parallèle d'une conversion en agriculture biologique démarrée en 2015. Grâce à une gestion optimale du pâturage permettant de disposer d'une herbe d'excellente qualité au printemps et en automne, il parvient rapidement à engraisser à l'herbe des vaches de réformes, des génisses et des bœufs. Sa compagne Marion Collas rejoint le GAEC en 2018, et commence à développer la vente directe afin de mieux valoriser la production, n'hésitant pas à aller livrer de grosses agglomérations comme Lyon ou Toulouse.

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



Surfaces en hectares

- Prairies permanentes (pâturage)
- Prairies temporaires (pâturage)
- Cultures temporaires (fauche et pâturage)
- Céréales à paille dont méteil

SAU totale : 120 ha

Sur les 120 ha, 80 sont mécanisables, donc 72 potentiellement fauchables (une fois déduits les 8 ha de cultures).

Au total 40 ha fauchés en 1ère coupe, 8 à 25 ha en 2ème coupe selon la pluviométrie. 50/50 entre enrubannage et foin en sec, avec une moyenne de 4 t MS/ha. Autosuffisance les bonnes années

Rotation type:

2 ans de **méteil** (épeautre, blé, seigle, pois fourrager) / **PT** (dactyle, féтуque des prés et élevée, fléole, RGA, TV, 3 variétés de TB, lotier). Autonomie en semences (sauf pois) et en paille.

Cheptel :

Races : Limousine

Nombre UGB : 140

- 70 vaches mères
- 66 veaux
- 11 vaches de réformes à l'engrais
- 22 génisses à l'engrais
- 12 bœufs à l'engrais
- 22 génisses de 1 à 2 ans

QUELQUES CHIFFRES

Entrées

- Semences et plants : 2 588 €
- Alimentation bétail (concentré) : 550 €
- Aliment bétail (grossier) : 0 €
- Frais vétérinaires et repro : 7 803 €
- Carburant : 6 961 €
- Amendement : 0 €

Sorties

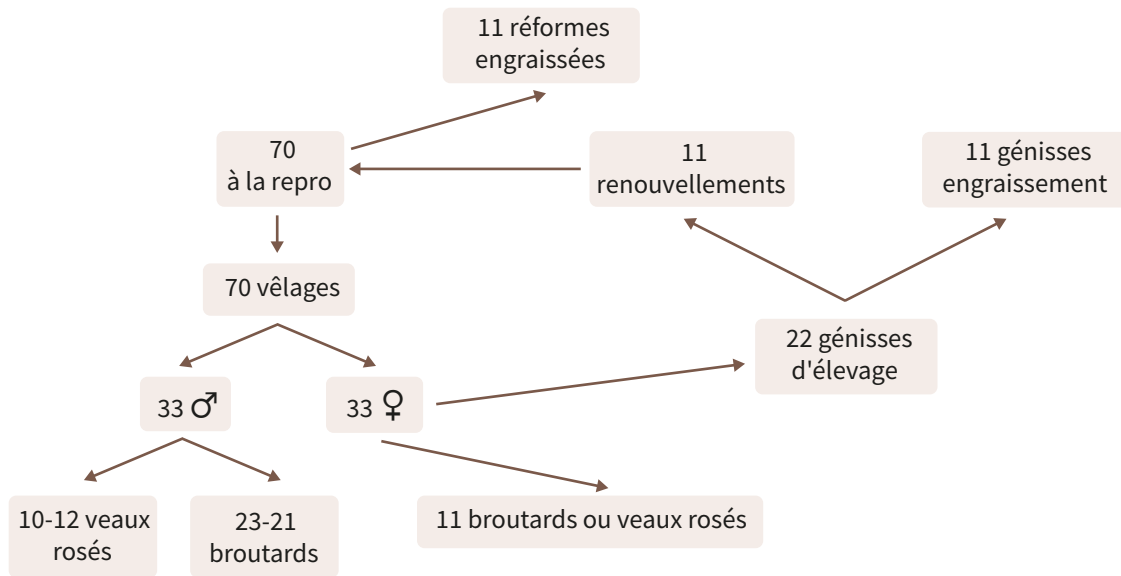
- 20 réformes de 360-380 kg PC
- 12 génisses de 340-350 kg PC
- 4 bœufs de 450-500 kg PC
- 15 veaux rosés de 180-220 kg PC
- 22 broutards mâles de 320-340 kg PV
- 6 broutards femelles de 300 kg PV

Divers

- IFT/ha : 0
- Nsynthèse : 0
- EQF : 9522,1
- Carburant : 1368 L
- Fioul : 7752 L

SCHEMA ZOOTECHNIQUE DU SYSTEME D'ÉLEVAGE

UGB par catégorie - Période mise bas - Nombre naissance - Age sevrage - Lutte



POINTS CLÉS DU SYSTÈME

Mise à la reproduction : Tous les vêlages sont groupés au printemps avec des veaux sevrés entre 7 mois et demi et 8 mois. Les broutards sont vendus vaccinés à 9 mois environ, les veaux rosés plus jeunes principalement à une coopérative bio. la mise à la reproduction des génisses pour un premier vêlage est réalisée à 3 ans.

Taureaux reproducteurs : Marion et Willy essaient de trouver des taureaux précoces qui font de petits veaux afin de faciliter

les vêlages en plein air. L'idéal correspond donc à des taureaux de petite taille et évoluant mal en stabulation. Étant en système plein air intégral, les IA ne sont pas possibles.

Génisses de renouvellement choisies à 22 mois (aux alentours de mars) selon le caractère, les aplombs et les qualités des parents (recherche de vaches maternelles et bonnes laitières.)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Vaches mères et génisses de renouvellement (2-3 ans)	Vêlages			Déprimage	Pâturage t
	Foin/enrubannage				
Génisses d'élevage (1-2 ans)	Stabulation			Déprimage	Pâturage tournant surf
	Foin + méteil				
Génisses engrais et boeufs				Déprimage	Pâturage t
	Foin/enrubannage (+ méteil si besoin de finition rapide)				
Vaches réformes engrais				Déprimage	Pâturage t
	Foin				

SYSTÈME D'ALIMENTATION

Hiver

Les vaches sont affouragées à partir du 10-15 novembre, les bœufs et génisses en finition à partir de fin novembre-début décembre. A l'exception des génisses d'un an, tous les animaux tournent sur l'ensemble de la surface de l'exploitation.

Printemps

Willy adapte la taille du lot à la zone (îlot) où les vaches sont amenées : le parcellaire est assez dispersé avec en moyenne 3 km entre les lots. Les génisses de 1 an sont placées sur un îlot comprenant de nombreuses zones humides et qui sont donc moins bonnes du fait du parasitisme, et notamment de coccidiose ce qui peut poser problème sur des veaux.

Déprimage

Les génisses attaquent le pâturage printanier dès qu'il y a un peu d'herbe. Le pâturage hivernal est arrêté à partir du 15 janvier et les génisses restent donc stationnées sur la même parcelle avant d'attaquer le déprimage, afin laisser un peu pousser. Le déprimage se fait en priorité sur des parcelles de fauche, et cela d'autant plus qu'elles sont peu pâturées en hiver. Si Willy a le temps, il fait des paddocks sur les futurs prés de fauche (qui font en moyenne 3 à 8 ha).

Gestion de l'herbe au printemps

Pour un lot donné, Willy compte 7 à 10 paddocks, en sachant qu'il cherche à respecter une moyenne de 40 ares/UGB comme surface de pâturage au printemps.

De avril à mai, le temps de retour est au maximum de 20 j sur les lots les plus exigeants et plus 30 jours sur les lots suivés, pour éviter les problèmes sur les mamelles :

- 4-5 jours d'occupation pour les lots suivés (paddocks forcément de plus grande taille)
- 3 jours d'occupation pour les génisses à l'engraissement et les génisses de 1 an
- 5 jours d'occupation pour les réformes et les génisses saillies (avec un peu moins de paddocks pour ces lots)

La taille des paddocks se fait en fonction du lot, de l'accès à l'eau et de la forme des parcelles. Les lots avec une dizaine de paddocks à disposition correspondent aux zones avec pleins de petits recoins. On a donc des paddocks :

- 1,25 à 1,5 ha pour les lots suivés
- 0,75 ha pour les lots de génisses de 1 an et à l'engraissement
- 0,75 ha pour les lots de réformes et génisses à la saillie

Eté

Suite au rembrayage des parcelles de fauche, la subdivision de ces dernières se fait de manière assez variable d'une année sur l'autre, selon la pousse de l'herbe. Si l'année est relativement poussante, il faut bien subdiviser ces parcelles. A partir de fin juin, il faut augmenter le temps de retour (monte jusqu'à 40 jours) :

- 1^{er} tour été : réintégration des parcelles enrubannées en mai (juillet)
- 2^{ème} tour été : réintégration des parcelles fauchées (août)
- 3^{ème} tour été : réintégration des parcelles de 2^{ème} coupe (septembre)

Le temps de retour reste le même (plus de 41 jours) mais avec un temps d'occupation plus court.

Automne

A l'automne, le temps de retour est inférieur au temps de retour estival mais supérieur au temps de retour printanier (autour d'une trentaine de jours).

Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	← Repro →					
Pâturage tournant surface de base			Pâturage tournant surface de base + repousses près de fauche			
		Un peu de foin				Foin/enrubannage
					← Sevrage →	
Pâturage tournant surface de base (avec prairies humides)			Pâturage tournant surface de base + repousses près de fauche			
		Un peu de foin				Foin + méteil
Pâturage tournant surface de base			Pâturage tournant surface de base + repousses près de fauche			
		Un peu de foin				
Pâturage tournant surface de base			Pâturage tournant surface de base + repousses près de fauche			
		Un peu de foin				

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Produit : 87 800 €

Charges : 39 000 €

Valeur ajoutée : 48 800 €

Impôts, taxes et charges sociales et
rémunérations associés : - 82 965 €

EBE : 53 455 €

Dotations amortissement : 37 000 €

Frais financiers : 3 000 €

Donc un résultat courant de 13 500 €

ZOOM - L'engraissement au pâturage et la vente directe

Engraissement à l'herbe :

Les génisses de boucherie sont correctement engraisées à partir de 3 ans (pour un poids moyen de 380 kg PC), date à laquelle elles commencent à partir à l'abattoir. Toutefois, du fait de l'étalement des ventes, les dernières seront abattues à 3 ans et demi. Les bœufs qui restent sont abattus entre 40 mois (fin septembre début octobre avec des animaux nés au printemps) et 46 mois et font facilement plus de 100 kg de PC que les génisses.

Le pâturage de génisses de 24 à 30 mois correspond à peu près à leur fin de croissance. Elles passent généralement l'hiver avec de bons fourrages (par exemple de l'enrubannage). Quand les génisses ont environ 3 ans, l'engraissement débute véritablement, en général du 15 mars au 15 juin. Elles profitent ainsi véritablement de leur 3ème pousse pour l'engraissement. L'âge idéal pour faire partir une génisse serait d'environ 40 mois.

Les premières génisses à partir sont celles pour la vente directe (puisque la conformation importe peu) et les dernières pour une coopérative bio (conformation R+3 à U-3). Par rapport à des génisses engraisées aux céréales pendant 3-4 mois (R+/-3), le poids carcasse plus élevé (320-330 kg PC contre 370-380 kg PC).

Les bœufs sont conduits de la même manière que les génisses du même âge. Sont castrés au sevrage à la pince. Puisque le sevrage est en soit un moment stressant, autant combiner deux moments de stress (sevrage+castration). Les bœufs gardent malgré tout quelques hormones, ce qui les rend plus nerveux que des génisses. De la même manière que ces dernières, la période effective d'engraissement démarre à ses 3 ans, et les premiers partent en octobre.

Ils font en moyenne 500 kg de PC et sont vendus entre 4,8 à 5 kg par kg PC au Pré Vert. L'année dernière ont vendu un bœuf en VD 510 kg PC.

Les réformes sont sélectionnées en général 1 an à l'avance, mais si Willy est pressé de vendre la mère (par exemple par manque de trésorerie), il peut faire partir le veau à 3 semaines comme veau nourrisson, puis envoyer la mère à l'engraissement à l'herbe. Afin de démarrer l'engraissement plus tôt, le veau d'une future réforme partira au plus tard à 8 mois, comme veau rosé.

Dans le cas de veau nourrisson, la réforme commence son engraissement au printemps et peut être vendue en septembre-octobre. Toutes les réformes partent en filière longue mais Willy et Marion préféreraient les vendre en vente directe (plus goûteux mais moins tendre).

Ils favorisent toutefois les génisses pour la vente directe pour la régularité de la production (généralement abattues au même âge à la différence des réformes).

Les vaches de réforme dont les veaux sont sevrés en octobre-novembre peuvent être vendues à partir de fin avril, avec des conformations de R+3, mais qui vont s'échelonner jusqu'à novembre-décembre. Elles coûtent donc un peu plus cher à produire (car passage de l'hiver au foin).

Les réformes partent en fonction de l'herbe et de la trésorerie et mettent au minimum 6 mois à être prêtes si l'on veut bien faire. Willy a du mal à réformer car trouve dommage d'envoyer la vache à l'abattoir si elle n'est pas assez bien finie. C'est surtout le cas en hiver s'il n'y a pas assez de foin.

Au final les vaches de réformes sont abattues à 350 kg PC mais ces résultats sont le fait d'un vieux troupeau. En rythme de croisière, Willy espère atteindre des poids carcasse de 380 kg PC pour les vaches plus âgées (plus de 12 ans) et de 420 kg PC pour les plus jeunes (6 ans), avec une conformation avoisinant le R+3. La différence selon l'âge est liée au fait que les vaches de plein âge fatiguent au bout d'un moment.

Débouchés et commercialisation :

Willy et Marion développent la vente directe pour :

- le côté satisfaisant (on va jusqu'au bout de la chaîne)
- le côté rémunérateur, à condition que cela ne prenne pas trop de temps

Ils travaillent avec un boucher pour la découpe, Marion allant à l'atelier avec lui pour apprendre et pour le conditionnement de la viande.

Ils livrent de grands centres urbains, notamment Lyon et Toulouse, puisqu'ils se heurtent au problème qu'il y a en Corrèze bien plus de vaches que de consommateurs. La vente dans les grands centres urbains y est d'autant plus favorable que les consommateurs ont du mal à y trouver de la viande bonne qualité.

Ils commercialisent donc :

- Colis de 5 kg surtout en ville
- Colis de 10 kg surtout localement

Ils ne passent pour l'instant pas par la vente via des magasins de producteurs car se pose le problème des invendus.

Être économe et autonome dans l'engraissement de génisses et bœufs Salers

Lieu : Saint-Gérons
Département : Cantal
Altitude : 650 m
Pluviométrie : 1000 mm
Sol : schisteux

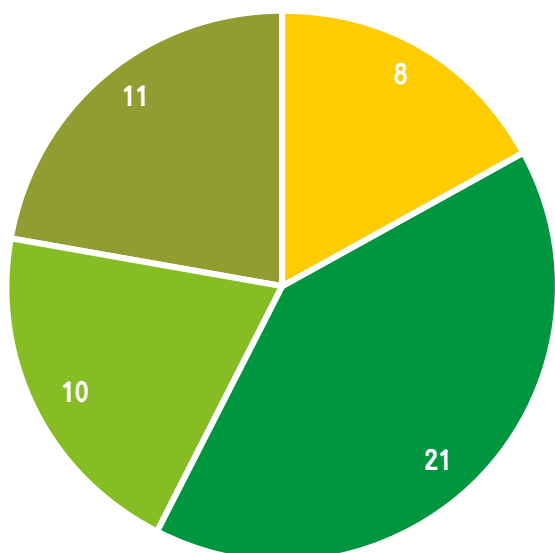
Repères
Date installation : 1984
OTEX : 4600 Ovins viande
Atelier de transfo : non
Statut juridique : EARL
Régime fiscal : Réel simplifié

Michel a pris la suite de ses parents, alors que la ferme était déjà en fermage depuis plusieurs générations dans sa famille.

Passionné par le métier, il a également le goût de l'indépendance. Ce désir d'autonomie a guidé ses choix dans le système qu'il a mis en place au fil des années. Installé en 1995 en vaches laitières et allaitantes avec sa conjointe, il s'est orienté en 2009, après le choix de sa conjointe de trouver un travail à l'extérieur, vers un élevage uniquement allaitant pour se libérer de l'astreinte de la traite. C'est alors qu'il convertit son exploitation en Agriculture Biologique.

L'agriculture biologique découle de ses convictions pour le respect de l'environnement et des animaux et plus largement ce choix d'agriculture provient du souhait de conserver une terre vivante pour lui et les générations futures. Car à 56 ans il pense à la relève et espère qu'un jeune prendra la suite avec les mêmes principes de gestion que les siens.

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



Surfaces en hectares

- Prairies permanentes
- Prairies permanentes humides
- Prairies temporaires
- Cultures annuelles

SAU totale : 50 ha dont 21 ha de prairies permanentes

Rotation : 4 à 6 ans : Culture de méteil (mélange céréales - protéagineux) (1 an) > prairies temporaires multi-espèces (3 à 5 ans selon la complexité du mélange prairial et son évolution au fil des ans).

Rendement moyen des prairies : 5,2 t MS/ha

Dont un rendement moyen des prairies permanentes de 4,1 t MS/ha (l'ensemble des prairies permanentes est uniquement pâturé)

Dont un rendement moyen des prairies temporaires de 6,5 t MS/ha (une grande partie des prairies temporaires est à la fois pâturée et fauchée)

Cheptel :

Nombre UGB : 38,7 UGB

- 20 vaches Salers croisées charollais
- 20 mises-bas
- 20 veaux
- Les vêlages se font essentiellement en extérieur.
- Sevrage à 8-9 mois
- Taureau toute l'année avec les vaches
- Conduite des animaux en 2 lots (lot 1 : vaches, veaux et bœufs / lot 2 : génisses, avec quelques vaches, pour qu'elles soient plus calmes)

Le troupeau en 2018 : 20 vaches (elles sont gardées plus de 10 ans)

- | | |
|---------------------------------|--------------------|
| • 22 ♂ < 1 an | • 8 ♀ < 1 an |
| • 7 ♂ 1-2 ans | • 8 ♀ > 2 ans |
| • 3 ♂ 24 - 36 mois, en finition | • 1 ♀ 30 - 36 mois |

QUELQUES CHIFFRES

Entrées

- Semences et plants : 4 753 €
- Aliments du bétail grossiers (fourrages) : 512 €
- Frais vétérinaires : 32 €
- Autres fournitures : 1 888 €

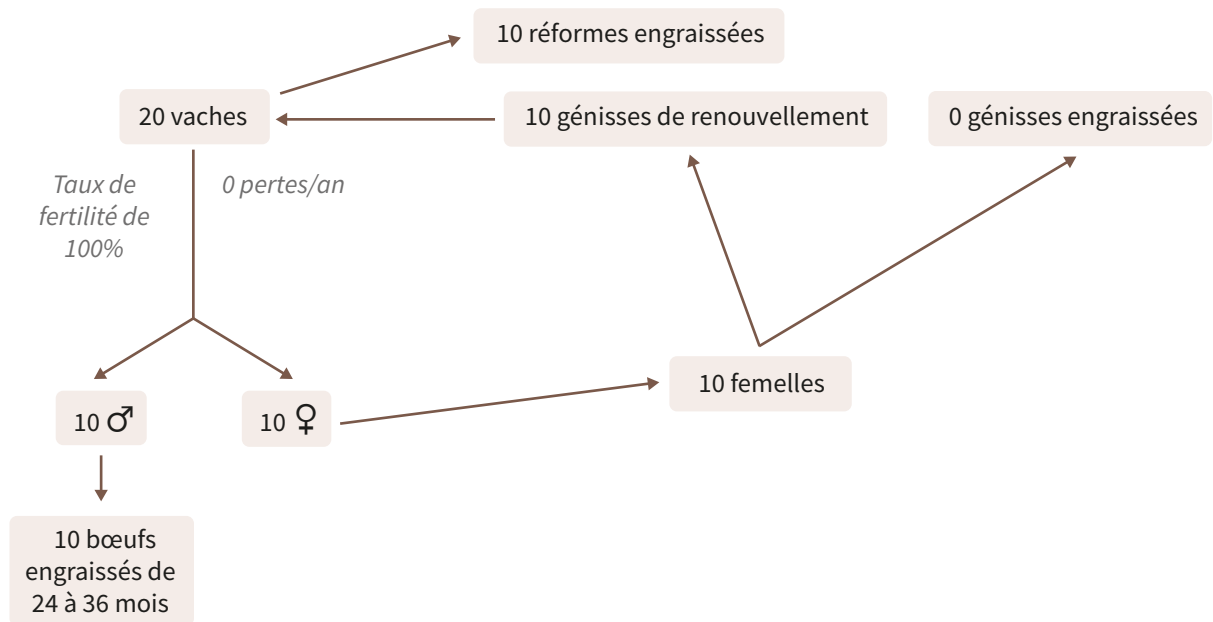
- Carburant : 2 768 €
- Lubrifiant : 0 €
- Services extérieur : 13 202 €
- Amendement : 0 €

Sorties

- Production nette : 37 802 €
- 10 bœufs et 5 vaches de 310 kg poids carcasse
- 25 % en vente directe
- 75 % en circuit long à Unébio

SCHEMA ZOOTECHNIQUE DU SYSTEME D'ÉLEVAGE

UGB par catégorie - Période mise bas - Nombre naissance - Age sevrage - Lutte



Un troupeau en cours de renouvellement

Jusqu'en 2017, Michel élevait des vaches Salers qu'il croisait avec un taureau Charolais pour avoir un meilleur poids carcasse sur les génisses et les bœufs qu'il vendait. Mais en 2017, Michel a revendu le taureau Charolais pour acheter un taureau Salers pour avoir des génisses de renouvellement car les mères commençaient à être âgées (jusqu'à 17 ans). Le renouvellement du troupeau se fait sur 3 ans de 2017 à 2019.

A partir de 2020 et jusqu'en 2022, il va y avoir à nouveau des vêlages en croisement Salers/ Charolais. Enfin, il envisage à partir de 2023 d'avoir à la fois un taureau Salers pour avoir un renouvellement de 15 % et un taureau Charolais pour la vente d'animaux croisés. Cela correspondra au rythme de croisière de l'exploitation et permettra au reprenneur de la ferme d'avoir un système stable.

SYSTÈME D'ALIMENTATION

Autonomie alimentaire sauf années de sécheresse

Chargement global : 0,77 UGB/ha

Stock début / fin : 47 t MS/ 0

Autonomie fourragère : 1,2 t foin / UGB

Autonomie concentrés : 1,1 t de concentré / UGB

Type d'achats : achat de foin en complément à des quantités variables selon les années mais qui reste toutefois réduit

DESCRIPTION DES PRATIQUES DE PÂTURAGE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Monte naturelle											
Vêlage								Vêlage			
Animaux en bâtiment 10 kg de foin/jour + méteil			Mise à l'herbe début avril : 2 lots : vaches et boeufs / génisses								
			Déprimage		Pâturage tournant et au fil : plusieurs passages ; entre fin juillet et mi-août : passage sur les prairies de fauche ; valorisation des zones humides sur toute la période de pâturage						

Michel pratique le pâturage tournant si c'est possible. S'il n'y a pas suffisamment d'herbe, il pratique le pâturage au fil.

Date de mise à l'herbe : fin mars - début avril jusque décembre

Conduite du troupeau :

Déprimage sur toutes les parcelles y compris celles de fauche.

Vaches et boeufs soit 30 UGB environ sont d'abord conduits sur une parcelle de 4 ha découpée en paddocks pendant 15 jours environ.

Puis les animaux tournent avec 4 passages sur les prairies temporaires non fauchées et 3 sur les prairies temporaires qui sont fauchées au mois de juin (foin).

Il y a en tout également 3 passages sur toutes les prairies permanentes, même les zones humides.

La surface réservée à la pâture est de 24 ha. Elle se répartie

entre les 21 ha de prairies permanentes qui sont donc uniquement pâturés et une partie des prairies temporaires (3 ha). Les 18 ha restant de prairie temporaire sont à la fois fauchés et pâturés.

Les zones humides sont un atout en période de sécheresse estivale. En raison de cette ressource estivale et d'une bonne gestion de l'herbe, les animaux ne sont pas complémentés au pâturage, sauf exception. En effet, l'un des points forts de la ferme de Michel Champeil est l'autonomie alimentaire (pas achat aliment, sauf en cas de forte sécheresse). Le pâturage est optimisé au mieux, avec l'avantage d'un parcellaire groupé et une eau de source captée dans chaque parcelle, ce qui limite la manutention d'eau.

Les animaux, principalement nourris au pâturage et de race adaptée au territoire, bénéficient d'un bon état de santé, ce qui limite les frais de vétérinaire.

DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE DE FINITION / D'ENGRAISSEMENT

D'avril à décembre finition au pâturage et de début décembre à fin mars, la finition se fait au foin et au méteil grain (épeautre, blé et pois fourrager). L'engraissement à l'herbe est plus efficace (meilleur Gain Moyen Quotidien) que celui au foin et méteil.

Au bâtiment, les animaux ont une ration de base d'environ 10 kg de MS de foin plus une complémentation de méteil dont les quantités varient selon l'animal :

- Vaches : 2 kg de méteil
- Génisses en finition : 5 kg de méteil
- Boeufs en finition : 5 à 6 kg de méteil

Les génisses engraisées sont abattues à 36 mois, les boeufs à 30 mois et les vaches entre 4 et 5 ans.

- Poids vif moyen des boeufs : 700 kg
- Poids vif moyen des génisses et des vaches : 650 kg
- Poids de carcasse des animaux en général un peu faible car la quantité de fourrage et de céréales récoltés n'est pas suffisante pour alourdir plus les animaux (le fait de ne pas mettre d'engrais azoté ne permet pas une seconde coupe et la surface de l'exploitation ne permet pas de faire plus de céréales). C'est la raison pour laquelle Michel privilégie le croisement Salers/Charollais.

Objectif : passage en 2023 à 15 % de vêlage en race Salers pour

le renouvellement et 85 % en croisement Salers x Charolais pour la vente. Objectif de poids carcasse de 380 à 400 kg pour 15 animaux en finition.



Stratégie de vente

25 % des animaux vendus en vente directe et 75 % en coopérative (Unebio).

Un animal tous les trimestres est commercialisé en vente directe (4/an au total). Ces animaux sont tués, découpés et la viande est mise sous vide à l'abattoir de Laroquebrou dans le Cantal à 5 km de la ferme. Le coût représente 780 € HT/animal. Michel loue ensuite un camion frigorifique pour 80 € HT et livre des colis de 5 kg minimum à 13 €/kg sur un point de rendez-vous à Aurillac où les clients viennent chercher leur colis qu'ils avaient réservé et payé à l'avance (Michel a choisi ce mode de paiement pour éviter d'avoir des commandes annulées).

75 % de la production soit environ 16 animaux sont vendus à Unébio (circuit long). Les animaux sont ensuite abattus dans plusieurs abattoirs mais la plupart vont en Corrèze, à l'abattoir d'Egleton.

D'après Michel, la valorisation en vente directe ne permet pas d'avoir un meilleur prix au kg que le circuit long car cela demande des frais et du temps supplémentaires.



Cependant, il continue de faire de la vente directe pour ses clients qui sont des habitués. Il pourrait d'ailleurs vendre plus d'animaux en vente directe car ses colis sont complètement réservés plus d'un mois avant l'abattage de l'animal.

ZOOM - Conduite et engraissement des bœufs

Motivation

Michel a commencé à élever des bœufs il y a 5 ans pour éviter d'envoyer des broutards en Italie.

« Je pourrais avoir plus de bêtes et de primes, je gagnerais plus avec un système broutard mais je fais du bon travail, cela me ferait mal d'envoyer mes broutards en Italie ou en Espagne dans des filières classiques ».

Castration des veaux

Michel a testé différentes techniques.

Il a commencé par castrer à la naissance ou dans les 15 jours avec un élastique puis a castré à la pince vers 8 mois, mais il ne trouvait pas que c'était bon pour le bien-être de ses animaux.

Les bœufs sont aujourd'hui castrés par un vétérinaire par ablation des testicules, castration dite au torchon, : c'est pour Michel la meilleure méthode qui entraîne le moins de douleur pour l'animal (anesthésié lors de l'intervention)

Conduite

C'est à l'herbe entre début avril et début décembre que les

bœufs engraisser le mieux, notamment au printemps. A cette période la finition est exclusivement à l'herbe.

Exemple des résultats d'engraissement en 2018 :

9 bœufs ont été abattus (un seulement est allé à la vente directe) dont une majorité à l'abattoir d'Egleton.

Les poids net froids vont de 255 kg à 348 kg avec un poids net froid moyen de 314 kg.

Les notes d'engraissement attribuées par les abattoirs vont de O = 2 à R = 3.

Les animaux ont été abattus en janvier, mars, juillet, octobre.

Qualité de la viande

Les clients ont un produit moins fréquent et font des retours très positifs à Michel . Quant à lui il « trouve que la viande de bœuf est plus goûteuse et plus tendre par rapport à celle d'une génisse à âge égal ».

Des parcours diversifiés pour une gestion du travail facilitée

Lieu : Sainte Croix Vallée Française
Département : Lozère (48)
UTH : 1
Altitude : 700 m
Pluviométrie : 800 mm
Sol : schistes

Repères

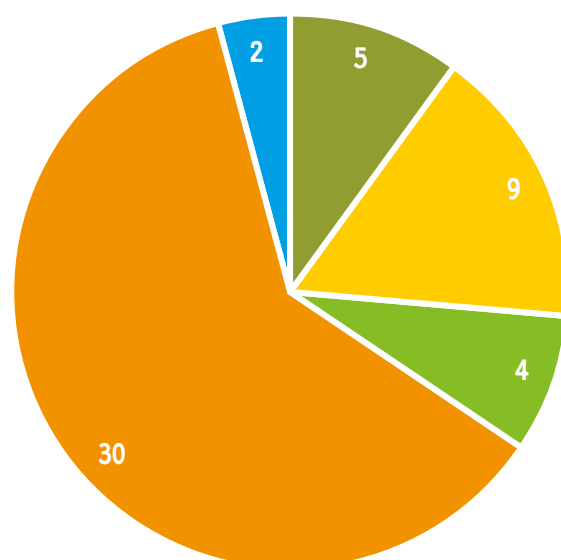
Date installation : 2014
OTEX : 4813 ovins + abeilles + transfo châtaigne
Atelier de transfo : oui
Statut juridique : Individuel
Régime fiscal : Forfait

Benjamin s'installe en 2014 en combinant son activité d'élevage à différentes phases de salariat. Il a choisi une installation progressive le temps de se constituer un troupeau, de trouver des terres, d'apprendre le métier. Aujourd'hui, il est encore en cours de consolidation de l'exploitation passée en bio. L'accès récent aux estives à proximité de chez lui a grandement facilité cette évolution : plus de pâturage, du temps libéré pour la transformation et la commercialisation...

Sa démarche est guidée par :

- Réduire au maximum les achats d'intrants en maximisant le pâturage
- Vivre de son métier: comme d'autres éleveurs, Benjamin transforme et commercialise ses propres produits directement ou à travers une boutique de producteurs. Cette démarche est indispensable au regard de l'effectif de son troupeau et de la surface limitée à laquelle il a accès.
- Diversifier sa production : le territoire cévenol peut être très riche si on parvient à s'organiser pour le valoriser. En combinant son élevage à la production de confiture de châtaigne et de miel, Benjamin parvient à trouver des compléments de revenus significatifs.

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



Surfaces en hectares

- Landes à ligneux bas + zones herbacées
- Landes ADRET
- Parcours de châtaigniers

- Parcours de chênes verts
- Prairies naturelles pâturées puis fauchées

SAU totale : 50 ha

Une très faible partie du foncier est mécanisable (2 ha) et les parcours représentent l'essentiel de l'exploitation.

L'estive, de 150 ha, également située dans le Parc National des Cévennes, est partagée au sein d'un groupement pastoral et accueille environ 900 brebis.

La diversité des milieux est prépondérante pour la durabilité de la ferme.

10ha sont en propriétés, 25 ha en fermage et 15 ha en baux oraux

Les 2 ha de prairies sont d'abord pâturés rapidement à la sortie de bergerie puis fauchés pour fournir entre 3 et 4 tonnes de matières sèches de récolte en plus du pâturage. Cette pratique de déprimage permet d'obtenir une herbe de meilleure qualité au moment de la coupe (entre juin et juillet). Une seule coupe peut être faite, ce qui donne un foin finalement assez grossier. Le fumier produit en bergerie est destiné à ces prairies.

QUELQUES CHIFFRES

Entrées

Animaux : 60 brebis mères, 10 agnelles de renouvellement, 11 UGB au total

Alimentation : Foin (20 t), Luzerne (1,5 t) + orge (1,5 t) + tourteau de soja (450kg) durant l'hiver en bergerie (+/- janvier-mars). L'orge peut aussi être utilisée pour la finition de certains agneaux.

100% pâturage de mi-avril à fin

décembre, avec une légère complémentation en foin de luzerne en septembre et octobre lors de la lutte.

Autres achats :

2 béliers/an. Transformés ensuite comme les réformes.

Carburant et fioul : 1.300 euros

Electricité : non relié à EDF, panneaux photovoltaïques

Amendements : fumier de la bergerie

CUMA : atelier de transformation + quelques outils agricoles (tracteur, remorque, pelle mécanique...)

Sorties

• 2 béliers, 45 agneaux et 7 réformes transformés en plats et commercialisés

• 8 agneaux vendus en caissette

• 7 réformes

• Bilan azoté : moins de 2 unités d'azote par hectare.

Cheptel ovin allaitant :

Nombre UGB : au total, en moyenne : 11,3 UGB

Chargement global : 0,22 UGB/ha, 0,19 UGB/ha si on intègre les estives.

• 60 brebis mères, 10 agnelles de renouvellement gardées chaque année.
• 2 béliers reproducteurs achetés à un éleveur membre l'association des races menacées.

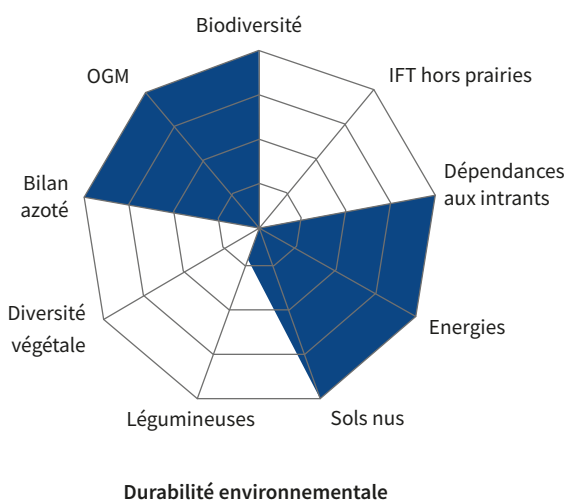
• 45 à 50 agneaux/an. En intégrant les brebis qui ne prennent pas (environ 8) et la mortalité (environ 6), on estime que le troupeau fournit 1,1 agneau par brebis.

Performance environnementale de la ferme :

Les résultats environnementaux de l'exploitation sont très bons parce qu'une très faible partie des terres est artificialisée, labourée, etc.

Notons que la diversité végétale est difficile à évaluer et à apprécier à travers l'outil utilisé : les prairies naturelles, les pelouses, les bois et sous bois de la ferme recèlent une grande diversité végétale que seul un relevé botanique permettrait d'apprécier.

Tout en intégrant les déplacements liés à la transformation et la vente, le bilan énergétique reste également très bon.



SYSTÈME D'ALIMENTATION

L'objectif est de tirer au maximum partie du pâturage des parcours. Benjamin atteint ainsi un taux de pastoralisme (hors prairie fauchées) de 55 %. Il distribue 1,8 t de fourrages par UGB, pour passer l'hiver qui marque un arrêt de végétation et l'absence de stocks sur pieds et 155 kg de concentrés/UGB apportés durant l'hiver pour compléter la ration de fourrage et pour finir les agneaux. L'orge est toujours associée à du regain

de luzerne, plus ou moins complété de tourteaux de soja.

L'autonomie en fourrage est évidemment limitée par la faible surface moto-mécanisable disponible : 25 % des fourrages issus de la ferme. Aucun concentré n'est produit sur la ferme. Les achats se font auprès d'une entreprise qui s'approvisionne localement.

DESCRIPTION DES PRATIQUES DE PÂTURAGE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Mises bas		++	++ +									
Bergerie		■										
Landes à ligneux bas + herbe				■								
Prairies naturelles				■					■			
Estive						■						
Landes Adret	■									■		
Châtaigneraie + chênaie	■				■						■	

- Les mises-bas ont lieu en bergerie pour l'essentiel. Si le temps le permet, les brebis sortent pâturer mais la ration de base de cette période reste le foin, le foin de luzerne, de l'orge et du tourteau.

- La sortie de bergerie coïncide avec la pousse printanière et s'effectue sur les prairies permanentes : la ressource est riche, dense et soutient la lactation des brebis.

- Le pâturage par les brebis des prairies permanentes fauchables peut facilement prendre le pas sur la mise en défens pour produire du foin. Au regard des rendements et du temps de travail nécessaire, Benjamin estime qu'il est souvent préférable de faire pâturer les animaux sur ces milieux lorsqu'il en a besoin.

- La montée des mères et des agnelles en estive, de mi-mai à mi-septembre, permet de dégager du temps de travail pour la

transformation et la commercialisation. Dans la même optique, l'utilisation de parcs mobiles est privilégiée à la redescente, en septembre, pour bénéficier de temps pour la transformation.

- Les agneaux ne sont pas acceptés en estives pour limiter les risques de lutte. Durant cette période, ils sont gardés en parcs mobiles sur les parcours de la ferme sur des landes bien ouvertes puis sont finis avec de l'orge et de la luzerne.

- Les parcours de bois et de sous-bois sont toujours associés à des passages sur des parcours plus ouverts. Les premiers offrent des fruits : châtaignes, glands et feuilles d'octobre à février, puis des châtaignes germées et des repousses au printemps. Ce sont des ressources riches en énergie. Les deuxièmes offrent la fibre nécessaire au fonctionnement du rumen.



Stratégie de vente

Le troupeau est petit et la prolificité est limitée. L'accès au foncier est aussi limité. Il est donc indispensable de valoriser au mieux ses produits. Benjamin transforme la quasi-totalité des animaux qui sortent de la ferme, y compris les béliers : agneaux en caissette, et puis surtout des produits transformés : pâtés, terrines, plats préparés. Cette diversification permet de bien valoriser tous les morceaux et d'augmenter la valeur ajoutée.

Enfin, Benjamin prépare de la confiture de châtaigne et du miel vendus directement aux consommateurs ou via la boutique.

Le matériel de transformation est aux mains d'une CUMA dont Benjamin est adhérent. Il n'a donc pas eu à supporter les investissements seuls.

Les quelques caissettes de viande produites sont écoulées localement à 14 €/kg. Les autres produits transformés lui permettent de valoriser la viande entre 22 €/kg et 28 €/kg.

Limitation des investissements

Benjamin a limité au maximum les investissements de départ. Pour cela, il recourt aux services d'une CUMA pour la transformation. Il a préféré acheter sa chaîne de fabrication pour être sûr de pouvoir l'utiliser à sa guise à la période où tout le monde en a besoin. Il a acquis du matériel d'occasion à bas prix. Par ailleurs, sa bergerie est constituée d'un tunnel bien

	2017
Produits	34 848 €
Charges	13 957 €
Valeur ajoutée	20 891 €
EBE	35 791 €
Résultat courant	35 791 €
Revenu disponible	35 791 €
Résultat social	39 291 €

aéré d'un coût d'environ 17 000 euros. Enfin, il a constitué son troupeau graduellement, en cumulant quelques temps un emploi salarié. Il n'a donc déjà plus d'emprunt à rembourser.

Approche qualitative de la partie économique

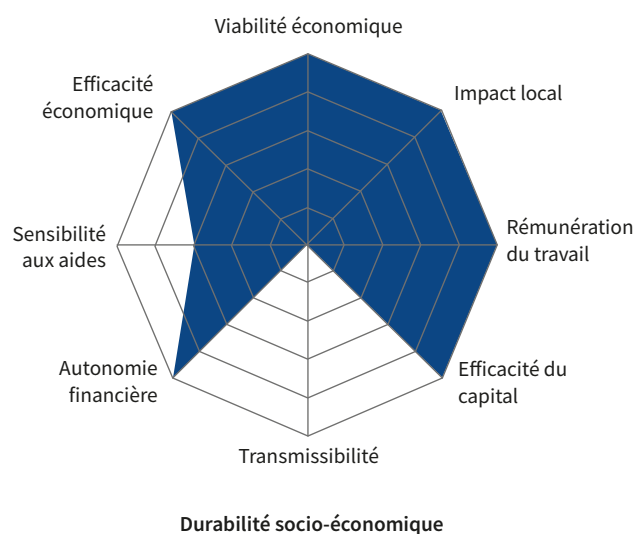
Les charges de production représentent environ 7 000 €.

Les prestations de services, essentiellement l'abattage et la découpe, complètent les charges pour un peu moins de 7 000 € qui sont autant de services locaux. La valeur ajoutée est donc élevée.

L'EBE est peu grévée par les amortissements comptables car Benjamin ne possède pas de matériel coûteux.

La part des subventions est importante dans le résultat courant (53 %) car l'exploitation est en zone de montagne et a accès à des estives.

Ce bon résultat économique est rendu possible par une stratégie cohérente de valorisation des parcours et des pâturages au maximum combinée à une bonne valorisation des produits par la transformation et la vente directe. Le recours à des CUMA pour les matériels coûteux réduit la pression financière.



ZOOM - Espaces complémentaires, activités complémentaires

Avec un petit troupeau et un foncier limité et constitué de terrains non mécanisables, Benjamin a construit un système cohérent qui valorise les ressources naturelles de son exploitation. Les parcours diversifiés offrent du pâturage aux différentes saisons, moyennant des techniques de garde ou de parcage adaptées.

Le gros du travail de transformation s'effectue durant la phase d'estive des mères et des agnelles, quand les agneaux sont en cours de finition. Benjamin a plus de temps pour cuisiner et préparer ses différents produits.

La conduite en parc mobile lui permet également de se dégager un peu de temps pour se consacrer, en dehors de la période d'estive, au ramassage et à la transformation des châtaignes ainsi qu'au suivi des ruches.

Dans tous les cas, il dispose de stocks commercialisables faciles à conserver. Cela a été un atout dans son processus d'installation.

La vente via une boutique de producteurs lui permet d'écouler ses stocks tranquillement sans y consacrer un temps trop important.

Ferme de Fontrubleau (Loire) Engraissement à l'herbe et qualités bouchères des Bazadaises

Lieu : Lieu-dit Lucé, Crémeaux
Département : Loire (42)
UTH : 1
Altitude : 570 m
Pluviométrie : 600 mm
Sol : sol schisteux peu profond, froid et humide l'hiver chaud et sec l'été

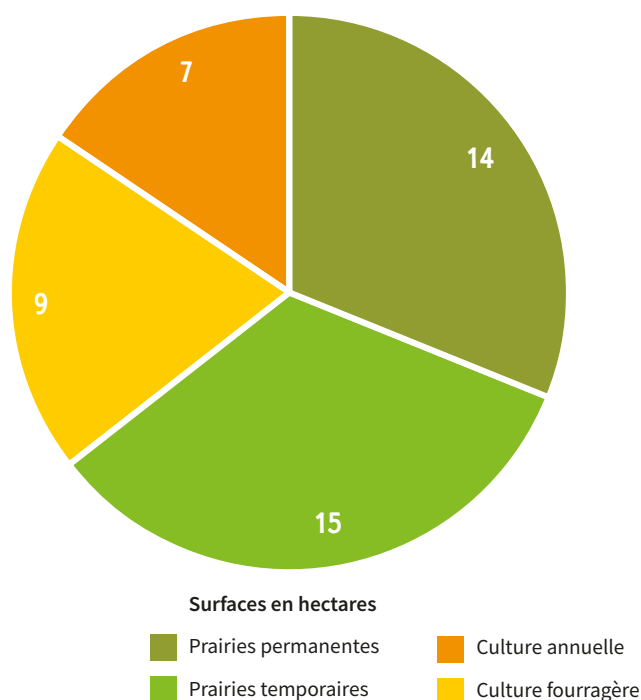
Repères
Date installation : 1993
OTEX : Bovin viande
Atelier de transfo : non
Statut juridique : Individuel
Régime fiscal : Réel simplifié

Thierry s'est installé en 1993 sur une ferme laitière en circuit long, convertie en bio en 2009. En 2010, il met en place un atelier volailles et un atelier de production d'huile (tournesol, colza, caméline), vendus en circuits courts (AMAP, marché, bouchers, restaurants, magasins de producteurs et bio, vente directe). D'une période de vie passée en Gironde, il avait gardé la passion des bazadaises, race de vache allaitante locale. Début 2012, il commence à constituer un troupeau, et réoriente totalement l'atelier bovin en 2014 pour s'affranchir de l'astreinte de la traite et de la coopérative en laquelle il avait perdu confiance. Il commercialise la viande bovine à des bouchers et restaurants gastronomiques dans le Rhône, Puy-de-Dôme et Haute-Savoie.

Sa démarche est guidée par :

- sa passion pour le métier de paysan : « c'est dans mes gènes, c'est ma drogue »
- la recherche de l'autonomie alimentaire : par le pâturage, le choix d'espèces adaptées à ses conditions et l'évolution climatique, la diminution du troupeau...
- et de la relation client : « J'aime suivre mes produits [...] mon grand désespoir c'est que je n'ai aucun boucher sur la Loire ». « Les bouchers viennent voir sur l'exploitation, je suis la découpe... », « j'ai de bons retours de restaurants, on va goûter... »

DESCRIPTIF DE L'ASSOLEMENT ET ROTATION



SAU totale : 45 ha / SFP : 38ha

Prairies permanentes : 14 ha dont zones humides : 1 ha
Prairies temporaires (graminées - légumineuses) : 1 ha
Culture fourragère (méteil céréales - protéagineux enrubanné) : 9 ha
Culture annuelle (mélange céréales - protéagineux à objectif grain, pour l'alimentation des volailles et bœufs) : 7 ha

Rotation type:

Prairies temporaires (implantées à l'automne avec méteil, enrubanné en mai) : 3-4 ans
Méteil : 2-3 ans

QUELQUES CHIFFRES

Entrées

Animaux : 2100 poussins divers

Fourrage : 5 t colza et 3 t tournesol grain transformés en tourteau (huile valorisée pour l'alim. Humaine) ; 4 t maïs grain en 2018

Caméline : 0,6 t valorisés en huile alimentaire

Achat volailles : 15 t aliment volailles

Fioul : 2500 L

Carburant : 2000 L

Electricité : 14898 kWh

Amendements : pas d'achat, autonomie par le lisier et fumier de la ferme

Sorties

Viande bovine (430 kg/carcasse) :

- 25 bœufs

- 1 vache de réforme

Volailles prêtes à cuire :

- 250 canards
- 60 dindes
- 90 oies
- 300 pintades
- 1200 poulets de chair

Reproducteurs : 6 génisses

Paille : 21 t

Cheptel ovin allaitant :

Race : Bazadaise

Nombre UGB : 42 UGB

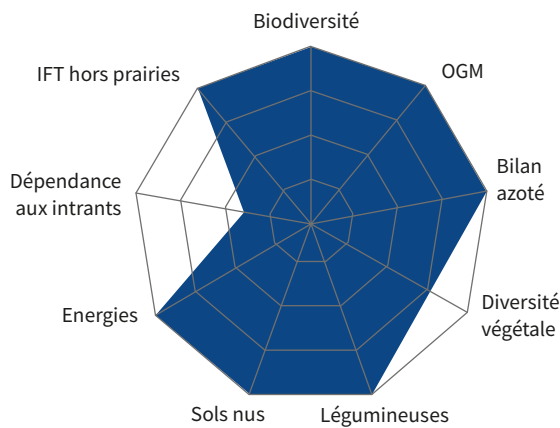
Chargement global : 0,93 UGB/ha

Débouchés : bouchers, restaurants (viande) ; éleveurs (reproducteurs)

Produits finis / vendus : bœufs engraisés, vaches de réforme engraisées, génisses à 1 an et mâles à 2 ans (reproduction)

Descriptif complet du cheptel :

- 19 vaches allaitantes
- 5 veaux avant sevrage (1 femelle, 4 mâles)
- 16 génisses (8 <1an ; 3 de 1-2 ans ; 5 >2 ans),
- 22 mâles (1 <1an ; 9 de 1-2 ans ; 12 de 2-3 ans)
- 1 taureau reproducteur
- 20 % de renouvellement / an en moyenne
- 20 naissances/an, mises bas toute l'année
- Sevrage à 9 mois



Durabilité environnementale

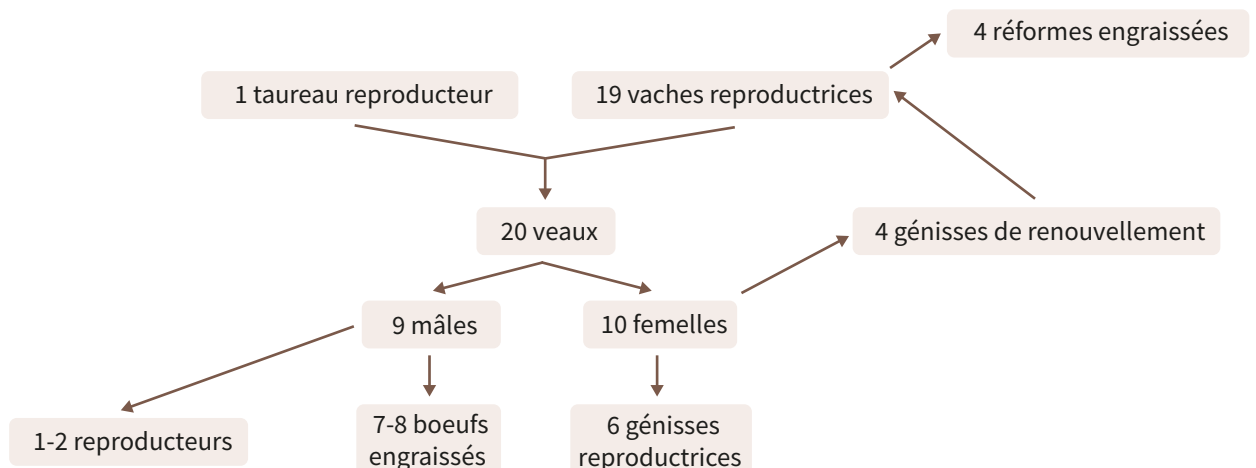
Performance environnementale de la ferme :

Le système de la ferme de Fontrubleau a une bonne performance environnementale, grâce à :

- la maximisation de la biodiversité, via les infrastructures agro-écologiques qui représentent 37 % de la SAU (prairies permanentes, zone humide, arbres, bosquets, mares, cours d'eau, haies...) et la diversité végétale cultivée
- une conduite de l'élevage et des cultures en agriculture biologique, dont l'amendement s'appuie exclusivement sur les effluents d'élevage, avec un bilan azoté soutenable (6 kg N/ha) et des sols toujours couverts (pas de déchaumage, labour suivant d'un semis dans les jours suivants)

SCHÉMA ZOOTECHNIQUE DU SYSTÈME D'ÉLEVAGE

UGB par catégorie - Période mise bas - Nombre naissance - Age sevrage - Lutte



POINTS CLÉS

Taux de pâturage : 35 %

3,1 t de fourrages distribués / UGB, pas de concentrés

Très bonne autonomie sur le fourrage (103 %) et bonne autonomie surfacique globale (94 %)

Type d'achats : colza et tournesol grain, valorisés en tourteau pour la finition et en huile pour l'alimentation humaine (1 t colza ou tournesol = 700 kg tourteau et 300 L d'huile valorisée à 5,8 €/L pour le colza et 4,8 €/L pour le tournesol) ; maïs grain en 2017-2018 pour compenser le manque de fourrage

DESCRIPTION DES PRATIQUES DE PÂTURAGE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Mères et veaux				Pâturage tournant rationné, 10 ha en paddocks de 8000 m ²			Pâturage libre 20-25 ha sur parcelles de 4-5 ha implantées à l'automne					
Bœufs				Pâturage libre d'1 parcelle de 4,2 ha								
Génisses							Engraissement 7-8 boeufs					
				Pâturage libre d'1 parcelle de 4,5 ha								

Les prairies temporaires sont valorisées par :

- 1 pâture de bonne heure puis 1 fauche, ou l'inverse
- Suivant la végétation + 1 pâture ou 1 fauche

Pâturage des mères et leurs veaux

Au printemps, pâturage tournant rationné sur une 10 aine d'ha, en paddocks de 8-9000 m² gérés par clôtures électriques (fin avril début mai, lorsque la végétation est très active, les paddocks sont réduits), sur des cycles courts de 8 à 12 jours.

A partir de fin juin début juillet jusqu'à fin novembre début décembre, pâturage "libre" sur des parcelles d'environ 4-5 ha, notamment des parcelles implantées à l'automne, voire au printemps.

Pâturage des génisses

D'avril à octobre-novembre, sur une parcelle de 4,5 ha.

Pâturage des bœufs

D'avril à octobre-novembre, sur une parcelle de 4,2 ha. 4-5 bœufs sont mis à l'engraissement en juillet.

L'affouragement commence fin novembre/début décembre jusqu'à fin mars. Avec la sécheresse en 2018, l'affouragement a démarré un peu plus tôt. Thierry s'appuie quasi exclusivement sur l'enrubannage et ne donne presque plus de foin, à cause du rumex et du chiendent.

DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE DE FINITION / D'ENGRASSEMENT

Les bœufs sont finis à l'auge à l'enrubannage à volonté (ray-grass trèfle violet), farine de méteil (pois blé seigle triticale

avoine vesce) et au tourteau de colza (7 à 10 kg/jour), durant 3 à 5 mois (race à croissance lente).



Stratégie de vente

Les bœufs sont abattus à 36 mois à 45 km à Charlieu (42) et intégralement commercialisés auprès de bouchers, et par leur intermédiaire, auprès de restaurants. Les volailles sont abattues à l'ESAT de Crémeaux, à moins de 3 km. Elles sont vendues en "prêt à cuire" directement aux restaurateurs et particuliers (AMAP, marché à la ferme...).

Les produits de Thierry bénéficient de l'appellation « Producteur Artisan de Qualité » (collège culinaire de France).

Approche qualitative

Thierry se prélevait 600 € / mois en 2017 et 850 € / mois en 2018.

Les freins rencontrés en 2017 et 2018 :

- Manque de céréales en 2017-2018, lié au manque de surfaces implantées (besoin de 10 à 12,5 ha)

Les limites à l'amélioration de la performance économique identifiées par l'éleveur :

- Le travail seul sur l'exploitation (temps de travail, remplacement...)

- Une valorisation des volailles limitée par un prix du marché tiré vers le bas par des élevages de plus grande envergure

- Le manque de surface pour être autonome pour l'alimentation des bovins (achat de colza et tournesol, mais aussi de maïs en année sèche) et des volailles.

Les leviers identifiés pour réduire les charges et augmenter les produits :

- L'aliment volailles bio est onéreux, il représentait une charge d'environ 10 000 € en 2017 et 18 000 € en 2018. Pour 2019, Thierry compte sur une charge d'aliment volailles moitié moins élevée.

- Thierry a l'objectif de réduire encore la taille de son troupeau allaitant à 15 mères et développer l'atelier volailles en vieilles races, en réponse au manque d'affouragement, mais aussi à la diminution de la consommation de viande bovine constatée par l'éleveur et à la meilleure valeur ajoutée de la volaille (croissance plus rapide).

Un autre levier de réduction des charges identifié par Thierry est l'optimisation des livraisons.

ZOOM - Le choix de la race Bazadaise

Thierry a choisi la race bazadaise, non seulement par passion (esthétique de la race et caractère affectueux), mais aussi en cohérence avec sa démarche guidée par la recherche d'autonomie alimentaire (en particulier face au sec) et de relation au client autour d'un produit de qualité :

- L'herbage à Crémeaux est proche de son pays d'origine, le sud Gironde (région de Bazas), où les bazadaises sont élevées entre 0 et 2 500 m d'altitude (estives pyrénéennes) ;
- Cette vache « accordéon » est résistante à la chaleur, elle supporte bien des étés secs – durant lesquels elle va perdre du poids, qu'elle va regagner durant l'hiver ;
- Elle donne une viande haut de gamme à forte valeur ajoutée (bêtes vendues à 6,40 € /kg). Thierry sélectionne les reproducteurs sur des critères type viande : conformation (développement musculaire) et qualité laitière des lignées (pour la croissance des veaux).

Sa démarche vaut aussi pour les volailles : l'éleveur diversifie son cheptel avec des races rustiques (poulets cou nu blanc du Forez, gauloise grise, faverolle, dinde rouge des Ardennes, pintade perle noire) à plus longue croissance (140 jours), et ne manque pas de solliciter les retours des chefs cuisiniers sur la qualité de la viande.

4

Diagnostics et indicateurs

4.1 OUTIL UTILISÉ : DIAGNOSTIC ICAD

Pour réaliser l'ensemble de ces diagnostics, l'outil ICAD (Indicateurs Clés de l'Agriculture Durable) du réseau CIVAM a été utilisé.

En 2008, la FNCIVAM a travaillé sur la définition d'indicateurs permettant d'identifier et de caractériser l'agriculture durable afin de permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de réfléchir à leurs pratiques et de s'inscrire dans une démarche vers plus de durabilité.

L'utilisation de l'outil de diagnostic ICAD permet de couvrir les champs techniques, environnementaux, socio-économiques et territoriaux des exploitations agricoles.

ICAD a régulièrement fait l'objet d'ajustements de compléments afin de pouvoir répondre à certains indicateurs ou bien questionnements spécifiques du contexte de moyenne montagne.

Afin de mieux connaître la **gestion des fourrages / concentrés et du pâturage au sein de chaque exploitation**, la **méthode de diagnostic éco pastoral Mil'ouv** créé dans le cadre du programme Life+ Mil'Ouv (IDELE, 2015) a été également utilisé essentiellement pour pouvoir estimer les rendements des surfaces pâturées et obtenir des indicateurs liés aux élevages.

De manière plus générale, l'utilisation d'ICAD sur le territoire du Massif Central s'inscrit aussi dans une **dynamique nationale** de l'utilisation de cet outil par le Réseau Civam d'exploitations agricoles dans des contextes extrêmement contrastés sur le territoire métropolitain qui toutes s'interrogent sur une plus grande durabilité de leurs pratiques agricoles.

4.2 INDICATEURS DE DURABILITÉ

La phase du projet ADMM 2017 – 2019 a permis une nouvelle fois de **capitaliser des indicateurs de durabilité** au travers de la mise en place d'une **grille de durabilité à l'échelle des fermes**.

Ces indicateurs ont été divisés en plusieurs catégories reflétant le spectre de la durabilité :

- Des **indicateurs techniques** adaptés aux productions analysées : ils sont nécessaires pour comprendre les systèmes et les stratégies des exploitations, et bien sont souvent parlants pour les éleveurs.
- Des **critères environnementaux** : ils permettent d'évaluer l'impact environnemental en termes de pression d'azote, solde du bilan azoté, d'IFT ou encore de biodiversité.
- Des **critères économiques** : ils sont essentiels, notamment pour s'assurer que l'exploitation assure un revenu aux exploitants (EBE, valeur ajoutée, dépendance aux aides, efficacité économique, etc.).
- Des **critères sociaux** : il s'agit certainement de la catégorie la

plus difficile à évaluer car il peut y avoir une part de subjectivité, notamment en ce qui concerne la qualité de vie. Cependant, les indicateurs sociaux doivent être abordés dans une démarche de durabilité et permettent souvent de compléter l'analyse des indicateurs (vivabilité, capacité économique, transmissibilité des fermes, etc.).

- **Des critères territoriaux** : il s'agit ici de replacer les démarches et l'implication de l'agriculteur au sein de son territoire et des ses réseaux.

Au total, ce sont jusqu'à **50 indicateurs différents** qui peuvent être calculés pour chaque ferme, permettant ainsi une vision globale de leur durabilité.



5

Indicateurs de durabilité

Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'une compilation de 13 diagnostics de durabilité réalisés entre 2017 et 2019.

L'analyse concerne l'ensemble des exploitations qui se sont volontairement engagées dans cette démarche de diagnostic de durabilité, sans distinction de leur trajectoire, c'est-à-dire de leur ancienneté dans la mise en place de changements. L'objectif est de visualiser quelles sont les tendances globales vis-à-vis des différents indicateurs représentés afin de dégager les forces et faiblesses de ces fermes en termes de durabilité.

5.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

SYSTÈMES DE PRODUCTIONS

Les systèmes de productions étudiés sont des fermes en élevages bovin viande (OTEX – 4600) et ovin / caprin viande (OTEX – 4813) :

- **Bovin viande** (55 %).
- **Ovin / caprin viande** (38 %).
- Polyculture / polyélevage (7 %) regroupant les deux productions bovin et ovin viande.

DIVERSIFICATION

- 93 % de fermes spécialisées (= un seul atelier de production).
- 15 % des fermes ont des ateliers de diversification (= combinaison de plusieurs productions ou ateliers, notamment des activités d'accueil et/ou de ferme pédagogique ou de productions d'énergie renouvelables).

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

- 35 % des fermes sont concernées par une **activité de transformation** (représentant cependant une part variable de la production de l'exploitation).
- 77 % des fermes commercialisent une partie de leurs productions en **vente directe** (représentant une part variable de la production vendue de 15 % à 100 %).

PRATIQUES AGRICOLES

- 100 % des fermes sont certifiées en **agriculture biologique** ou ont fait l'objet d'une démarche de certification en agriculture biologique entre 2017 et 2018.

ALTITUDE, SAU, UTH

- Les fermes diagnostiquées se situent à une **altitude moyenne de 658 mètres**, bien que de grandes variations existent au sein de l'échantillon (de 350 à 1 050 mètres). L'échantillon se répartit sur l'ensemble du territoire Massif Central, offrant une grande diversité en termes de contextes pédoclimatiques et de morphologies de territoire.

- La SAU moyenne de l'échantillon est de **117,5 ha** pour **1,07 UTH**. Malgré le caractère extensif des fermes étudiées, l'échantillon présente des écarts de dimension allant de 25 à 326 ha.

La main d'œuvre est essentiellement familiale. Les fermes n'embauchent pas de salariés extérieurs.

5.2 INDICATEURS TECHNIQUES

5.2.1 Autonomie en fourrage et concentrés

Un des critères de choix principal retenu pour caractériser la durabilité des fermes bovin viande et ovin / caprin viande est la capacité de l'exploitation à produire son propre fourrage et réduire l'utilisation de concentrés ou d'être autonome par leur production sur la ferme.

AUTONOMIE FOURRAGÈRE (%)

La moyenne obtenue sur l'ensemble de l'échantillon de **81 % est élevée**, traduit globalement **une forte autonomie des exploitations** en matière d'approvisionnements en fourrages (**hors accidents climatiques significatifs**).

- **Bovin Viande** : la moyenne obtenue pour l'OTEX Bovin viande est très élevée et atteint **98,5 % attestant une très forte autonomie des élevages bovin viande de l'échantillon en matière d'approvisionnement en fourrages**.
- **Ovin Viande** : la moyenne obtenue pour l'OTEX Ovin Viande est également élevée et atteint **70 %**.

AUTONOMIE EN CONCENTRÉS (%)

Cet indicateur permet d'évaluer la capacité de l'exploitation à produire ses propres concentrés et compléments. Il traduit aussi le niveau de sécurité économique par rapport aux aléas des prix d'achat des concentrés du commerce mais aussi une maîtrise de l'origine des aliments distribués aux animaux (composition, OGM...). La moyenne obtenue est de **65 %** pour l'échantillon de fermes ADMM, ce qui **est élevé et atteste également d'une moindre dépendance à l'utilisation et aux achats de concentrés**. Ceux qui achètent des concentrés en zone de moyenne montagne peuvent avoir certaines difficultés à produire leurs propres concentrés (altitude, conditions pédoclimatiques, etc).

- **Bovin Viande** : la moyenne obtenue est de **75 %** ce qui est élevé en comparaison des résultats pluriannuels 2008 - 2011 édités par le Pôle AB du Massif Central où la moyenne de l'autonomie en concentrés sur 4 ans s'élève à 54 %.
- **Ovin Viande** : la moyenne obtenue est de **49,5 %** ce qui est l'équivalent de la moyenne évaluée par le pôle AB du Massif Central en matière d'autonomie en concentrés. A préciser que **40 % de l'échantillon des fermes ADMM est autonome à 100 % en concentrés ou n'en utilise plus**.

- Le **chargement moyen** calculé sur les fermes de l'échantillon ADMM est :
 - **Bovin Viande : 0,80**
 - **Ovin Viande : 0,38**
- L'échantillon des fermes ADMM présente un **taux de pâturage de 61 %** ce qui atteste d'une forte valorisation des surfaces par cette pratique :
 - **Bovin Viande : le taux de pâturage est de 59 %**
 - **Ovin viande : le taux de pâturage est de 66 %**

Les taux de pâturage sont relativement importants sur l'ensemble des fermes et cette pratique permet :

- De **limiter les coûts de l'engraissement** par une utilisation maximale de l'herbe et la réduction des concentrés voire sa suppression (cas de plusieurs fermes dans l'échantillon) ;
- De **libérer des surfaces** pour consolider le stock de fourrage hivernal ;
- **Améliorer la qualité de la viande** ;
- Renforcer la **biodiversité** ;
- Valoriser les ressources naturelles du Massif Central.

Plusieurs pratiques sont exercées : **pâturage libre, au fil ou tournant**.

Le niveau d'autonomie en concentrés (%) doit être croisé avec le niveau de consommation en concentrés qui est réalisé sur chaque ferme. Ainsi, plusieurs situations se dégagent :

- Des fermes qui n'utilisent plus de concentrés grâce à l'optimisation du pâturage.
- Des fermes qui ont une consommation en concentrés et qui ont un important niveau d'autonomie global.
- Des fermes qui ont une consommation faible en concentrés mais qui ont un niveau d'autonomie en concentrés faible.

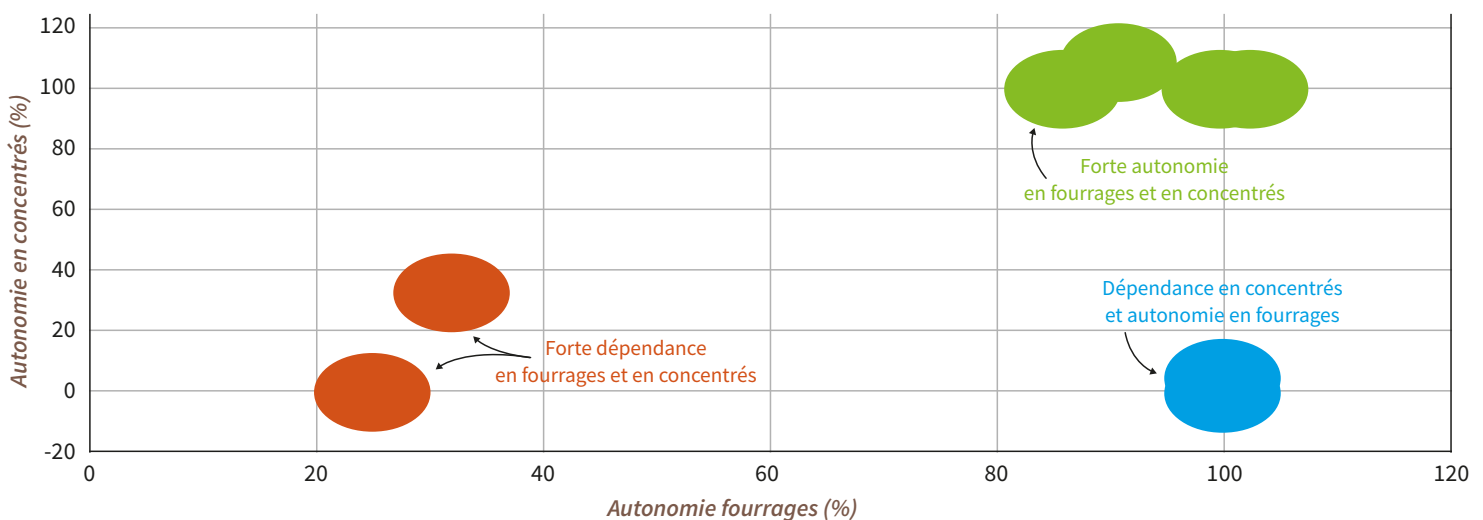


Figure 1 : Répartition de l'autonomie en fourrages et concentrés par fermes – réseau ADMM

1. L'énergie primaire inclut l'énergie qui a été consommée pour produire l'énergie finale consommée sur le site. Elle inclut l'énergie amont utilisée pour produire l'énergie livrée chez le consommateur. Dans Dia'terre®, comme dans les démarches de type « cycle de vie », pour comparer les quantités d'énergie entre elles (électricité, fioul, gaz, ...), les quantités d'énergie finale renseignées dans l'outil ont été converties en énergie primaire dans l'unité universelle le Joule et ses multiples méga ou gigajoules (MJ ou GJ).

2. Equivalent litres de fioul

3. BOCHU J-L., BORDET A-C., METAYER N., TREVISIOL A. Références PLANETE 2010, Fiche 1- Généralités : présentation des exploitations et résultats globaux. Toulouse : SOLAGRO, 2010, 29 p.

5.3 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

5.3.1 Consommation d'énergie non renouvelables (en énergie primaire')

CONSOMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE NON RENOUVELABLES EN EQF²/HA

- Cet indicateur traduit d'une certaine manière la dépendance énergétique globale (énergies directes et indirectes) de l'exploitation par ha de SAU. Il reflète donc l'**intensité énergétique** de chaque ferme. La moyenne de l'échantillon ADMM est de **79 EQF / ha**, traduisant la **grande extensivité** des pratiques des fermes. A titre de comparaison, le niveau moyen de consommation de 3 500 fermes françaises (RefPLANETE2010³) est de 662 EQF / ha. Plus spécifiquement le niveau moyen de consommation des fermes en élevage bovins viande (naisseur – engraisseur) au sein de l'échantillon PLANETE 2010 est de 462 EQF / ha.
- Il existe une certaine variabilité entre les 2 OTEX étudiés mais également entre exploitations d'une même OTEX :
 - **Bovin Viande : moyenne de 95,6 EQF / ha**
 - **Ovin Viande : moyenne de 50,2 EQF / ha**

ÉNERGIE NON RENOUVELABLE PAR UNITÉ PRODUITE (EQF / 100 KG DE VIANDE VIVE)

Cet indicateur traduit l'**efficacité énergétique** de la production de l'exploitation (énergie mobilisé / quantité produite par 100 kg de viande vive). Dans le cas où plusieurs ateliers existent sur une exploitation, la décomposition de l'efficacité énergétique par produit est indispensable pour une interprétation pertinente, qui ne peut se faire qu'au sein de chaque OTEX. Le **calcul de performance énergétique** est réalisé pour la **production principale** de chaque exploitation (atelier bovin viande, atelier ovin viande).

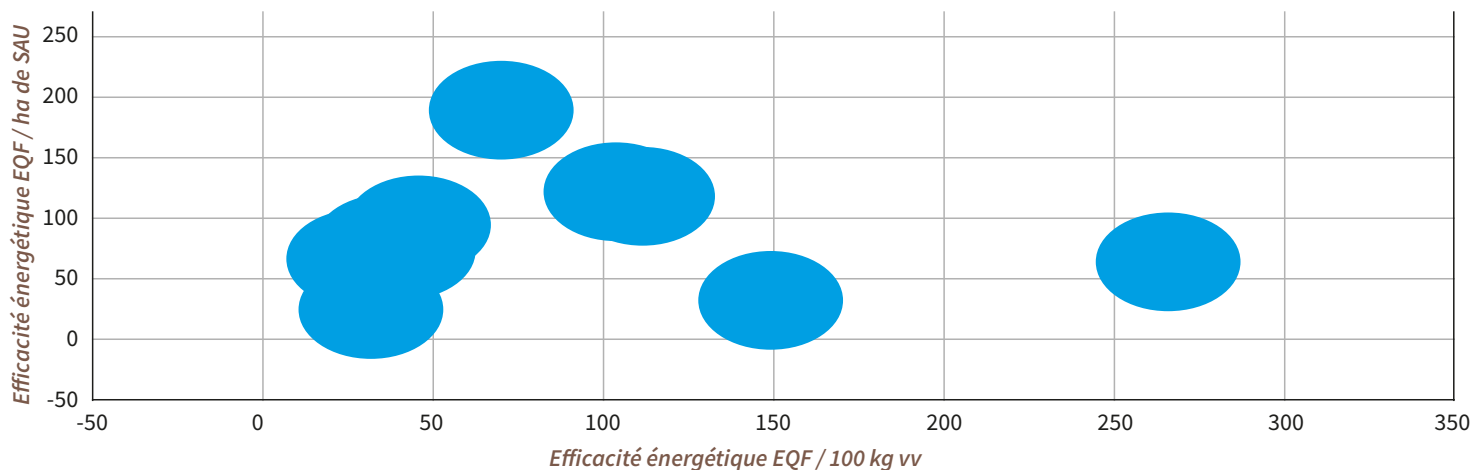


Figure 2 : Intensité énergétique et efficacité énergétique des fermes de l'échantillon ADMM

- **Bovin viande : moyenne de 92 EQF / 100 kg de viande vive**
- **Ovin viande : moyenne de 89,3 EQF/ 100 kg de viande vive**

Globalement, pour la **totalité des fermes, elles présentent une dépendance énergétique faible** (EQF/ha), l'énergie mobilisée également pour produire 100 kg de viande vive est faible. Ces fermes peuvent être considérées comme **très efficaces pour produire 100 kg de viande vive** (voir figure 2).

LITRES DE FIOUL PAR HA

Cet indicateur illustre l'intensité de l'utilisation du tracteur et donc son niveau de dépendance au fioul. Il permet d'apprécier le niveau de fragilité de l'exploitation à une augmentation du prix des carburants. La moyenne de l'échantillon ADMM est de 36,5 litres par ha de SAU. Cette consommation moyenne est très faible.

- **Bovin Viande : la moyenne de l'échantillon est de 54,6 L / ha de SAU.**
- **Ovine Viande : la moyenne est de 17 L / ha de SAU.**

% ÉNERGIE DIRECTE ET INDIRECTE

- Cet indicateur complémentaire de l'intensité énergétique permet de caractériser les principales formes d'énergies mobilisées sur les fermes en distinguant le % d'énergies directes (fioul, gaz, carburant, électricité...) des énergies indirectes contenues dans les intrants (engrais, aliments achetés). L'échantillon ADMM présente une répartition moyenne de **78 % d'énergies directes pour 22 % d'énergies indirectes**.

Cette répartition est à relativiser car la grille ADMM ne prend pas en compte l'amortissement du matériel, ni des bâtiments pour le calcul de la dépendance énergétique. Cette répartition représente néanmoins 85 % des dépenses énergétiques.

Il n'y a pas d'achats d'engrais dans cet échantillon et la recherche d'autonomie par le pâturage permet une moindre

utilisation d'aliments achetés.

- Il est possible donc de considérer que cet équilibre renforce l'idée d'un niveau d'autonomie des fermes, moins dépendantes en intrants que des fermes aux systèmes productifs plus intensifs (refPLANETE2010⁴) où l'équilibre est de 36 % d'énergies directes pour 64 % d'énergies indirectes.

5.3.2 Impacts sur l'eau

PRESSION D'AZOTE (KGN) PAR HA

- Cet indicateur traduit la pression d'azote exercée sur les sols par les pratiques de fertilisation azotée mises en place. La somme des différentes formes d'azote apportées aux sols (azote organique, fixation symbiotique des légumineuses, dépôts atmosphériques de NH₃) permet de quantifier cette pression.

L'ensemble de l'échantillon est en Agriculture Biologique et n'est donc pas concerné par des apports d'engrais minéraux. De plus, l'échantillon ne présente pas d'achats d'engrais organiques. La moyenne des fermes ADMM est de **13,1 kg N / ha de SAU**, traduisant une très faible pression azotée. Cependant, il existe une certaine variabilité pour cet indicateur au sein de l'échantillon de fermes.

- A titre de comparaison, l'outil Nopolu-Agri développé à l'initiative du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement⁵ met en avant une pression azotée nationale moyenne de 180 kg N/ha de SAU, soit bien supérieure aux valeurs des fermes de l'échantillon ADMM.
- **Les légumineuses** constituent un socle très important de la stratégie de fertilisation azotée des fermes ADMM, avec une part moyenne de **20 %** au sein des assolements, quasi exclusivement au travers des légumineuses fourragères présentes dans les prairies permanentes et temporaires.

4. BOCHU J-L., BORDET A-C., METAYER N., TREVISIOL A. Références PLANETE 2010, Fiche 1- Généralités : présentation des exploitations et résultats globaux. Toulouse : SOLAGRO, 2010, 29 p

5. Chiffres et Statistiques, Les surplus d'azote et les gaz à effet de serre de l'activité agricole en France métropolitaine en 2010, CGDD, n°448, Septembre 2013.

6. Définition des Infrastructures Agro-Ecologiques, Manuel d'utilisation de Dialecte. Solagro, octobre 2011, 29 pages.

SOLDE DU BILAN D'AZOTE AU SOL (KGN/HA)

- Cet indicateur traduit le solde azoté, résultat de la différence entre les entrées d'azote sur les sols de l'exploitation (= pression azotée) et les sorties (récoltes des parcelles+ sorties éventuelles de matières organiques de la ferme). L'indicateur permet de quantifier l'excédent azoté des pratiques de fertilisation potentiellement soumis à des conditions de lessivage, et donc représentant une dégradation de la qualité de l'eau.
- Au niveau national, un surplus azoté national de 32 kg/ha de SAU est également calculé par Nopolu-Agri, correspondant aux rejets d'azote dans le milieu. Une spatialisation de ces surplus est également réalisée à l'échelle régionale, avec une disparité très importante entre les extrêmes : ainsi le Limousin ou l'Auvergne figurent parmi les régions dont l'excédent est le plus faible (respectivement 16 et 15 kg N/ha), à l'opposé on retrouve la Bretagne ou bien Pays de la Loire avec 69 et 55 kg N/ha.
- Avec en moyenne **8 kg N/ha de SAU**, les fermes ADMM témoignent de **leur aptitude à préserver fortement la qualité de l'eau**.
- Par ailleurs, la part importante de prairies dans les assolements et la quasi-absence de cultures de printemps permet d'obtenir un taux de couverture des sols en hiver total. Cette caractéristique présente l'avantage de prévenir les risques d'érosion des sols tout en assurant la présence d'une couverture végétale dont le système racinaire peut mobiliser l'azote présente dans le milieu.

INDICE DE FRÉQUENCE DE TRAITEMENT (IFT) DE L'EXPLOITATION

Toutes les fermes sont certifiées en Agriculture Biologique et n'utilisent donc pas de produits phytosanitaires. Cela traduit une indépendance vis-à-vis des intrants chimiques ne nuisant pas à l'efficacité de leurs systèmes.

5.3.3 Surfaces de biodiversité

SURFACES DE BIODIVERSITÉ

- Les **Infrastructures Agro-écologiques (IAE)** sont des composantes indispensables des agrosystèmes pour **leurs fonctions de production et de régulation de la biodiversité**. Les IAE sont aussi une des **composantes clé des paysages agricoles et ruraux**. Les IAE ne reçoivent ni engrais, ni pesticides, intégrés au sein des espaces agricoles et gérées de manière extensive, le plus souvent par les agriculteurs. Les IAE peuvent être classées en plusieurs catégories⁶ :
 - IAE arborées : haies, alignements, arbres épars, agroforesterie, prés-vergers, lisières de bois,
 - IAE herbacées : les prairies (prairies permanentes extensives, prairies humides, prairies sèches, parcours), prés-vergers, bandes enherbées,
 - IAE cultures : jachères mellifères ou fleuries,
 - IAE lithiques : murets de pierre, terrasses...
 - IAE en eau : mares, fossés, étangs...
- Pour assurer une gestion optimale de la biodiversité, la surface des IAE ne doit pas nécessairement représenter une part importante de la SAU : 5 % peut être considéré comme

un minimum, et 15 % comme un optimum agroenvironnemental.

- Pour les fermes ADMM, la part d'IAE (%) dans les assolements est donc calculée individuellement pour chaque ferme ADMM puis un système de pondération (tourbière, surfaces classées Natura 2000, etc.) permet de calculer un pourcentage de surfaces en biodiversité. La moyenne obtenue est de **95 % de la SAU**. Les types de prairies valorisées par les élevages (humides, sèches, extensives, parcours) ainsi que les IAE arborées (haies, lisière bois, sous-bois, landes...) expliquent cette part **très significative de surfaces en biodiversité**.

5.4 INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Les résultats économiques globaux au niveau de l'exploitation ne reposent que sur une année de référence. L'analyse des moyennes dans cette partie économique sur un petit nombre de fermes est donc particulièrement délicate, compte tenu également de la présence dans l'échantillon de structures très diverses et de systèmes plus ou moins diversifiés au niveau des ventes (cf. tableau annexe des grilles de durabilité).

5.4.1 Valeur Ajoutée et EBE

A l'exception de 2 fermes présentant une **valeur ajoutée** négative, la valeur ajoutée varie de 1176 € à 35 251 € au sein de l'échantillon.

L'**Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** qui correspond à la somme de la Valeur Ajoutée et des Subventions desquels sont déduites les Charges (fiscales et du personnel) varie de 11 062 € à 77 763 €. Cet indicateur répond aux critères de choix de départ pour évaluer la stabilité économique de l'exploitation.

5.4.2 Revenu et viabilité économique

Le **revenu disponible** (€)/an/UTH non salarié qui permet de quantifier le revenu dont dispose un agriculteur pour consommer ou épargner : (EBE - annuités) / UTH non salariés.

A l'exception d'une ferme présentant un revenu disponible négatif (- 2047 €), toutes les fermes présentent un revenu disponible positif variant de 4870 € à 59 589 €.

Hormis une exploitation, l'ensemble de l'échantillon présente une viabilité économique, capacité de la ferme à dégager un revenu. Cette viabilité varie de 6005 € à 53 130 €.

5.4.3 Efficience économique

Une seule année de référence ne peut être représentative de la situation économique des exploitations dans le temps.

En termes de charges d'approvisionnements qui se définissent par les dépenses annuelles des fermes en intrants pour la conduite des cultures et de l'élevage, les fermes ADMM consacrent **24 927 €** en moyenne annuellement pour ces achats, soit l'équivalent de **213 €/ha de SAU**. Les principaux postes de dépenses concernent les achats pour les besoins énergétiques (carburant, électricité) et les achats d'aliments du bétail pour ceux qui en consomment.

Ainsi les fermes de l'échantillon présentent une efficience économique (comment est valorisée la production par rapport aux moyens mis en œuvre pour produire) variant de 4 % à 60 % (hormis deux fermes présentant une efficacité négative).

5.4.4 Dépendances aux aides

Bien que les exploitations présentent une forte dépendance aux aides de la PAC, il est important de relativiser ce constat.

En effet, l'échantillon de fermes ADMM reçoit en moyenne **47 062 €/an** d'aides financières, soit l'équivalent de **402 €/ha de SAU**. La moyenne des aides reçues du 1^{er} pilier est de 24 083 € soit 49 %. La moyenne des aides reçues du 2^e pilier est de 24 510 € et représente 55 %.

En définitive, les fermes du réseau de par leurs contextes géographiques (zone de moyenne montagne) et les ressources naturelles présentent un niveau d'aides du second pilier supérieure au premier, et ce, pour pallier aux difficultés du contexte naturel, maintenir le paysage et la qualité de l'environnement.

5.5 INDICATEURS SOCIAUX

5.5.1 Charge de travail

La charge de travail inclut une évaluation du nombre d'heures de travail annuel par UTH. Pour cela, une répartition du nombre de semaines présentant un fort temps de travail, une charge normale, faible et le nombre de semaines de congés sont quantifiées afin d'approcher le nombre d'heures effectives de travail sur une année. Les fermes ADMM présentent une **moyenne assez conséquente de 2 299 heures de travail/an/UTH, soit un temps de travail hebdomadaire moyen de 44 heures**. Une forte disparité existe pour cet indicateur au sein des fermes ADMM en fonction des systèmes.

Selon le portrait social de la France réalisé par l'INSEE paru en 2014, les agriculteurs arrivent en tête des différentes catégories socio-professionnelles et déclarent travailler 54,7 heures par semaine (soit 2 844 heures/an), devant les artisans (47,9 heures), la moyenne française étant de 40,7 heures/semaine pour un emploi à plein temps. Ces données relativisent fortement le temps de travail des fermes ADMM, y compris pour celles qui sont les moins performantes pour cet indicateur.

5.5.2 Vivabilité

Afin d'apprécier la charge de travail, une évaluation du nombre de jours de repos est effectuée en parallèle du nombre d'heures travaillées. La moyenne des fermes ADMM est de **3,5 jours de repos / mois**. Encore une fois, quelques disparités existent au sein de l'échantillon de ferme étudié.

La vivabilité équivaut à un équilibre entre 5 indicateurs : la charge de travail, le travail commun, la vie sociale, la détente et l'accueil du public à la ferme. Une note est calculée pour chaque indicateur et le résultat correspond à la moyenne des 5 indicateurs par une note sur 5. Il ressort une **moyenne globale de 2** pour les fermes ADMM.

5.5.3 Capacité économique (%)

Cet indicateur mesure à la fois l'efficacité du travail et la capacité du système de production à dégager un revenu. Il est calculé en divisant le revenu disponible par UTH non salarié / temps de travail effectif (heures/an) / SMIC horaire net. Dans le cadre d'une transmission d'exploitation, la connaissance de cet indicateur est primordiale pour éviter des échecs d'installation et assurer une durabilité dans le temps d'une ferme.

Le résultat médian pour l'indicateur de **capacité économique** des fermes ADMM est de **170 %**, signifiant globalement une **aptitude à dégager un revenu tout en étant efficient**.

Les indicateurs de transmissibilité et de capacité économique constituent des indicateurs clés de la transmission d'une ferme. Le croisement de ces deux informations (voir figure 3) permet d'identifier **les fermes associant à la fois une faible transmissibilité et une capacité économique élevée (zone orange)**, pour lesquelles il est possible d'**envisager une durabilité dans le temps**.

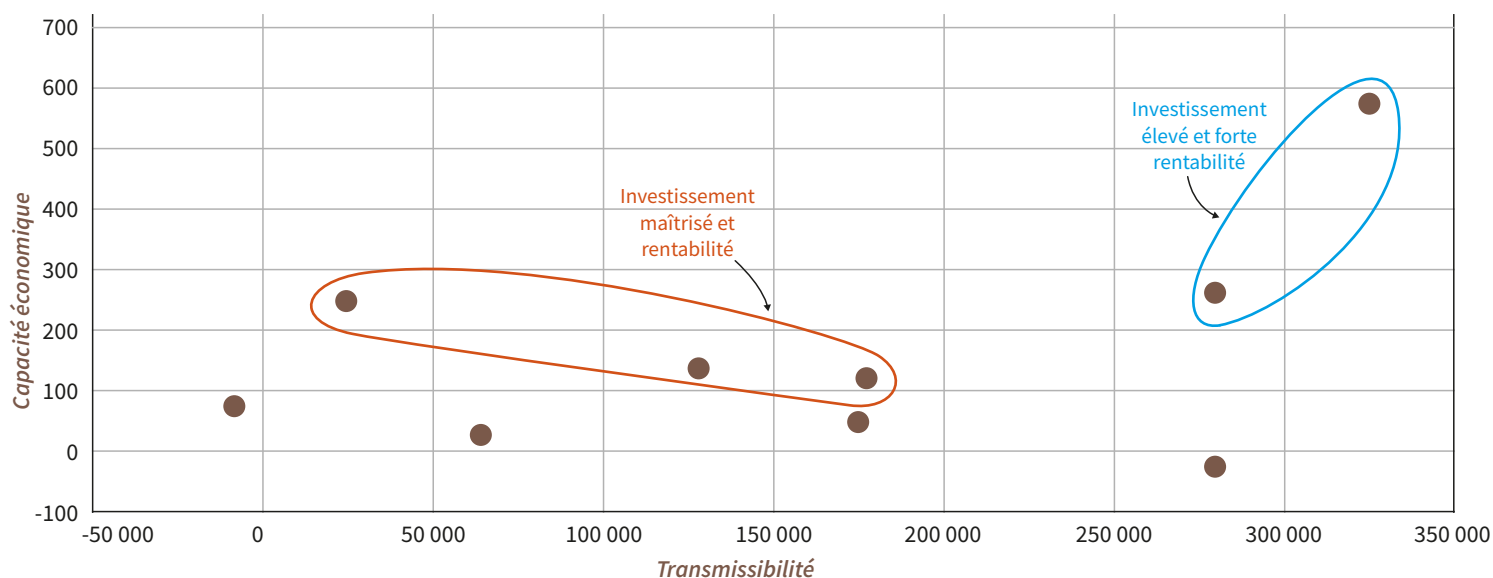


Figure 3 : Capacité économique et transmissibilité

6

Grille de durabilité
pour quelques systèmes

Localisation		OTEX	SAU	Productions vendues	Atelier de transformation	Vente directe	Autres sources financières	UTH / UTHF	AB
Loire	42	4600 - Bovins Viande	45	bœufs engraisés, vaches de réforme engraisées, génisses de renouvellement, volailles prêtes à cuir, huiles	NON	OUI	NON	1	AB
Aveyron	12	4600 - Bovins Viande	114	Génisses - Broutards - Jeuns bovins	NON	OUI (20 % de la prod)	PV + bois de chauffage	1,1	AB
Limousin	87	4600 - Bovins Viande	126	Broutards, bœufs, réformes	NON	NON	NON	1	AB
Limousin	19	4600 - Bovins Viande	121	Viande bovine	OUI	NON	NON	1	AB
Cantal	15	4600 - Bovins Viande	25	Jeunes Bovins (10 à 12 mois)	OUI	OUI	Accueil à la ferme	1,3	AB
Cantal	15	4600 - Bovins Viande	50	vaches, génisses, bœufs de 30 mois	NON	Oui 20%	Non	1	AB
Occitanie	34	4600 - Bovins Viande	260	Vaches, génisses, Veaux, broutards	NON	OUI (90 %)	NON	1,3	AB
Limousin	19	6184 - Polyculture / Polyélevage	105	Viande bovine et ovine	NON	OUI	NON	1	AB
Aveyron	12	4813 - Ovins et caprins	85	Agneaux lourds et brebis de réforme	NON	NON	NON	1	AB
Aveyron	12	4813 - Ovins et caprins	326	Agneaux vifs, colis agneaux et réformes	NON	OUI (45%)	NON	1,2	AB
Limousin	23	4813 - Ovins et caprins	107	Agneaux et brebis de réforme	OUI	OUI (66 % de la prod)	NON	1	AB
Limousin	19	4813 - Ovins et caprins	47	Agneaux et brebis de réforme	Oui	oui 15%	NON	1	AB
Occitanie	48	4813 - Ovins et caprins	50	Agneaux, Miel, Chataignes	Oui	Oui (100 %)	NON	1	AB

Localisation		OTEX	SAU	UGB totaux	Chargement	kg vv / animal	Total kg vv	Ef / 100 kg vv	Chargement global	Taux pâturage (%)	Surface uniquement pâturées (ha)	Sécurité autonomie fourrage (%)	MS fourrage distribuée (T)	Fourrage / UGB (T)	Sécurité autonomie concentrés (%)	MS concentrée distribuée	Concentrés / UGB (T)
Loire	42	4600 - Bovins Viande	45	42,1	0,93	500	5350	103,6	0,935	35	12	102	131	3,11	100	0	0
Aveyron	12	4600 - Bovins Viande	114	81,5	0,72	523	12145	111,5	0,72	31	69	100	66,5	0,9	0	23	0,28
Limousin	87	4600 - Bovins Viande	126	121	0,96	493	30470	27,8	0,96	69	75,6	100	176	1,46	0	61,1	0,51
Limousin	19	4600 - Bovins Viande	121	111,2	0,98	639	27224	34,9	0,98	68	x	100	168	1,51	100	32	0,29
Cantal	15	4600 - Bovins Viande	25	23	0,9	153	612	265,6	0,92	54	15	100	50	2,2	100	0	0
Cantal	15	4600 - Bovins Viande	50	38,7	0,77	750	13650	69,6	0,77	75	41	100	46,8	1,2	100	44	1,11
Occitanie	34	4600 - Bovins Viande	260	84	0,31	602	21562	31,2	0,31	72	15 + sous bois	100	105	1,3	100	0	0
Limousin	19	6184 - Polyculture / Polyélevage	105	83,7	0,61	Ov : 58 Bv : 317,5	19281	40,4	0,61	65	57	86	140	1,7	100	24	0,29
Aveyron	12	4813 - Ovins et caprins	85	72,8	0,84	55	18000	44,8	0,84	81	47	91	66,5	0,9	109	41	0,56
Aveyron	12	4813 - Ovins et caprins	326	56,5	0,17	54	7236	148,9	0,17	60	223	32	107,8	1,9	33	23	0,28
Limousin	23	4813 - Ovins et caprins	107	28,5	0,27	52	6860	58,1	0,27	63	18	100	50	1,76	4,5	4,45	0,16
Limousin	19	4813 - Ovins et caprins	47	36,8	x	x	x	x	0,78	x	x	100	x	x	100	0	0
Occitanie	48	4813 - Ovins et caprins	50	11,3	0,23	40	1680	105,4	0,22	62	31	25	20	1,8	0	1,75	0,15

Localisation		OTEX	SAU	SFP	Surfaces assolées	Légumineuses en % SAU	IAE en % SAU	Total Energie directe (EQF)	Total Energie indirecte (EQF)	Total EQF	EQF / ha de SAU	Entrées N / ha SAU (kg)	Bilan apparent en N / ha SAU (kg)
Loire	42	4600 - Bovins Viande	45	38	31	34	37	4009	1537	5546	123,2	26,8	20
Aveyron	12	4600 - Bovins Viande	114	72	NC	20	43	9793	3757	13550	118,9	10,1	4
Limousin	87	4600 - Bovins Viande	126	126	50	24	x	8469	0	8469	67,2	x	x
Limousin	19	4600 - Bovins Viande	121	113	65	26,7	x	9297	225	9522	78,7	x	x
Cantal	15	4600 - Bovins Viande	25	25	NC	20	115	1626	0	1626	65	0	0
Cantal	15	4600 - Bovins Viande	50	42	29	29	49	9509	0	9509	190,2	51,4	45
Occitanie	34	4600 - Bovins Viande	260	260	10	10,4	146	6726	0	6726	25,9	0,5	-1
Limousin	19	6184 - Polyculture / Polyélevage	105	97	48	26,1	301	6454	1336	7790	74,1	12,9	5
Aveyron	12	4813 - Ovins et caprins	85	72	65	30,7	100	6270	1802	8072	94,9	14,8	5
Aveyron	12	4813 - Ovins et caprins	326	323	43	15,5	87	1490	9290	10779	33,1	5,6	5
Limousin	23	4813 - Ovins et caprins	107	105	20	6,4	12	3992	0	3992	37,3	5,2	3
Limousin	19	4813 - Ovins et caprins	47	x	x	x	56	x	x	x	x	x	x
Occitanie	48	4813 - Ovins et caprins	50	50	NC	0,8	102	1159	613	1772	35,4	3,3	2

Localisation		OTEX	SAU	VA	EBE	Revenu disponible	UTH / UTHF	Revenu dispo/ UTHF	Viabilité économique	Aides	1e pilier	%	2e pilier	%	Charges appro	Efficacité économique	Autonomie financière	Transmissibilité	Capacité économique
Loire	42	4600 - Bovins Viande	45	11287	43655	28655	1	28655	8532	47921	33820	71	NC	NC	113293	9	34	128418	137
Aveyron	12	4600 - Bovins Viande	114	3292	36559	-2047	1,1	-1861	-166	54192	30142	56	15154	28	17436	4	90	283064	-10
Limousin	87	4600 - Bovins Viande	126	14029	46507	36498	1	36498	19335	46447	x	x	x	x	28914	16	6	x	212
Limousin	19	4600 - Bovins Viande	121	8870	59813	55211	1	55211	35134	72752	28405	39	44347	61	34086	17	0	x	x
Cantal	15	4600 - Bovins Viande	25	1176	14207	14145	1,3	10881	17475	17387	2365	14	15022	86	1711	12	0	-6960	86
Cantal	15	4600 - Bovins Viande	50	13565	38556	8669	1	8669	6198	32 718	31 281	96	NC	NC	11035	9	73	175229	45
Occitanie	34	4600 - Bovins Viande	260	35251	81254	56724	1,3	43634	53130	57885	33522	58	24363	42	10083	55	30	326044	588
Limousin	19	6184 - Polyculture / Polyélevage	105	9750	40568	20020	1	20020	16832	54333	28763	53	25570	47	16419	21	48	177927	103
Aveyron	12	4813 - Ovins et caprins	85	14431	77763	59589	1	59589	37036	71796	29062	40	36552	51	20762	29	23	282545	268
Aveyron	12	4813 - Ovins et caprins	326	-27714	17362	6514	1,2	5428	6005	53206	34854	66	18352	34	28320	-112	62	132315	x
Limousin	23	4813 - Ovins et caprins	107	-4948	11062	4870	1	4870	8405	37109	5702	15	29233	79	9882	-18	54	65090	16
Limousin	19	4813 - Ovins et caprins	47	4990	17199	17199	1	17199	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Occitanie	48	4813 - Ovins et caprins	50	20891	35791	35791	1	35791	35791	19000	7000	37	12000	63	7182	60	0	25000	249

7 Conclusion

Le réseau ADMM a souhaité mettre en évidence la **durabilité des systèmes bovin viande et ovin / caprin viande maximisant le pâturage et pratiquant l'engraissement à l'herbe** pour la finition des animaux. Grâce à l'outil ICAD, plusieurs diagnostics de ferme ont été réalisés et globalement les critères de choix pour caractériser ces **systèmes « pâturants » économes et autonomes** ont été respectés.

Cette synthèse permet de visualiser de manière globale la performance de ces systèmes et est renforcée par des **Portraits de fermes** permettant de décrire de manière précise les pratiques de pâturage et d'engraissement à l'herbe de certaines fermes les plus performantes et durables.

Bien que l'échantillon présente une certaine variabilité sur plusieurs indicateurs de durabilité, l'ensemble des fermes sont certifiées en Agriculture Biologique et présentent :

- Des **indicateurs techniques** performants avec des taux d'autonomie fourragère et en concentrés élevés, un fort taux de pâturage, une part de légumineuses dans les assolements forte, des consommations d'énergie faibles au regard de la production. Toutes les fermes pratiquent l'engraissement à l'herbe et améliorent la qualité de la viande produite.
- Des **indicateurs environnementaux** illustrant des systèmes avec un faible impact sur l'environnement par une faible intensité énergétique globale, une faible pression d'azote / ha, ainsi que des soldes azotés faibles, une indépendance totale vis à vis des pesticides chimiques de synthèse et une grande importance des surfaces de biodiversité.

- Des **indicateurs économiques** satisfaisants au regard du contexte économique et des contraintes territoriales. Bien qu'il soit difficile d'analyser les situations économiques en ne prenant qu'une année de référence et de la variabilité de l'échantillon, certains indicateurs attestent d'une certaine stabilité de l'ensemble des fermes étudiées notamment au regard de l'EBE, du revenu disponible / UTH, des charges d'approvisionnement. Ces fermes présentent une viabilité économique permettant de soulever le caractère durable d'un point de vue économique.

- Des **indicateurs sociaux** qui montrent une bonne capacité économique des fermes diagnostiquées. Toutefois, malgré quelques jours de repos par an, la charge de travail reste encore importante sur les fermes et atteste d'une vivabilité parfois difficile.

Dans l'ensemble, ces systèmes pâturant attestent de pratiques économes et autonomes et répondent aux enjeux techniques et environnementaux d'aujourd'hui dans un contexte de changement climatique.



Crédit photo Civam en Limousin

Pâturage des brebis à la ferme de Lachaud sur le plateau de Millevaches



**Agriculture Durable
de Moyenne Montagne**

Partenaires ADMM



Financeurs



Avec la contribution financière du compte d'affectation spécial « développement agricole et rural »



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES